BAnQ

BIBLIOTHÈQUE
ET ARCHIVES
NATIONALES
DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013-2014

Québec

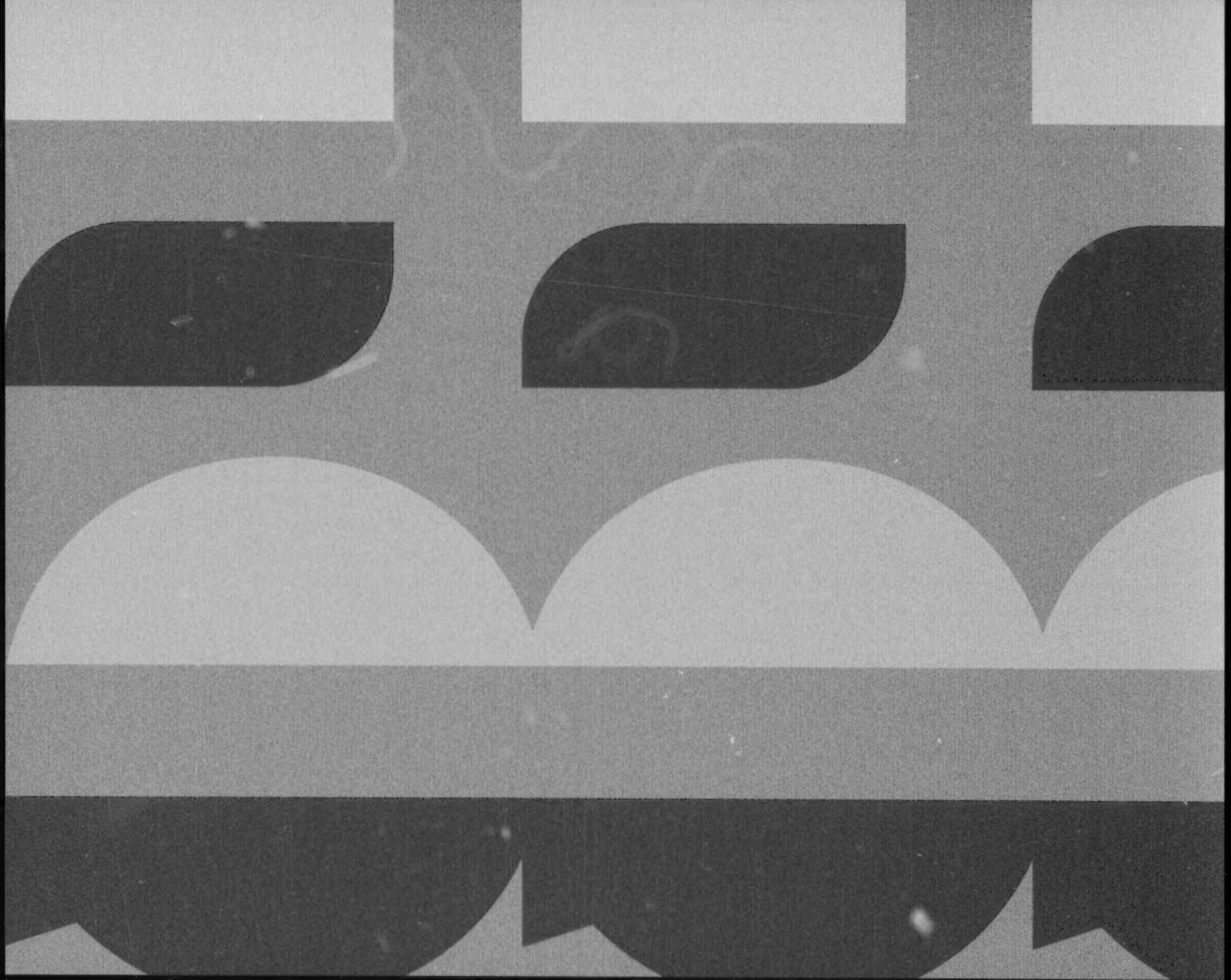

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013-2014

Québec

Vous trouverez à **banq.qc.ca** une version électronique de ce rapport annuel de gestion.

Bibliothèque et Archives nationales Québec

Montréal, le 20 juin 2014

Madame Hélène David
Ministre de la Culture et des Communications
225, rue Grande-Allée Est, 1er étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la ministre,

C'est avec grand plaisir que je vous transmets le rapport annuel de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice financier 2013-2014.

Ce document comprend les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Ce rapport annuel a été produit conformément aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président-directeur général,

Guy Berthiaume

Table des matières

6 Message du président-directeur général
9 Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents
10 BAnQ en bref
10 Notre mission
10 Nos valeurs
10 Notre vision
10 Nos publics
11 Le Bureau de direction
12 La Fondation de BAnQ
13 L'association Les Amis de BAnQ
14 Faits saillants
21 Résultats liés au Plan stratégique 2013-2016
22 Enjeu 1 : La démocratisation de l'accès à la culture et au savoir
23 Enjeu 2 : L'adaptation à l'ère numérique
24 Enjeu 3 : L'engagement citoyen
26 Enjeu 4 : Le partage des expertises
28 Enjeu 5 : La consolidation des fondements institutionnels
29 Exigences législatives et gouvernementales
29 Déclaration de services aux citoyens
29 Utilisation des ressources
30 Bonis au rendement
30 Mesures de réduction des dépenses
30 Allégement réglementaire et administratif
30 Mesures prises pour se conformer aux recommandations du Vérificateur général pour l'exercice 2012-2013
30 Codes d'éthique
31 Politique de financement des services publics
32 Développement durable
39 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration
39 Gouvernance des sociétés d'État
40 Conseil d'administration
40 Comités rattachés au conseil d'administration
42 Comités institutionnels
44 Accès à l'information et protection des renseignements personnels
46 Accès à l'égalité en emploi
46 Plan d'action gouvernemental 2008-2013 *La diversité : une valeur ajoutée*
47 Tableaux et graphiques
55 États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2014

Annexes

81 1. Déclaration de services aux citoyens
83 2. Codes d'éthique

Table des tableaux et graphiques

23 A : Répartition des documents patrimoniaux numérisés en ligne par catégories documentaires au 31 mars 2014
23 B : Répartition des documents patrimoniaux nés numériques en ligne par catégories documentaires au 31 mars 2014
24 C : Fréquentation de BAnQ de 2009-2010 à 2013-2014
25 D : Répartition des emprunts de documents adaptés par catégories documentaires pour l'exercice 2013-2014
27 E : Satisfaction des usagers du Service québécois de traitement documentaire (SQTD)
29 F : Commentaires et plaintes des usagers
29 G : Objets des plaintes pour l'exercice 2013-2014
29 H : Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour l'exercice 2013-2014 (en milliers de dollars)
29 I : Nombre de projets en ressources informationnelles pour l'exercice 2013-2014
29 J : Effectif en poste au 31 mars 2014 (en nombre d'employés)
29 K : Effectif utilisé au 31 mars 2014 (en équivalent temps complet)
30 L : Taux de roulement du personnel permanent
30 M : Évolution des dépenses de formation
31 N : Politique de financement des services publics au 31 mars 2014

Activités, collections et fonds

48 1. Fréquentation
48 2. Usagers inscrits
48 3. Utilisation des ressources documentaires
48 4. Demandes d'information et de référence
49 5. Visites et activités de formation
49 6. Activités d'animation
49 7. Expositions et activités culturelles
50 8. Acquisitions
50 9. Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales pour l'exercice 2013-2014 (nombre de documents)
50 10. Traitement documentaire et archivistique pour l'exercice 2013-2014
51 11. État des collections au 31 mars
51 12. Numérisation des collections patrimoniales et archivistiques
52 13. Programme de catalogage avant publication (CIP)
52 14. Numéro international normalisé du livre (ISBN)
52 15. Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées
52 16. Approbation de calendriers de conservation
52 17. Interventions dans le cadre de la fonction-conseil auprès des milieux professionnels

Ressources humaines

53 18. Représentation et sous-représentation des employés membres des groupes cibles : résultats comparatifs au 31 mars
53 19. Représentation et sous-représentation des employés membres des groupes cibles par regroupements d'emplois au 31 mars 2014
54 20. Représentation et sous-représentation des personnes handicapées par catégories professionnelles réservées à ce groupe cible au 31 mars 2014

L'année Création. C'est ainsi que fut désigné notre exercice 2013-2014, ce qui a pu surprendre ceux qui ont une vision étroite du mandat de BAnQ et qui réduisent sa vocation à l'acquisition et à la conservation de documents. Pour notre institution, cette désignation d'année Création revendiquait haut et fort son rôle de pivot de la vie culturelle québécoise et de troisième lieu. Un rôle qui se déploie à l'échelle de ses 12 édifices répartis sur tout le territoire national et au moyen de son portail Web qui a reçu plus de 6,5 millions de visites au cours de l'année.

Deux groupes d'artistes ont été particulièrement mis en lumière au cours de cette année Création : les artistes visuels et les humoristes. Encore une fois, ces choix ont pu paraître étonnants de la part d'une institution vouée au premier chef à l'écriture et à la littérature. Mais ceux-ci deviennent moins paradoxaux si l'on rappelle, d'une part, que les estampes, les livres d'artistes et les catalogues d'exposition font partie intégrante des responsabilités de BAnQ en matière de conservation, et, d'autre part, que les archives personnelles des artistes sont aussi au nombre des archives dont BAnQ doit assurer la sauvegarde pérenne.

En matière d'arts visuels, deux grandes expositions sont venues ponctuer l'année Création : *Louis-Pierre Bougie – 30 ans de livres d'artiste* à BAnQ Vieux-Montréal et *Fleuve – René Derouin* à la Grande Bibliothèque. En plus de rendre un hommage bien mérité à deux créateurs remarquables, ces expositions mettaient en lumière deux types de productions fortement présentes dans nos collections : les livres d'artistes, pour la première, et les estampes, pour la seconde.

Quant aux archives d'humoristes, 2013-2014 fut sans contredit l'année la plus faste depuis la création de BAnQ, en 2006. Elle s'est amorcée par le don des archives de Dominique Michel, en juin, et s'est poursuivie par celui des documents de Jean Bissonnette – réalisateur de l'émission *Les Couche-Tard*, de *Moi et l'autre* et de nombreux *Bye Bye* – et de son acolyte Jean-Pierre Plante, auteur dont la plume a marqué les beaux jours de la revue *Croc*, les plus belles pages de la pièce *Broue*, ainsi que quelques Bye Bye pour ne pas être en reste. De plus, la nouvelle émission *Qui êtes-vous ?*, d'ICI Radio-Canada Télé, a mis à contribution les archives de BAnQ pour remonter le fil de l'arbre généalogique des humoristes Normand Brathwaite, Patrice L'Ecuyer, Guy A. Lepage et Dominique Michel, ainsi que de Pénélope McQuade et Marina Orsini. Et, au nombre des invités de *La bibliothèque de...*, 2013-2014 a amené Boucar Diouf et Louis-José Houde, en plus des animatrices Monique Giroux et Denise Bombardier et du caricaturiste Serge Chapleau. À la question « Y a-t-il trop d'humoristes ? », notre réponse est claire : « Pas à BAnQ ! »

Depuis sa création, BAnQ multiplie les initiatives pour accueillir les membres des communautés culturelles et, spécialement, les nouveaux arrivants. L'on estime à 22 % le pourcentage de nos usagers qui n'est pas de langue maternelle française ou anglaise, ce qui est un témoignage éloquent de la qualité de notre accueil. En mai 2013, nous avons ajouté à notre portail Web une section Nouveaux arrivants permettant à ces derniers de se familiariser avec nos services et aussi de repérer rapidement les sources d'information les plus utiles pour la recherche d'un emploi, l'apprentissage du français, l'amélioration des compétences linguistiques, les études, la création d'une entreprise ou la préparation de l'examen de citoyenneté. Par ailleurs, afin de doter – parfois même pour la première fois – les groupes culturels d'études et de témoignages préalables à la constitution de leur propre histoire, la série de rencontres *Histoires d'immigrations* s'est poursuivie à la Grande Bibliothèque, avec la collaboration de l'UQAM, de Canal Savoir et de notre grand partenaire, La Capitale. Les sept dernières présentations ont mis en valeur les ressortissants de l'Asie du Sud-Est, de l'Amérique latine, les Séfarades, les Maghrébins, les Africains subsahariens, les Libanais et les Polonais ainsi que l'apport inestimable de ces groupes culturels à la définition du Québec contemporain.

Loin d'être montréalo-centriste, BAnQ a poursuivi le déploiement en région qui avait été annoncé par le Plan d'action sur la présence de BAnQ en région qui a vu le jour à la fin du précédent exercice. Nous avons tenu des conférences et des expositions à l'échelle du Québec, dans nos centres et dans d'autres lieux : le succès de l'exposition *Matshinanu – Nomades* est particulièrement exemplaire : depuis 2010, elle a été montrée à la Grande Bibliothèque, à Québec, à Odanak, à Sept-Îles et à Belœil – en plus de Paris, Washington et Quimper – et son parcours est loin d'être terminé. Pour mentionner d'autres exemples des retombées de l'élaboration de notre plan d'action : dorénavant, il est possible de trouver dans les centres de BAnQ un exemplaire des titres publiés dans la région où les centres sont situés, ainsi

Pour notre institution, cette désignation d'année Création revendiquait haut et fort son rôle de pivot de la vie culturelle québécoise et de troisième lieu. Un rôle qui se déploie à l'échelle de ses 12 édifices répartis sur tout le territoire national et au moyen de son portail Web qui a reçu plus de 6,5 millions de visites au cours de l'année.

qu'un exemplaire des ouvrages traitant de cette région ; les éditeurs ont le loisir de faire le dépôt légal de leurs documents dans le centre qui leur est le plus proche ; grâce à des postes informatiques dédiés à la consultation sur place, nos abonnés ont, à l'échelle du Québec, un plus large accès aux collections patrimoniales numérisées.

Afin de bien refléter l'élargissement du mandat de nos « centres d'archives », nous avons modifié leur désignation. Ils sont maintenant désignés en fonction de leur localisation : BAnQ Gatineau, BAnQ Québec, BAnQ Trois-Rivières, etc. De plus, la nouvelle désignation de nos centres s'appuie sur une image de marque rafraîchie. Le sigle de BAnQ est mis de l'avant afin que la nature et la richesse de notre institution soient mieux comprises par nos concitoyens.

Cette année encore, BAnQ a pu compter sur ses partenaires du milieu universitaire pour s'ancrer encore plus profondément dans la société du savoir. Tout d'abord, nous nous sommes félicités du fait que l'un des premiers gestes publics posés par Suzanne Fortier, la nouvelle principale et vice-chancelière de l'Université McGill, fut de signer une entente de partenariat avec BAnQ, le 27 septembre 2013. Au cours de l'automne, l'UQAM, notre partenaire historique, a souligné de belle façon le 50e anniversaire du Rapport Parent en tenant à la Grande Bibliothèque une série de quatre grandes conférences témoignant de l'actualité de ce document, grand symbole de la modernisation du Québec. De plus, toujours avec la collaboration de l'UQAM, nous avons amorcé au cours de l'hiver un cycle de rencontres intitulé *Québec-USA – Plus qu'un voisinage géographique* qui porte sur la relation unique que nous entretenons avec nos voisins les plus proches. Sur une période de sept semaines, en octobre et novembre 2013, nous avons tenu sept colloques et journées d'étude sur des thèmes aussi variés que la revue *Parti pris*, Louis Hémon, l'artification de la cuisine et l'Acte de Québec et avec des partenaires aussi différents que le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises, le Groupe d'histoire de l'Atlantique français et le Collège militaire royal du Canada. Une véritable folle virée intellectuelle. Et, pour participer à l'œuvre commune, j'ai eu le plaisir de prononcer une conférence qui avait pour thème *La Grande Bibliothèque, le cœur de la ville créative* devant le Cercle canadien de Montréal, le 7 octobre dernier.

La première campagne de financement de la Fondation de BAnQ a été lancée officiellement en avril 2014. Au cours de l'exercice 2013-2014, l'équipe de bénévoles dévoués présidée par Louis Vachon, le président et chef de la direction de la Banque Nationale, a recueilli 2,3 millions de dollars. À l'horizon des cinq prochaines années, ces fonds et ceux qui seront engrangés par la suite permettront de démarrer des initiatives novatrices grâce auxquelles nous pourrons répondre à deux urgences : celle de l'accès démocratique à la culture et celle du soutien à l'éclosion de la société du savoir.

Tout cela a été réussi dans le respect de notre budget, malgré un contexte budgétaire difficile marqué par une nouvelle réduction, de l'ordre d'un million de dollars, de notre subvention gouvernementale. Grâce aux efforts de tous, nos résultats du fonds des opérations affichent un surplus des revenus sur les dépenses de 242 128 $. Toutefois, la modification aux normes comptables portant sur les paiements de transfert du gouvernement du Québec qui a été implantée l'année dernière a pour effet de créer un déficit de 725 324 $ sur le plan de nos résultats de l'exercice, sans que ce déficit n'ait toutefois d'impact sur notre trésorerie.

Ce message est rédigé au moment où se termine le mandat à la barre de BAnQ que j'ai amorcé en juin 2009. Ces cinq dernières années se situent quelque part entre le supplice de Sisyphe et le voyage d'Ulysse, si l'on me permet un dernier clin d'œil à ma formation classique. Si les défis budgétaires successifs que nous avons dû relever ont inexorablement évoqué pour moi le rocher qui forçait le héros grec à remettre son ouvrage cent fois sur le métier, ces cinq années m'ont aussi permis, comme les vents de Poséidon l'ont fait pour Ulysse, de rencontrer des personnes passionnantes et remarquables. Tant les équipes de BAnQ que les membres de notre conseil d'administration et ceux de nos comités, sans oublier nos partenaires des milieux éducatifs, culturels et économiques. Ils méritent tous un hommage reconnaissant. Grâce à eux, pour paraphraser Camus, il faut imaginer que, comme Sisyphe, je fus heureux.

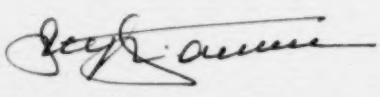

Guy Berthiaume

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Montréal, le 20 juin 2014

Les résultats et les renseignements contenus dans le rapport annuel de gestion 2013-2014 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans ce rapport, ainsi que des contrôles afférents.

Les pages qui suivent donnent une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques de BAnQ et elles fournissent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus, sur la foi de données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport, de même que les contrôles qui leur sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2014.

Le président-directeur général,

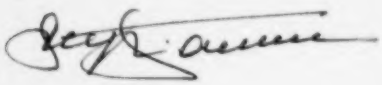

Guy Berthiaume

BAnQ EN BREF

Notre mission

À la fois bibliothèque nationale, archives nationales et bibliothèque publique de grande métropole, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) rassemble, conserve et diffuse le patrimoine documentaire québécois ou relatif au Québec. Véritable carrefour culturel, BAnQ œuvre à la démocratisation de l'accès à la connaissance à titre d'acteur clé de la société du savoir et déploie ses activités dans 12 édifices ouverts à tous sur le territoire du Québec : la Grande Bibliothèque, BAnQ Vieux-Montréal et BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie à Montréal, BAnQ Gaspé, BAnQ Gatineau, BAnQ Québec, BAnQ Rimouski, BAnQ Rouyn-Noranda, BAnQ Saguenay, BAnQ Sept-Îles, BAnQ Sherbrooke et BAnQ Trois-Rivières.

Nos valeurs

Bibliothèque et Archives nationales du Québec souscrit à des valeurs qui découlent directement de sa mission de conservation et de diffusion du patrimoine documentaire québécois :

- la fidélité à la mémoire patrimoniale du Québec ;
- l'engagement citoyen ;
- le partage ;
- l'expertise professionnelle et le dialogue.

Notre vision

BAnQ se doit d'œuvrer sans relâche à la démocratisation de l'accès à l'information et à la connaissance à titre d'acteur clé de la société du savoir.

BAnQ est le garant de la mémoire patrimoniale documentaire du Québec pour les générations présentes et futures.

BAnQ est un pôle privilégié de l'univers numérique, la dimension virtuelle étant désormais présente dans chacune de ses missions.

BAnQ doit entrer dans l'existence des citoyens du Québec en leur offrant un « troisième lieu de vie » réel et virtuel qui, au-delà de leur foyer et de leur lieu de travail, leur ouvre un espace d'échange, de rencontre et d'épanouissement personnel.

BAnQ participe à un réseau de partenariats variés, au bénéfice de la communauté.

BAnQ est une institution communicante à l'écoute de son environnement, qui fait connaître sa mission, ses ressources, ses activités et ses réalisations en utilisant notamment les vastes possibilités d'interaction offertes par les nouveaux médias.

Nos publics

L'offre générale de services de BAnQ s'adresse à tous les citoyens du Québec, et ce, sur l'ensemble du territoire. Cette offre territoriale est rendue possible grâce aux centres répartis dans différentes régions administratives du Québec, ainsi que par l'amélioration et l'augmentation constantes des ressources numériques et des services disponibles sur le portail Internet de l'institution ainsi que des autres services qu'elle offre à distance.

En conformité avec sa mission de fournir un accès démocratique à la culture et à la connaissance, certains services de BAnQ sont cependant plus spécialisés et s'adressent à des clientèles ciblées, notamment les « clientèles empêchées ». Par exemple, des services adaptés aux besoins des personnes handicapées leur sont offerts gratuitement, dont le Service québécois du livre adapté. BAnQ a aussi conçu des moyens de formation en ligne destinés aux communautés autochtones afin de leur faciliter la consultation de son portail et de ses outils de recherche. Les nouveaux arrivants trouvent également à la Grande Bibliothèque un ensemble de ressources destinées à faciliter l'intégration à leur société d'accueil : des collections développées à leur intention, un Laboratoire de langues et une Logithèque.

Par ailleurs, le Centre emploi-carrière, en complémentarité avec le réseau des Centres locaux d'emploi répartis sur le territoire de l'île de Montréal, offre des services assistés ou en libre-service à toute personne à la recherche d'un emploi. Enfin, le Carrefour Affaires offre de nombreuses ressources et un service de référence spécialisée apte à guider l'usager dans sa recherche d'information concernant le domaine des affaires.

BAnQ offre également des services spécialisés au milieu de l'éducation ainsi qu'aux milieux documentaires et de la recherche.

Le Bureau de direction

Guy Berthiaume
Président-directeur général

Danny Boulanger
Directrice des ressources humaines

Louise Boutin
Directrice générale de l'administration et des services internes

Normand Charbonneau
Conservateur et directeur général des archives

Benoit Ferland
Directeur général de la conservation

Dominique Hétu
Directrice des communications et des relations publiques

Isabelle Lafrance
Directrice des affaires juridiques

François Montreuil
Directeur général des technologies de l'information et des télécommunications

Carole Payen
Secrétaire générale et directrice du Bureau de la présidence

Hélène Roussel
Directrice générale de la diffusion

Nicole Vallières
Directrice de la programmation culturelle

LA FONDATION DE BAnQ

La Fondation de BAnQ est un organisme à but non lucratif qui recueille des fonds afin de financer des projets venant en appui à BAnQ dans la réalisation de ses mandats de grande bibliothèque publique, de bibliothèque nationale, d'archives nationales et d'acteur de premier plan au sein de la société de la connaissance.

Au cours de l'année 2013-2014, la Fondation, de concert avec L'Institut Canadien de Québec, a financé les bourses accordées dans le cadre du Programme de soutien à la recherche : trois bourses de doctorat, deux bourses de maîtrise, trois bourses de séjour destinées à des chercheurs de l'extérieur du Québec, une bourse de séjour attribuée à un chercheur du Québec, et une bourse de recherche sur un sujet lié à la bibliothéconomie et à l'archivistique.

La Fondation a également apporté son soutien à un projet hors les murs : une bibliothécaire se rend chaque semaine dans un centre jeunesse de Montréal et, par ses animations, elle favorise l'émergence du goût pour la lecture chez un groupe de résidents du Centre, des garçons âgés de 6 à 12 ans.

Grâce au don du Groupe TD, l'Heure du conte TD est proposée en sept langues autres que le français aux jeunes de 13 ans et moins : l'arabe, le mandarin, le créole haïtien, l'espagnol, le roumain, et, nouveautés, le russe et le vietnamien.

Enfin, la Fondation a mené sa première campagne de financement. Cette initiative présidée par Louis Vachon, le président et chef de la direction de la Banque Nationale, a pour objectif de recueillir 4 millions de dollars et plus de la moitié en avait déjà été recueillie au 31 mars 2014. La Banque Nationale a fait un don exceptionnel de 750 000 $ auquel se sont ajoutés des dons d'importance de Québecor, Intact Assurances, la Banque TD, la Fondation Jeunesse-Vie, la Caisse de dépôt et placement du Québec, Gaz Métro, Mondo-In, TransForce, la Fondation Alcoa, BUSAC, la Fondation J.A. DeSève, Pomerleau, Domtar et Les Amis de BAnQ ainsi que de donateurs individuels, pour une somme de 2,3 millions de dollars.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président
Sébastien Bélair
Premier vice-président, partenaires d'affaires, opérations et ressources humaines
Banque Nationale

Vice-président
Martin Imbleau
Vice-président, Exploitation et projets majeurs
Gaz Métro

Secrétaire-trésorier
Ghislain Roussel
Consultant

Administrateurs
Guy Berthiaume
Président-directeur général
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Christian Jetté
Président-directeur général
Les Éditions CEC inc.

Représentante des Amis de BAnQ
Lucie Dion
Conseillère

L'ASSOCIATION LES AMIS DE BAnQ

Créée peu après l'ouverture de le Grande Bibliothèque en 2005, Les Amis de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ABAnQ) est une association sans but lucratif qui soutient les activités de l'institution et contribue à son rayonnement à Montréal et dans l'ensemble du Québec.

Encore une fois cette année, les bénévoles des Amis ont participé, avec enthousiasme et dévouement, au succès remarquable des groupes de conversation française. Ceux-ci visent à favoriser l'intégration des nouveaux arrivants en offrant aux participants une occasion de converser en français sur une base hebdomadaire tout en se familiarisant avec la culture de leur pays d'accueil. Mentionnons que deux participantes se sont illustrées au concours *Conjuguons lire et écrire*, volet Lecture de textes d'auteurs québécois. Notons aussi que les documents élaborés par l'équipe de 19 animateurs sont dorénavant conservés sur une plateforme virtuelle de partage conçue à cet effet.

Des campagnes de financement ont permis de remettre près de 15 000 $ à la Fondation de BAnQ, somme qui a été attribuée aux projets éducatifs de l'institution. La principale activité est la toujours populaire vente de livres annuelle. Des bénévoles ont de plus continué à offrir cette année leur soutien à l'accueil et à la billetterie des activités culturelles de BAnQ.

Plusieurs activités sont aussi organisées pour les membres des Amis de BAnQ. Près de 100 membres profitent du club littéraire et du club de lecture en histoire. Des ateliers d'écriture portant sur le conte, la nouvelle littéraire et le poème ont obtenu une forte participation des membres, qui ont aussi pu assister à une soirée de rencontre avec l'auteur Sergio Kokis. Une activité de formation en recherche généalogique et des visites guidées des expositions de BAnQ ont également été offertes aux membres.

On peut consulter les pages des Amis à **amis.banq.qc.ca.**

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente
Josée Schryer

Vice-président
Normand Lapointe

Secrétaire
Lucie Dion

Trésorière
Pauline Dupuis

Conseillère
Carole Milord

Administrateurs
Micheline Béchard
Hélène Houde
Andjelka Lavoie
Nathalie Rancourt
Maryse Tardif

Membre du personnel de BAnQ invité
Claire Séguin
Chef de service de la Collection nationale
Direction de la référence, Direction générale de la diffusion

Représentant de la Fondation de BAnQ
Ghislain Roussel
Secrétaire-trésorier

Représentant des Amis de la Bibliothèque de Montréal
Claude Lemire
Président du conseil

FAITS SAILLANTS

Avril 2013

4

Implantation de la nouvelle norme de traitement documentaire Ressources : description et accès (RDA) à BAnQ.

8

Assemblée générale du Réseau francophone numérique, dont Guy Berthiaume est secrétaire général, à la Bibliothèque nationale du Vietnam.

En collaboration avec l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de documentation, début des 24 séances de formation offertes au personnel francophone des services techniques des bibliothèques et des milieux documentaires du Québec sur la nouvelle norme RDA.

9

Ouverture de l'exposition *Penser ! Une expérience philo*, une initiation à la pratique de la philosophie par le questionnement et la pensée qui invite les jeunes à prendre position et à formuler des opinions sur des thèmes et des enjeux qui les interpellent. À l'Espace Jeunes de la Grande Bibliothèque.

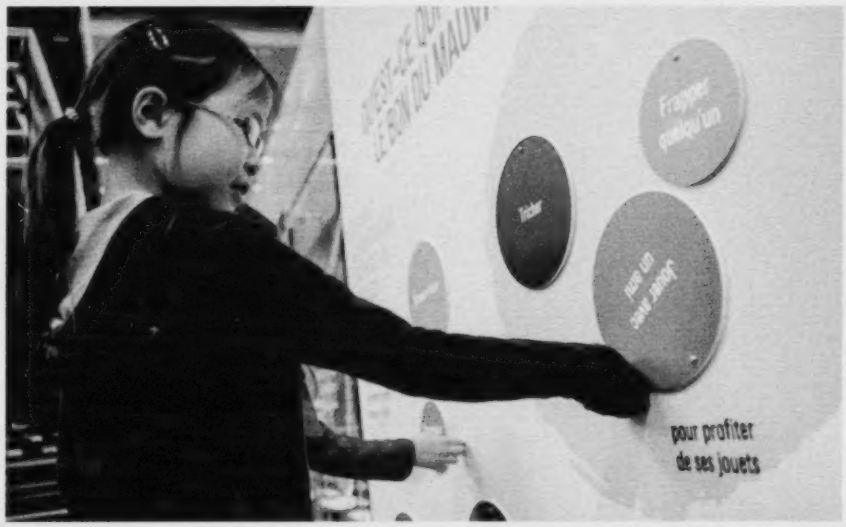

Photo : Mimi Zhou

Exposition *Penser ! Une expérience philo.*

17

Vernissage de l'exposition *Négoce, convoitise et pouvoir*, à BAnQ Sept-Îles.

29

Nouveau don du gouvernement du Mexique à BAnQ comportant plusieurs œuvres dont un dyptique de René Derouin intitulé *« La Vida » y « La Muerte »*. Ces œuvres feront l'objet d'une mise en valeur en septembre au Consulat général du Mexique à Montréal.

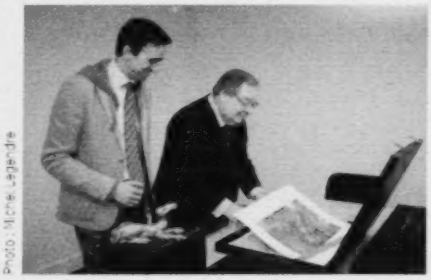

Photo : Michel Legendre

Gustavo Morales, attaché culturel au Consulat général du Mexique à Montréal, et Guy Berthiaume, pdg de BAnQ.

Mai 2013

7

Ouverture à la Collection nationale de la Grande Bibliothèque de l'exposition *La moitié du monde est une femme*, qui donne à voir diverses expressions et revendications du féminisme québécois et de la création au féminin au tournant des années 1970.

17

À l'occasion du colloque *Raymond Klibansky et l'héritage warburgien des sciences de la culture*, à BAnQ Vieux-Montréal, lancement du catalogue *Raymond Klibansky (1905-2005) – La bibliothèque d'un philosophe*, préparé sous la direction du philosophe Georges Leroux en collaboration avec la Division des livres rares et des collections spécialisées de l'Université McGill. Ce catalogue accompagne l'exposition du même nom présentée à la Grande Bibliothèque du 13 novembre 2012 au 25 août 2013 et

Photo : Michel Legendre

Vernissage de l'exposition *La moitié du monde est une femme* à la Collection nationale de la Grande Bibliothèque.

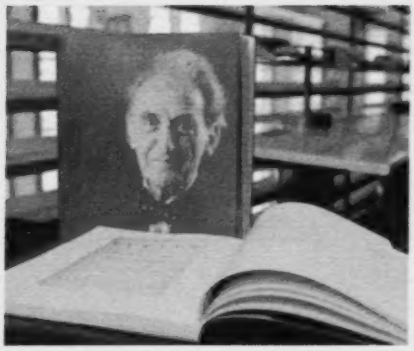

Photo : Cédric Lavenant

Catalogue de l'exposition *Raymond Klibansky (1905-2005) – La bibliothèque d'un philosophe.*

mettant en valeur les trésors bibliophiliques de la collection Raymond Klibansky, l'une des plus riches collections privées en Amérique du Nord.

21

Fusion et refonte des pages du portail s'adressant aux nouveaux arrivants. Activités, services, Collection multilingue, méthodes de langues, information pour la vie pratique, l'ensemble de l'offre de BAnQ est maintenant rassemblée dans une même section.

Parution de l'ouvrage *Destination Québec – Une histoire illustrée du tourisme*, réalisé en collaboration avec les Éditions de l'Homme, et inauguration d'une exposition portant le même titre au Musée de la civilisation, à Québec.

23

Présentation d'*Archives à voix haute – Place aux femmes*, une lecture de documents d'archives mettant en valeur une vingtaine de figures marquantes de la lutte des femmes, dont Léa Roback, Thérèse Casgrain et Lise Payette, dans une mise en scène de Frédéric Sasseville.

Juin 2013

3

Mise en ligne d'*Instantanés*, le blogue des employés de BAnQ qui travaillent dans le domaine des archives, un blogue professionnel ayant pour but d'informer la communauté archivistique, les chercheurs et les citoyens des réalisations de BAnQ ainsi que des pratiques du milieu des archives en général.

Lancement de la nouvelle collection numérique Revues et journaux québécois, qui regroupe sur le portail de BAnQ des milliers de pages en format numérique, permettant au public de feuilleter plus de 160 titres issus des collections patrimoniales de BAnQ et de faire des recherches dans le texte intégral des articles de certaines publications, par exemple dans *La Presse* (depuis 1985) et dans *Croc* (1979-1995).

4

Ouverture de l'exposition *De la Belle Époque au prêt-à-porter* à BAnQ Gatineau. Présentée à l'origine dans la section Arts et littérature de la Grande Bibliothèque en 2011-2012, cette exposition permet d'embrasser d'un seul coup d'œil l'évolution du costume féminin de 1880 à 1930.

10

Conférence de presse et portes ouvertes à BAnQ Vieux-Montréal à l'occasion de l'acquisition du fonds d'archives de Dominique Michel. D'abord chanteuse de cabaret, celle-ci s'est démarquée au cinéma, au théâtre et à la télévision. Plus de 10 000 photographies composent entre autres ce fonds qui rend compte de la très riche et longue carrière de l'artiste.

Photo : Michel Legendre

Don des archives de Dominique Michel à BAnQ en présence du ministre de la Culture et des Communications, Maka Kotto.

21

Vernissage de l'exposition *Matshinanu – Nomades* au Woodrow Wilson Center, à Washington. Cette exposition de photographies offrant une saisissante plongée dans le quotidien du peuple innu avait d'abord été présentée à la Grande Bibliothèque en 2010-2011.

27

Adoption de la nouvelle Politique linguistique de BAnQ par le conseil d'administration.

Juillet 2013

1er

Photo : Jean Goupil

Neuvième Camp de jour de la Grande Bibliothèque.

Ouverture du neuvième Camp de jour de la Grande Bibliothèque, qui a permis à 99 jeunes de 8 à 13 ans de faire briller leur créativité et de découvrir toutes les ressources de l'Espace Jeunes.

6

Tenue à l'Espace Jeunes de la Grande Bibliothèque d'une Heure du conte spéciale avec des livres en braille. L'activité est destinée aux jeunes de 8 ans et moins, tant ceux qui ont une déficience visuelle que ceux qui n'en ont pas.

30

Ouverture du festival Présence autochtone, reconnu pour sa sélection de vidéos et de films récents, qui se tient jusqu'au 2 août. BAnQ s'associe au festival pour présenter trois soirées à la Grande Bibliothèque.

Photo : Caroline Laberge

Mara Tremblay et Bernard Adamus lors du lancement de la programmation culturelle de BAnQ.

Août 2013

17

Participation de l'Espace Jeunes à la Virée classique de l'Orchestre symphonique de Montréal, à la Place des Arts.

26

Présentation du mémoire de BAnQ à la Commission de la culture et de l'éducation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques.

Septembre 2013

5

Lancement de la nouvelle programmation culturelle de BAnQ et de l'année Création. Animée par Sophie Cadieux, l'activité se déroule en présence de plusieurs personnalités qui marqueront cette année, dont Michel Tremblay, Louis-Pierre Bougie et René Derouin.

12

Ouverture de l'exposition *Louis-Pierre Bougie – 30 ans de livres d'artiste*, présentée en partenariat avec la maison de la culture de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de la Ville de Montréal, à BAnQ Vieux-Montréal.

17

Lancement d'une nouvelle collection de cartes routières ou touristiques disponibles pour le prêt à la Grande Bibliothèque. Des cartes du Québec et d'ailleurs, de format pratique, pliables et plastifiées, sont offertes aux abonnés.

18

Conférence de Guy Berthiaume, *La Grande Bibliothèque : un succès au service de la création de valeur*, dans le cadre du séminaire de PDG du CIRANO.

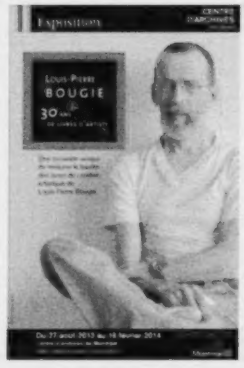

Photo : Caroline Laberge

Vernissage de l'exposition *Louis-Pierre Bougie – 30 ans de livres d'artiste*.

20

Lancement de la Saison de la lecture de Montréal, dont BAnQ se fait partenaire jusqu'au 26 novembre afin de promouvoir la lecture comme source de plaisir, mais aussi comme instrument de réussite scolaire et de développement socio-économique et culturel. Visites, spectacles et lectures publiques figurent parmi les différentes activités gratuites offertes à la Grande Bibliothèque.

23

Lancement de la version mobile du catalogue Iris, qui recense tous les documents publiés et les documents numériques faisant partie des collections de BAnQ.

24

Première conférence de la série *50 ans après le Rapport Parent*, présentée à la Grande Bibliothèque en collaboration avec l'UQAM, qui marque le 50e anniversaire de la parution du premier tome du Rapport Parent, pierre angulaire de la démocratisation de l'éducation au Québec. BAnQ, aussi en partenariat avec l'UQAM, consacrera un dossier à ce sujet dans sa revue *À rayons ouverts* (numéro 94).

Photo : Michel Legendre

Série de conférences *50 ans après le Rapport Parent*.

25

Parution du premier numéro de l'infolettre des services aux milieux documentaires. Cette parution trimestrielle permet aux bibliothèques québécoises d'être à l'affût des actualités relatives aux ressources et aux services que BAnQ met à leur disposition.

27

Signature d'une entente de partenariat entre BAnQ et l'Université McGill.

Du 27 au 29

Participation de BAnQ aux Journées de la culture par des activités diverses, incluant une journée portes ouvertes, des visites guidées et des ateliers-conférences.

30

Diffusion de la première d'une série de capsules dans laquelle des bibliothécaires de BAnQ offrent des suggestions de lecture au public à l'émission *Tout le monde tout lu !* à MATV.

Octobre 2013

1er

Ouverture à la Grande Bibliothèque de l'exposition *Fleuve*, qui explore les grands thèmes ayant inspiré et guidé l'œuvre de l'artiste pluridisciplinaire René Derouin. En février 2014, l'artiste léguera ses archives à BAnQ. Son fonds documente remarquablement bien l'ensemble de sa carrière artistique, de 1955 à 2013. Il rassemble notamment des dossiers de projets et des carnets d'esquisses permettant de retracer l'évolution de ses œuvres ainsi que son parcours créatif.

Photo : Michel Legendre

Francisco del Rio, consul général du Mexique à Montréal, René Derouin, artiste-commissaire, Maka Kotto, ministre de la Culture et des Communications, et Guy Berthiaume, pdg de BAnQ.

3

Début d'une série de sept journées d'étude et colloques offerts par BAnQ et des partenaires variés en sept semaines. De *Parti pris* à la lecture en passant par l'Acte de Québec, la bataille de la Châteauguay, Louis Hémon et l'art dans la cuisine, les sujets sont nombreux et passionnants. Au printemps 2013, BAnQ avait aussi présenté des journées d'étude sur les collections numériques et sur le personnage de Baptiste Ladébauche.

7

Allocution de Guy Berthiaume, *La Grande Bibliothèque : le cœur de la ville créative*, devant le Cercle canadien de Montréal.

9

Tenue de la première activité née de la nouvelle entente de partenariat entre BAnQ et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ).

17

Diffusion des volumes 3 et 4 du *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, publié par les éditions Fides, en version numérique intégrale sur le portail Internet de BAnQ. Grâce à cet ajout aux œuvres répertoriées dans les précédents volumes, c'est un portrait achevé des activités intellectuelles et littéraires ayant animé le Québec des débuts de la Nouvelle-France jusqu'à la crise d'Octobre qui est désormais accessible en ligne.

Du 20 au 26

Quinzième Semaine des bibliothèques publiques du Québec sur le thème *À chacun son évasion !*. Diverses activités se déroulent à la Grande Bibliothèque. Parmi celles-ci, jeux de société, heure du conte, spectacle pour enfants et tirage de lots de cadeaux pour les nouveaux abonnés.

Photo : Michel Legendre

Cérémonie en l'honneur des 10 lauréats du concours 2013-2014 du Programme de soutien à la recherche de BAnQ.

22

Cérémonie en l'honneur des 10 lauréats du concours 2013-2014 du Programme de soutien à la recherche de BAnQ. Le Programme, financé par la Fondation de BAnQ et L'Institut Canadien de Québec, a offert cette année 84 000 $ en bourses de doctorat, de maîtrise, de recherche ou de séjour pour des chercheurs du Québec ou de l'extérieur du Québec.

23

Annonce par BAnQ de la collecte de sites Web des principales municipalités québécoises ainsi que des principaux partis politiques et candidats à la mairie qu'elle effectue dans le cadre de la campagne pour les élections municipales du 3 novembre. Les résultats de cette collecte seront mis à la disposition des usagers à la Grande Bibliothèque et à BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie.

27

Début de la série d'activités *Jouez le jeu !* offerte à la Grande Bibliothèque en collaboration avec Option consommateurs. Les usagers sont invités à découvrir divers jeux de société.

Novembre 2013

5

Conférence de presse soulignant l'acquisition des fonds d'archives de Jean Bissonnette et Jean-Pierre Plante, qui ont marqué plusieurs générations de Québécois en participant à la création d'émissions télévisuelles et de spectacles ayant remporté un grand succès. Ces deux fonds remarquables et complémentaires représentent une source documentaire indispensable sur les arts de la scène et la télévision au Québec.

Photo : Michel Legendre

Guy A. Lepage, Jean Bissonnette, Normand Brathwaite, Daniel Lemire, Dominique Michel, Jean-Pierre Plante, Guy Berthiaume et Hélène Charbonneau.

6

Mise en valeur de trois dessins d'Eugène Payette issus des collections patrimoniales de BAnQ dans l'exposition *Artistes, architectes, artisans – L'art canadien 1890-1918*, qui se tient au Musée des beaux-arts du Canada jusqu'au 2 février 2014. Au cours de l'année, 44 documents de ces collections ont été prêtés ainsi pour des expositions d'envergure de grands musées.

8

Diffusion du premier épisode de la première saison de l'émission *Qui êtes-vous ?*, qui a attiré une audience hebdomadaire de plus de 750 000 personnes jusqu'au 13 décembre. Plusieurs archivistes de BAnQ ont participé au tournage de ces émissions, présentant aux personnalités en vedette (Normand Brathwaite, Patrice L'Ecuyer, Marina Orsini, Dominique Michel, Pénélope McQuade, et Guy A. Lepage) des documents uniques sur l'histoire de leur famille.

14

Parution sur la plateforme Érudit du cinquième numéro de la *Revue de BAnQ*. Au sommaire : les livres-objets, les guides touristiques, le patrimoine photographique québécois, la correspondance adressée à un patriote en exil, la réécriture des Relations des missions jésuites, d'anciens manuscrits de musique et d'étonnants « vieux dossiers » du ministère de l'Agriculture.

18

Diffusion du nouveau Plan stratégique de BAnQ, qui détermine les objectifs de l'institution pour les années 2013-2016. Cinq grandes orientations lui permettent entre autres de prendre résolument le virage numérique. Doté de cibles précises, ce Plan stratégique qui s'inscrit dans les grandes orientations du ministère de la Culture et des Communications du Québec mènera BAnQ à élargir sa présence sur tout le territoire québécois.

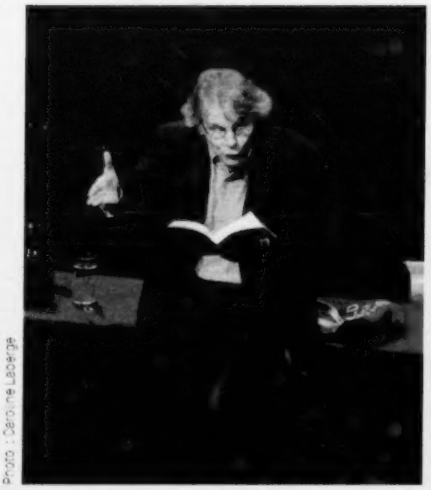

Photo : Caroline Labarre

Lecture publique d'extraits de *Journal d'un corps* par le romancier Daniel Pennac.

23

À l'Auditorium de la Grande Bibliothèque, lecture publique d'extraits de *Journal d'un corps*, paru aux éditions Gallimard en 2012, par le romancier français Daniel Pennac, de passage au Québec pour le Salon du livre de Montréal.

Du 23 au 30

Semaine de la généalogie, marquée entre autres par des portes ouvertes dans les 10 centres de BAnQ conservant des archives le samedi 30 novembre. Plus de 800 personnes ont profité de cette journée pour s'initier à la recherche généalogique et prendre connaissance de la variété des ressources leur permettant de s'adonner à ce loisir dans les centres et sur le Web.

29

Signature par BAnQ et la Bibliothèque nationale de France du renouvellement de la convention de coopération qui lie les deux institutions depuis 1996. Cette signature permet de réaffirmer l'intérêt et le succès de ce partenariat, ainsi que les liens étroits tissés entre les deux établissements.

Décembre 2013

2

Vernissage de l'exposition *Pas de deux... du conte au ballet*. Conçue en collaboration avec Les Grands Ballets Canadiens, cette exposition invitait le public à découvrir la féerie et l'imaginaire de quatre créations des Grands Ballets inspirées de contes traditionnels populaires.

Photo : Cédric Lavergne

Exposition *Pas de deux... du conte au ballet*.

9

Signature d'une entente de partenariat entre BAnQ et l'Entrepôt du livre numérique ANEL-De Marque grâce à laquelle les éditeurs peuvent déposer automatiquement leurs publications numériques à BAnQ.

Mise en ligne de la page « Lire, écouter, voir » mettant en valeur la collection de prêt de la Grande Bibliothèque. Des suggestions destinées au grand public sont présentées mensuellement sous la forme d'un carrousel dynamique qui comprend des romans, des documentaires, de la musique, des films, des livres jeunesse et des livres sonores.

30

Réception du dernier de trois appareils de numérisation de grande qualité pour documents patrimoniaux fragiles, à ouverture restreinte et grand format acquis par BAnQ pour favoriser la numérisation de ses collections.

31

Un million de notices téléchargées dans les catalogues des bibliothèques publiques et scolaires en 2013 : le Service québécois de traitement documentaire remporte un grand succès.

Janvier 2014

1er

Adoption d'une nouvelle image pour BAnQ et de nouvelles dénominations pour ses édifices en lien avec l'élargissement du mandat des centres d'archives de BAnQ afin de regrouper la totalité des missions de l'institution.

21

Première de la série *Québec-USA – Plus qu'un voisinage géographique*, une série de sept conférences et entretiens animée par la journaliste Manon Globensky, qui aborde la relation complexe que le Québec entretient avec les États-Unis. Cette série accueillera nombre d'invités de marque tels Pierre Fortin, Alain Dubuc, Guy Lachapelle, John Parisella, Gérard Bouchard et Paul-André Linteau.

28

Déploiement des postes de prêt en libre-service aux différents étages de la Grande Bibliothèque dans le but de rendre le service plus pratique pour les usagers.

Février 2014

4

Lancement des ateliers *Mardi, c'est Wiki !* en partenariat avec Wikimédia Canada. Les usagers sont invités à contribuer au développement de Wikipédia en rédigeant ou en modifiant des pages relatives à des sujets québécois à l'aide des différentes sources d'information disponibles à la Grande Bibliothèque.

Du 22 au 9 mars

Présentation du festival Montréal joue à la Grande Bibliothèque, en association avec les Bibliothèques de Montréal. Le festival offre aux adultes comme aux jeunes de nombreuses activités ludiques.

25

Cérémonie-hommage visant à souligner la récente élection de Dany Laferrière à l'Académie française en présence de l'écrivain, d'invités spéciaux et de dignitaires, dont le ministre de la Culture et des Communications, Maka Kotto.

Photo : Caroline Laberge

Cérémonie-hommage soulignant l'élection de Dany Laferrière à l'Académie française.

27

Adoption par le conseil d'administration du plan d'action relatif aux services adaptés pour l'année 2014-2015 visant l'intégration des personnes en situation de handicap et un meilleur accès aux ressources et services de BAnQ.

Mars 2014

1er

Re-création – La Nuit blanche à la Grande Bibliothèque revisite des éléments phares de la culture québécoise.

Du 1er au 9

Semaine de relâche créative : en complément des rendez-vous mensuels pour la famille avec la Fille aux grandes oreilles, cette semaine d'activités remporte un grand succès auprès des petits et grands.

11

Annonce de la contribution de BAnQ à La Fabrique culturelle, la nouvelle plateforme culturelle Web de Télé-Québec, sous forme de sept capsules vidéo auxquelles d'autres viendront s'ajouter au cours de l'année.

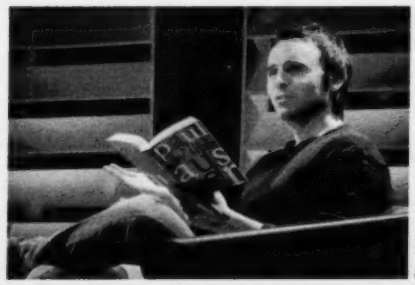

Photo : Michel Legendre

Louis-José Houde.

13

Présentation de *La bibliothèque de... Louis-José Houde* à la Grande Bibliothèque. Au cours de l'année 2013-2014, cette série animée par Guy Berthiaume et diffusée à Canal Savoir a aussi mis en vedette Serge Chapleau, Monique Giroux, Boucar Diouf et Denise Bombardier à la Grande Bibliothèque, ainsi qu'Éric Morin au Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscaminque.

Du 13 au 3 avril

Le Printemps des revues : BAnQ collabore avec la Société de développement des périodiques culturels québécois pour offrir des sélections d'articles, un kiosque sur les revues électroniques et une cabane à sucre culturelle.

14

Don des archives de BBGL, architecture. Ce fonds d'archives se compose de 20 projets de construction ou de restauration réalisés par cette entreprise entre 1973 et 2003. Les dessins concernent les projets majeurs, par exemple le Musée de la civilisation de Québec, le Centre de conservation du Québec, le Musée de l'Amérique française, l'École d'architecture de l'Université Laval, l'École navale des Forces canadiennes et la Redoute Dauphine.

21

Tenue à la Grande Bibliothèque de la 6e édition de la Journée professionnelle des milieux documentaires portant sur le thème *La médiation en bibliothèque à l'ère numérique*. Plus de 300 professionnels y participent sur place et à distance.

RÉSULTATS LIÉS AU PLAN STRATÉGIQUE 2013-2016

ENJEU 1 LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À LA CULTURE ET AU SAVOIR

AXE 1	Développement de l'action de BAnQ en région
AXE 2	Développement de la mission de médiation culturelle
AXE 3	Amélioration de la visibilité institutionnelle

ENJEU 2 L'ADAPTATION À L'ÈRE NUMÉRIQUE

AXE 1	Acquisition et diffusion du numérique
AXE 3	Rayonnement du patrimoine québécois sur le Web

ENJEU 3 L'ENGAGEMENT CITOYEN

AXE 1	Offre d'un « troisième lieu » de vie aux usagers
AXE 2	Contribution à l'intégration sociale
AXE 3	Prise en compte du développement durable dans la vie quotidienne de l'institution

ENJEU 4 LE PARTAGE DES EXPERTISES

AXE 1	Pôle de référence et de soutien pour les milieux bibliothéconomiques et archivistiques
AXE 2	Développement des partenariats Éducation / Culture
AXE 3	Renforcement des collaborations au Canada et à l'étranger

ENJEU 5 LA CONSOLIDATION DES FONDEMENTS INSTITUTIONNELS

AXE 1	Développement des revenus autonomes
AXE 2	Valorisation du potentiel humain
AXE 3	Renforcement des structures technologiques de l'institution

Note : Les résultats présentés dans les pages suivantes sont liés aux cibles 2013-2014 du Plan stratégique 2013-2016 de BAnQ, disponible sur le portail de l'institution à l'adresse suivante : **banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_linfo/plan_strategique.**

ENJEU 1 LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À LA CULTURE ET AU SAVOIR

AXE 1 DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION DE BAnQ EN RÉGION

INDICATEURS	CIBLES 2013-2014	RÉSULTATS 2013-2014
Nombre de centres de BAnQ offrant le patrimoine documentaire publié qui présente un intérêt pour la région par le sujet ou l'éditeur	8	9
Nombre de centres offrant la possibilité d'y effectuer le dépôt légal des publications	8	9
Nombre de centres offrant la possibilité de retour des documents empruntés à la Grande Bibliothèque	8	9

Commentaires

- Ces services sont offerts depuis quelques mois dans 9 des 10 centres conservant des archives (le point de service de Gaspé est considéré dorénavant comme un centre conservant des archives). Ils ne sont cependant pas offerts à BAnQ Vieux-Montréal en raison de sa proximité avec BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie (où le dépôt légal peut être effectué) et avec la Grande Bibliothèque.
- À l'automne 2013, un processus a été instauré afin que les archivistes identifient les éditeurs et les organismes culturels régionaux concernés par le dépôt légal (producteurs d'affiches, de programmes de spectacles, etc.).

AXE 2 DÉVELOPPEMENT DE LA MISSION DE MÉDIATION CULTURELLE

INDICATEURS	CIBLES 2013-2014	RÉSULTATS 2013-2014
Nombre de visiteurs des expositions dans la salle de la Grande Bibliothèque	17 500	21 299
Nombre de participants aux activités culturelles	13 000	14 847*
Nombre d'activités hors les murs réalisées	4	4

* Ce nombre exclut les visites scolaires d'exposition (1679), de même que la fréquentation de l'activité Nuit blanche (3664 visiteurs).

Commentaires

- La fréquentation des expositions et des activités culturelles s'est accrue, malgré une réduction de l'offre. À souligner : le grand succès de l'exposition *Fleuve – René Derouin*.
- En ce qui a trait aux activités hors les murs, BAnQ a participé au Marathon des arts, au Festival Québec en toutes lettres, au Salon du livre de Québec et au Festival international du livre de Rouyn-Noranda.

AXE 3 AMÉLIORATION DE LA VISIBILITÉ INSTITUTIONNELLE

INDICATEURS	CIBLES 2013-2014	RÉSULTATS 2013-2014
Nombre de mentions positives de BAnQ dans les médias	650	752
Nombre d'abonnés aux pages des médias sociaux de BAnQ	16 000	19 774

ENJEU 2 L'ADAPTATION À L'ÈRE NUMÉRIQUE

AXE 1 ACQUISITION ET DIFFUSION DU NUMÉRIQUE

INDICATEURS	CIBLES 2013-2014	RÉSULTATS 2013-2014
Nombre de documents des collections patrimoniales en ligne	12 000 000	11 003 583
Nombre de documents numériques des collections patrimoniales et de la Collection universelle empruntés et consultés	7 000 000	7 413 096
Dépôt d'un document d'orientation au ministère de la Culture et des Communications visant à modifier le Règlement sur le dépôt légal afin d'y inclure explicitement les documents numériques	2013-2014	20 février 2014

Commentaires

- Parmi les 11 003 583 documents patrimoniaux en ligne, on compte 10 896 198 documents numérisés, principalement des archives textuelles et des publications en série, et 107 385 documents nés numériques, soit des publications en série, des monographies et des cartes géographiques.

GRAPHIQUE A – **RÉPARTITION DES DOCUMENTS PATRIMONIAUX NUMÉRISÉS EN LIGNE PAR CATÉGORIES DOCUMENTAIRES AU 31 MARS 2014**

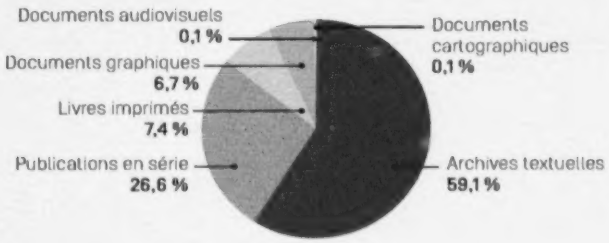

GRAPHIQUE B – **RÉPARTITION DES DOCUMENTS PATRIMONIAUX NÉS NUMÉRIQUES EN LIGNE PAR CATÉGORIES DOCUMENTAIRES AU 31 MARS 2014**

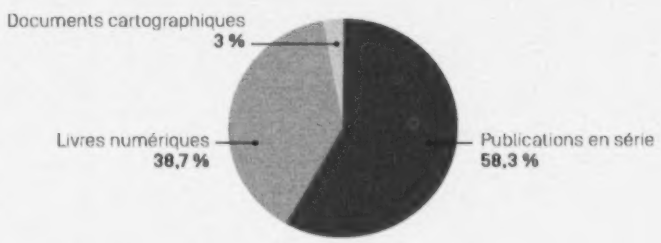

- 520 616 fichiers de documents patrimoniaux numérisés ont été mis en ligne au cours de l'année. Le ralentissement des activités de numérisation et de mise en ligne des documents numérisés s'explique en grande partie par la priorité accordée à la collecte des sites Web en contexte d'élections provinciales. Des améliorations majeures apportées récemment aux processus de travail permettront une productivité accrue en 2014-2015.
- 18 717 fichiers de documents patrimoniaux nés numériques se sont ajoutés aux collections patrimoniales en 2013-2014. Ces documents sont acquis par dépôt volontaire.
- Le nombre de documents numériques des collections patrimoniales et de la Collection universelle empruntés et consultés a connu une hausse de 17 %. La consultation des documents patrimoniaux a augmenté de près de 26 %. Les types de documents patrimoniaux numériques les plus consultés sont les archives des notaires, les registres de l'état civil ainsi que les cartes et plans. Notons aussi l'importante utilisation de deux ouvrages : les *Annuaires Lovell de Montréal et de sa banlieue* (1842-1999) et le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes de Cyprien Tanguay*. Par ailleurs, l'engouement pour le livre numérique continue de se faire sentir. Le prêt de livres numériques a augmenté de 75 % : le nombre de prêts est passé de 201 000 en 2012-2013 à 352 000 en 2013-2014.

AXE 3 RAYONNEMENT DU PATRIMOINE QUÉBÉCOIS SUR LE WEB

INDICATEURS	CIBLES 2013-2014	RÉSULTATS 2013-2014
Nombre de documents québécois déposés sur le site du Réseau francophone numérique	25	10
Nombre de documents québécois transmis pour diffusion sur le site de la Bibliothèque numérique mondiale	25	9

Commentaires

- 25 documents patrimoniaux numérisés ont été sélectionnés pour une diffusion sur les sites du Réseau francophone numérique **(rfnum.org)** et de la Bibliothèque numérique mondiale **(wdl.org).** Parmi ceux-ci, neuf ont été transmis à la Bibliothèque numérique mondiale (BNM), les autres devant faire l'objet d'une nouvelle numérisation afin de répondre aux normes fixées par la BNM.
- Tel qu'expliqué précédemment, la Direction de la numérisation de BAnQ a procédé à une révision en profondeur de ses processus de travail qui a ralenti temporairement les travaux de numérisation et de diffusion des documents numérisés, notamment pour la BNM et le Réseau francophone numérique. L'optimisation des processus se traduira par un gain de productivité en 2014-2015, permettant de combler l'écart par rapport aux cibles fixées.

ENJEU 3 L'ENGAGEMENT CITOYEN

AXE 1 OFFRE D'UN « TROISIÈME LIEU » DE VIE AUX USAGERS

INDICATEURS	CIBLES 2013-2014	RÉSULTATS 2013-2014
Nombre de visites dans les édifices de BAnQ	2 500 000	2 403 880
Nombre de visites virtuelles sur le portail de BAnQ	6 000 000	6 568 016
Réaménagement du rez-de-chaussée de la Grande Bibliothèque	Transformation du rez-de-chaussée en « troisième lieu » accueillant et animé	Travaux en cours

Commentaires

- En 2013-2014, le nombre de visites dans les édifices de BAnQ et le nombre de documents analogiques (documents sur support physique) empruntés ont connu une baisse, alors que l'utilisation des collections et des services virtuels a augmenté significativement. Ce phénomène s'explique en grande partie par la réduction du personnel et des services offerts réalisée au cours des dernières années de même que par le virage numérique des usagers des institutions documentaires.
- Alors que la fréquentation globale des édifices de BAnQ a diminué de 7 % en 2013-2014, on constate une augmentation de 19 % des visites sur le portail de l'institution.

GRAPHIQUE C – **FRÉQUENTATION DE BAnQ DE 2009-2010 À 2013-2014**

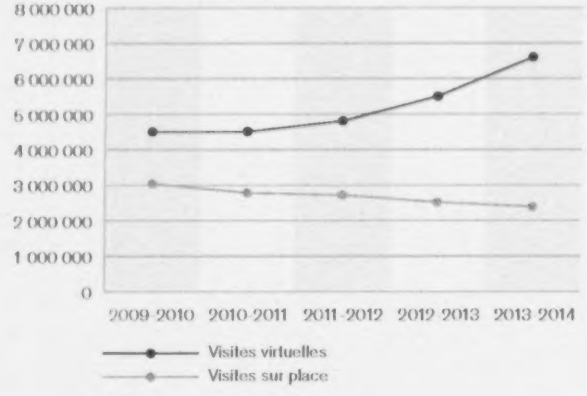

- Les premières étapes du projet de réaménagement du rez-de-chaussée de la Grande Bibliothèque ont été réalisées avec succès : le concept architectural a été défini et les postes de prêt en libre-service ont été répartis aux différents étages. Les efforts se concentrent maintenant sur la mise en service de nouveaux portillons de sécurité plus performants et basés sur la technologie RFID, sur l'installation du système de retour automatique (postes de retour en libre-service, convoyeur et automate de tri), sur le choix du mobilier et des équipements ainsi que sur l'élaboration de la nouvelle signalisation.

AXE 2 CONTRIBUTION À L'INTÉGRATION SOCIALE

INDICATEURS	CIBLES 2013-2014	RÉSULTATS 2013-2014
Nombre d'activités destinées aux nouveaux arrivants	240	267
Nombre de prêts de documents des collections multilingues	50 000	43 750
Nombre de visites sur le portail Jeunes	60 000	71 076
Nombre d'abonnés au Service québécois du livre adapté	5 600	5 239
Nombre d'emprunts de documents adaptés	145 000	149 152

Commentaires

- En sus des activités de BAnQ, les Amis de BAnQ offrent aux nouveaux arrivants des ateliers de conversation française auxquels 235 participants se sont inscrits cette année.
- Le prêt de documents des collections multilingues a connu une diminution de 12 % en 2013-2014. La perte d'un fournisseur important a eu des impacts sur le développement de ces collections. D'autres fournisseurs ont cependant été identifiés et de nouveaux titres font leur apparition au catalogue de BAnQ.
- Les visites du portail Jeunes **(jeunes.banq.qc.ca)** ont augmenté de 24 % cette année, ce qui a permis de dépasser la cible fixée.
- Le nombre d'abonnés du Service québécois du livre adapté (SQLA) est passé de 5987 en 2012-2013 à 5239 en 2013-2014, ce qui représente une diminution de 14 %. À compter du 1er avril 2014, les abonnés auront accès à la collection du Centre d'accès équitable aux bibliothèques, un service mettant à la disposition des bibliothèques publiques canadiennes des ouvrages en formats accessibles aux personnes ayant une déficience perceptuelle. Ce partenariat entraînera vraisemblablement une augmentation du nombre d'abonnés du SQLA au cours des mois suivants.
- Le nombre de documents empruntés par les abonnés du SQLA a augmenté de 10 % pendant l'année. Cette hausse est en grande partie attribuable à la popularité des documents adaptés numériques pouvant être téléchargés à partir du portail : le prêt de ces documents a augmenté de 66 %.

GRAPHIQUE D – RÉPARTITION DES EMPRUNTS DE DOCUMENTS ADAPTÉS PAR CATÉGORIES DOCUMENTAIRES POUR L'EXERCICE 2013-2014

AXE 3 PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA VIE QUOTIDIENNE DE L'INSTITUTION

INDICATEURS	CIBLES 2013-2014	RÉSULTATS 2013-2014
Révision du Plan d'action de développement durable 2008-2013 de BAnQ	2013-2014	Terminée
Élaboration d'un projet de Plan d'action de développement durable 2013-2015	2013-2014	Terminée

Commentaires

- Le Plan d'action de développement durable 2008-2013 de BAnQ a été reconduit jusqu'au 31 mars 2015 avec l'ajout de l'action 6.1, *Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise par la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire*. Des actions réalisées en ont par ailleurs été retirées.

ENJEU 4 LE PARTAGE DES EXPERTISES

AXE 1 PÔLE DE RÉFÉRENCE ET DE SOUTIEN POUR LES MILIEUX BIBLIOTHÉCONOMIQUES ET ARCHIVISTIQUES

INDICATEURS	CIBLES 2013-2014	RÉSULTATS 2013-2014
Dépôt du projet de loi sur les archives et des règlements afférents au ministère de la Culture et des Communications	2013-2014	Janvier 2014
Nombre de projets conjoints réalisés avec les centres d'archives privées agréés	7	11
Nombre de notices importées par les bibliothèques québécoises dans leurs catalogues à partir du Service québécois de traitement documentaire	400 000	1 105 003
Révision de l'entente de partenariat avec la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications	2013-2014	Processus amorcé en mars 2014

Commentaires

- Les propositions de modifications au texte de la Loi sur les archives et aux règlements afférents ont été consignées dans un ensemble de documents remis au Secrétariat à la planification stratégique et aux sociétés d'État du ministère de la Culture et des Communications.
- BAnQ a conclu de nouvelles ententes de partenariat avec deux centres d'archives privées agréés : la Société historique du Saguenay et le Centre régional d'archives de l'Outaouais. Ces ententes prévoient l'échange de services et le partage de ressources notamment quant aux services offerts aux usagers des salles de consultation. Par ailleurs, des archivistes ont participé à titre de conférenciers à neuf activités organisées par des centres d'archives et des sociétés d'histoire. À noter que cinq des neuf conférences ont porté sur la présentation du guide *À l'abri de l'oubli – Petit guide de conservation des documents personnels et familiaux*, publié en 2008 par BAnQ.
- Le nombre de notices importées par les bibliothèques québécoises dans leurs catalogues à partir du Service québécois de traitement documentaire (SQTD) a quadruplé en 2013-2014, avec l'arrivée en janvier 2013 des notices des Services documentaires multimédias (phase 2 du projet). Les bibliothèques ont rapidement adopté le service : la quasi-totalité des bibliothèques publiques et scolaires y sont inscrites. Le SQTD fournit désormais plus de notices, ce qui permet aux bibliothèques d'éviter le traitement original. Un sondage effectué auprès des utilisateurs du service rapporte un taux de satisfaction global de 90 %.

GRAPHIQUE E – SATISFACTION DES USAGERS DU SERVICE QUÉBÉCOIS DE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE (SQTD)*

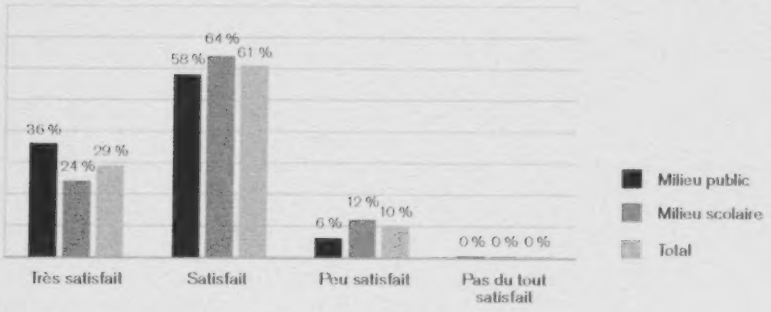

* Sondage mené du 23 septembre au 7 octobre 2013.

AXE 2 DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ÉDUCATION / CULTURE

INDICATEURS	CIBLES 2013-2014	RÉSULTATS 2013-2014
Nombre d'activités destinées aux milieux scolaires	77	215
Nombre d'activités réalisées en partenariat avec les écoles de bibliothéconomie et d'archivistique du Québec et les associations professionnelles	12	67

Commentaires

- Le nombre d'activités destinées aux milieux scolaires a fortement augmenté au cours de la dernière année. Le gain en popularité des visites de groupes scolaires en mode autonome ainsi que des visites scolaires des expositions explique cette hausse.
- Les activités réalisées en partenariat avec les écoles de bibliothéconomie et d'archivistique du Québec et les associations professionnelles ont notamment porté sur l'archivistique, la stratégie de communication de BAnQ, le Service québécois de traitement documentaire et la norme RDA (Ressources : Description et Accès), soit le système de description catalographique qui remplacera les Règles de catalogage anglo-américaines, deuxième édition (RCAA2).

AXE 3 RENFORCEMENT DES COLLABORATIONS AU CANADA ET À L'ÉTRANGER

INDICATEURS	CIBLES 2013-2014	RÉSULTATS 2013-2014
Nombre de projets réalisés avec des partenaires nationaux et internationaux	5	7

Commentaires

Les projets réalisés avec des partenaires canadiens et étrangers sont de natures diverses :

- présentation de l'exposition *Matshinanu – Nomades* au Canadian Institute – Woodrow Wilson International Center (Washington) ;
- poursuite de la collaboration avec l'Association internationale des archives francophones, particulièrement pour son Portail International Archivistique Francophone ;
- participation à la mise sur pied du Centre d'accès équitable aux bibliothèques, un organisme canadien sans but lucratif mettant à la disposition des bibliothèques publiques des collections de documents adaptés pour leurs abonnés ayant une déficience perceptuelle ;
- échange de bibliothécaires stagiaires avec la Queens Library de New York ;

- partenariat avec Wikimédia dans l'activité *Mardi, c'est Wiki !*, contribuant au développement de contenus québécois et francophones de l'encyclopédie Wikipédia ;
- sélection de titres de littérature jeunesse québécoise, parue dans la *Revue des livres pour enfants* de la Bibliothèque nationale de France (BnF) ;
- traduction de la norme RDA (Ressources : Description et Accès) en partenariat avec l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de documentation, Bibliothèque et Archives Canada et la BnF.

ENJEU 5 LA CONSOLIDATION DES FONDEMENTS INSTITUTIONNELS

AXE 1 DÉVELOPPEMENT DES REVENUS AUTONOMES

INDICATEURS	CIBLES 2013-2014	RÉSULTATS 2013-2014
Mise en œuvre d'un programme de commandite institutionnel avec une ou plusieurs entreprises privées	2013-2014	Visibilité octroyée au grand partenaire commanditaire de BAnQ déployée au cours de l'année
Mise sur pied de projets générant des revenus autonomes	2013-2014	Augmentation des revenus autonomes de 1,2 %
Nombre d'activités soutenues par la Fondation de BAnQ	8	10

Commentaires

- En 2013-2014, la Fondation de BAnQ a mené sa première campagne de financement. Plusieurs dons importants ont permis de lancer de nouvelles activités, tout en poursuivant celles déjà amorcées : bourses de recherche sur un sujet lié à la bibliothéconomie ou à l'archivistique, lecture dans un centre jeunesse de Montréal, l'Heure du conte TD en huit langues, camp de jour pour jeunes des quartiers défavorisés, Ligne du temps, Médialab, acquisition de documents patrimoniaux, programme de restauration *Adoptez un livre !*, colloque sur la bataille de la Châteauguay et Jeux mathématiques.

AXE 2 VALORISATION DU POTENTIEL HUMAIN

INDICATEURS	CIBLES 2013-2014	RÉSULTATS 2013-2014
Nombre d'heures de formation offertes (Loi sur les compétences)	6 720	8 047

Commentaires

- Les formations ont notamment permis la mise à jour de la suite Office 2010 pour 385 employés.

AXE 3 RENFORCEMENT DES STRUCTURES TECHNOLOGIQUES DE L'INSTITUTION

INDICATEURS	CIBLES 2013-2014	RÉSULTATS 2013-2014
Taux cumulé de remplacement des infrastructures technologiques	23 %	35 %

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Déclaration de services aux citoyens

Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est dotée d'une Déclaration de services aux citoyens qui encadre la réalisation de ses missions. Celle-ci se trouve à l'annexe 1. L'institution traite rapidement et avec efficacité les plaintes qu'elle reçoit.

TABLEAU F – COMMENTAIRES ET PLAINTES DES USAGERS

	2012-2013	2013-2014	
Commentaires	809	381	- 52,9 %
Plaintes	1 440	1 148	- 20,3 %
Total	**2 249**	**1 529**	**- 32,0 %**

GRAPHIQUE G – **OBJETS DES PLAINTES POUR L'EXERCICE 2013-2014**

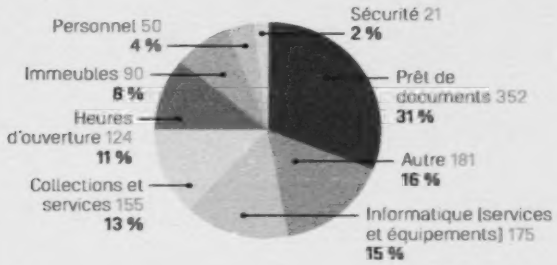

Le dernier palier de traitement des plaintes est constitué du Protecteur des usagers de BAnQ.

En 2013-2014, 11 plaintes ont été reçues par le Protecteur des usagers de BAnQ. Parmi celles-ci, 8 concernaient vraiment BAnQ : une touchait la question de la sécurité au sein de la Grande Bibliothèque, 5 portaient sur les relations avec le personnel du Service du prêt et deux contestaient les pratiques en matière de recouvrement des sommes dues. Trois des plaintes n'avaient aucun lien direct avec BAnQ, car elles ne concernaient ni les services offerts, ni les politiques de l'institution, ni les services aux usagers, ni les employés, ni les installations.

Toutes les plaintes avaient comme point commun le fait que l'usager n'avait pas épuisé tous les recours administratifs internes à sa disposition.

Utilisation des ressources

Ressources informationnelles

TABLEAU H – **DÉBOURS PLANIFIÉS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'EXERCICE 2013-2014 (EN MILLIERS DE DOLLARS)**

	Débours planifiés	Débours réels
Projets de développement	2 983,6	2 539,2
Autres activités (continuité et encadrement)	10 275,9	7 688,1
Total	**13 259,5**	**10 227,3**

TABLEAU I – **NOMBRE DE PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'EXERCICE 2013-2014**

Nombre de projets en cours au début de l'exercice	8
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	4
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	7
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice	5

Ressources humaines

TABLEAUX DE L'EFFECTIF

TABLEAU J – **EFFECTIF EN POSTE AU 31 MARS 2014 (EN NOMBRE D'EMPLOYÉS)**

Secteurs d'activité	2012-2013	2013-2014
Personnel d'encadrement	44	44*
Professionnels et conseillers en ressources humaines	220	226
Employés de soutien	493	477
Total	**757**	**747**

*Ratio de 1 cadre pour 16,98 employés.

TABLEAU K – **EFFECTIF UTILISÉ AU 31 MARS 2014 (EN ÉQUIVALENT TEMPS COMPLET)**

Secteurs d'activité	2012-2013	2013-2014
Personnel d'encadrement	43,40	43,80
Professionnels et conseillers en ressources humaines	201,27	196,96
Employés de soutien	403,33	396,91
Total	**648,00**	**637,67**

TABLEAU L – **TAUX DE ROULEMENT DU PERSONNEL PERMANENT**

	2012-2013	2013-2014
Taux de roulement (%)	6,00	5,59

Données comprenant les départs à la retraite et excluant les employés occasionnels et surnuméraires.

TABLEAU DE LA FORMATION

TABLEAU M – **ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FORMATION**

	2012-2013	2013-2014
Proportion de la masse salariale (%)	1,07	1,3

Bonis au rendement

Les versements de bonis ont été suspendus en 2009 pour une durée de trois ans à la suite de l'application de la loi 100 autant pour les cadres que pour le président-directeur général. Pour l'année 2013-2014, cette disposition de la loi 100 sur la rémunération additionnelle fondée sur le rendement a été reconduite.

Mesures de réduction des dépenses

BAnQ a, au cours des quatre années couvertes par le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses, dépassé les attentes fixées par son conseil d'administration.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, le conseil d'administration a approuvé des compressions budgétaires cumulatives de 1 398 000 $ afin d'atteindre les cibles fixées par le Plan d'action. Au 31 mars 2014, les résultats de BAnQ dépassaient les cibles de réduction des dépenses qui lui ont été imposées.

Allégement réglementaire et administratif

En 2013-2014, BAnQ a achevé la révision de son corpus de politiques et de réglementations dans le but d'alléger, de simplifier et d'actualiser les textes institutionnels de référence. Ce corpus sera mis à jour de façon continue pour répondre aux besoins de l'institution et fera l'objet d'une relecture complète tous les trois ans. La gestion du corpus réglementaire de BAnQ a fait l'objet d'un rapport de vérification interne présenté au conseil d'administration en février 2014.

Mesures prises pour se conformer aux recommandations du Vérificateur général pour l'exercice 2012-2013

À l'issue de l'exercice de vérification, BAnQ n'a pas reçu de recommandations du Vérificateur général.

Codes d'éthique

Les administrateurs de BAnQ sont tenus de respecter les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées dans le Règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L. R. Q., c. M-30).

BAnQ est également dotée d'un Règlement relatif au code d'éthique des employés, mis à jour en décembre 2013 à l'occasion de la révision de l'ensemble du corpus réglementaire de l'institution.

En 2013-2014, aucun cas de transgression du Règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a été porté à l'attention du ministère du Conseil exécutif.

Les deux codes d'éthique sont reproduits à l'annexe 2.

Politique de financement des services publics

TABLEAU N - POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS AU 31 MARS 2014

Revenus provenant de la tarification	Méthode de fixation du tarif	Date de la révision tarifaire	Mode d'indexation du tarif	Revenus de tarification perçus	Coût des biens et services	Niveau de financement atteint (%)	Niveau de financement visé (%)
Direction générale de la diffusion							
Abonnement	Valeur marchande	12 décembre 2013	Fixation	1 133 $	164 $	100 %	100 %
Prêt entre bibliothèques	Valeur marchande	12 décembre 2013	Fixation	905 $	605 $	100 %	100 %
Recherche spécialisée	Valeur marchande	12 décembre 2013	Fixation	284 $	237 $	100 %	100 %
Directions générales de la diffusion, de la conservation et des archives							
Impression et reproduction	Valeur marchande	12 décembre 2013	Fixation	131 079 $	107 594 $	122 %	110 %
Direction de la gestion des immeubles							
Allée des bouquinistes	Valeur marchande	12 décembre 2013	Fixation	3 500 $	3 374 $	104 %	100 %
Stationnement[1]	Valeur marchande	12 décembre 2013	Fixation	774 366 $	556 750 $	139 %	145 %
Café des lettres[2]	Valeur marchande	12 décembre 2013	Fixation	51 945 $	72 364 $	72 %	65 %
Location de salles[3]	Valeur marchande	12 décembre 2013	Fixation	389 786 $	331 887 $	117 %	75 %
Direction des communications et des relations publiques et Direction de la programmation culturelle							
Publication	Valeur marchande	12 décembre 2013	Fixation	6 697 $	6 004 $	112 %	100 %
Direction de la programmation culturelle							
Camp littéraire	Valeur marchande	12 décembre 2013	Fixation	15 040 $	67 623 $	22 %	20 %
Billetterie	Valeur marchande	12 décembre 2013	Fixation	19 107 $	35 376 $	54 %	50 %
Total				**1 393 842 $**	**1 181 978 $**		
Revenus provenant d'une autre source que la tarification							
Amendes				967 907 $			
Repères et services de catalogage avant publication (CIP)				111 448 $			
Prêt de services[4]				80 481 $			
Autres (guichet automatique, téléphone public, affichage, etc.)				666 094 $			
Total des autres revenus				**3 219 772 $**			
Produits et services non tarifés, mais qui pourraient l'être							
Aucun							

Justification du niveau de financement visé :

1. La hausse du niveau de financement en 2013-2014 est due au fait que des travaux d'entretien majeurs ont eu lieu en 2012-2013. Aucune dépense d'entretien majeur n'a été effectuée en 2013-2014. Le niveau de financement, de 112 % en 2012-2013, est passé à 139 % en 2013-2014. De plus, en 2013-2014, les revenus de stationnement ont été diminués de 74 000 $ à la suite d'une vérification de taxes (TPS/TVQ) pour les années 2009-2012. Sans l'ajustement, le niveau de financement atteint aurait été de 153 %.
2. Le financement du bâtiment est compris dans le coût. Il n'est toutefois pas considéré dans la fixation des tarifs, car cela rendrait BAnQ non compétitive.
3. Le financement du bâtiment est compris dans le coût. Il n'est toutefois pas considéré dans la fixation des tarifs, car cela rendrait BAnQ non compétitive.
4. Ce revenu est compensé par une dépense salariale de valeur équivalente.

Développement durable

Activités réalisées au cours de l'exercice

L'Assemblée nationale a adopté en 2006 la Loi sur le développement durable, qui vise à assurer une gouvernance fondée sur un développement répondant aux besoins du présent sans compromettre la qualité de vie des générations futures. Cette loi touche notamment les sociétés d'État comme Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). À cet effet, l'institution a élaboré son Plan d'action de développement durable 2008-2013. Étant donné que la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 a été prolongée jusqu'à l'adoption d'une stratégie révisée, ce plan a été reconduit avec des ajouts et modifications jusqu'au 31 mars 2015. BAnQ présente ici son sixième bilan. Comme dans le rapport de 2012-2013, les résultats se rapportent aux cibles des actions.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Créer une adhésion et une participation au Plan d'action de développement durable de BAnQ

	Gestes	**Suivis**
ACTION 1 Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique	• Élaborer et offrir des activités de sensibilisation et de formation	Formation des personnels ciblés poursuivie
	• Prendre part à des séances de formation sur le concept de développement durable	Poursuivi
Indicateurs et cibles		
Indicateurs	• Pourcentage du personnel sensibilisé au développement durable • Pourcentage des membres du personnel formés ayant acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans leurs activités courantes	
Cibles	• Sensibiliser 100 % du personnel d'ici le début de 2011 • Former 50 % des membres du personnel afin qu'ils possèdent, d'ici 2013, une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans leurs activités courantes	
Résultats de l'année		
	• Participation à deux séances de formation par deux membres du personnel ciblé : prise en compte des principes de développement durable et formation en gestion environnementale et en acquisition écoresponsable. • Tenue d'une séance de formation sur le développement durable à l'intention du personnel d'encadrement • Participation aux activités collectives suivantes : Défi Climat, Défi sans auto, Semaine québécoise de réduction des déchets, Une heure pour la Terre, Journée de l'environnement dans l'administration publique, Jour de la Terre	

ACTION 2 Sensibiliser les usagers de BAnQ à ses démarches en matière de développement durable	
Indicateur et cible	
Indicateur	• Nombre d'outils de sensibilisation des usagers mis de l'avant
Cible	• Sensibiliser les usagers fréquentant les édifices de BAnQ d'ici le début de 2013
Résultats de l'année	
	• Installation dans le Jardin d'art d'un parcours du développement durable qui vise à sensibiliser le personnel et les usagers à l'application du principe des 3RV • Promotion sur le portail des activités collectives suivantes : Une heure pour la Terre et le Jour de la Terre

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion

	Gestes	**Suivis**
ACTION 3 Mettre en œuvre des pratiques et des activités conformes aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable	• Mettre en œuvre le plan annuel de gestion environnementale tel qu'annoncé dans le cadre de gestion environnementale	Poursuivi
	• Actualiser les politiques et les procédures concernant les déplacements du personnel de façon à les optimiser	Achevé
	• Adopter une directive interne interdisant le surclassement lors de la location de véhicules automobiles	Achevé
	• Promouvoir auprès du personnel et des usagers de BAnQ l'utilisation des moyens de transport alternatifs (covoiturage, vélo, etc.)	Poursuivi auprès du personnel Amorcé auprès des usagers
Indicateur et cible		
Indicateur	• État d'avancement de la mise en œuvre du plan annuel de gestion environnementale	
Cible	• Mise en œuvre du plan annuel de gestion environnementale	
Résultats de l'année		
	• Mise en œuvre de la dernière année du Plan de gestion environnementale	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Réduire les coûts d'utilisation des ressources et de l'énergie

	Gestes	**Suivis**
ACTION 4 Promouvoir et mettre en œuvre des mesures de réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées dans les activités quotidiennes	• Mettre en œuvre des mesures de réduction de la consommation énergétique des édifices de BAnQ	Poursuivi
	• Faire l'analyse annuelle de la consommation énergétique	Poursuivi
	• Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles pour la Grande Bibliothèque et BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	Achevé
	• Gérer les matières résiduelles selon le principe des 3RV (réduire, réemployer, recycler et valoriser)	Poursuivi
	• Compléter l'installation graduelle des îlots de récupération dans les édifices de BAnQ	Poursuivi
	• Mettre en œuvre un ensemble de programmes spécifiques de récupération concernant notamment les déchets électroniques et informatiques ainsi que les matériaux utilisés pour la préparation des expositions	Poursuivi
	• Favoriser le réemploi et le recyclage des matériaux dans les projets de construction et d'aménagement, dont l'aménagement des expositions	Poursuivi
	• Mettre en œuvre des mesures de réduction de l'utilisation du papier, notamment en programmant l'impression recto verso par défaut sur les appareils informatiques et les imprimantes	Achevé pour les appareils administratifs À compléter pour les appareils publics
	• Réévaluer l'usage du support papier pour transmettre les messages aux usagers et mieux évaluer les quantités d'exemplaires imprimés	Poursuivi
	• Concevoir et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation à l'économie d'énergie auprès des employés	Poursuivi
	• Sensibiliser le personnel à l'application des 3RV	Poursuivi
	• Sensibiliser le personnel, les usagers, les partenaires, les fournisseurs et les prestataires de services à l'utilisation des formulaires électroniques et à la restriction de l'utilisation de papier	Poursuivi
	• Sensibiliser le personnel et les usagers aux bonnes pratiques d'impression	Poursuivi auprès du personnel Amorcé auprès des usagers
Indicateurs et cibles		
Indicateurs	• Caractérisation des matières résiduelles annuelles • Matières résiduelles mises en valeur • Réduction annuelle du taux de consommation d'énergie	
Cibles	• Mettre en valeur un pourcentage global de 80 % du potentiel qui peut être mis en valeur (niveau Performance du programme ICI ON RECYCLE) • Optimiser la consommation énergétique	

Résultats de l'année	
	• Réalisation de la caractérisation des matières résiduelles en saison automnale, du 16 au 22 octobre 2013 à la Grande Bibliothèque et du 21 au 25 octobre 2013 à BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie, propriétés de BAnQ • Obtention d'un taux de récupération des matières résiduelles de 85,1 % à BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie et de 54,5 % à la Grande Bibliothèque • Attestation de niveau 3 du programme ICI ON RECYCLE avec la mention bronze pour BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie et attestation de niveau 2 du programme ICI ON RECYCLE renouvelée le 21 janvier 2014 pour une période de deux ans pour la Grande Bibliothèque, confirmant la saine gestion des matières résiduelles dans les édifices dont BAnQ est propriétaire • Augmentation de 2 % de la consommation électrique et diminution de 1 % de la consommation de gaz naturel à BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie et à la Grande Bibliothèque. La consommation énergétique de 2013-2014, toutes sources confondues, présente une augmentation de 1,7 % par rapport à 2012-2013. Toutefois, en comparant à l'année de référence 2008-2009, la consommation des deux bâtiments, toutes sources confondues, présente une diminution de 10 %. • La flotte d'imprimantes publiques est en cours de remplacement par de nouveaux appareils programmés en mode d'impression recto verso, ce que les anciens appareils ne permettent pas. • Poursuite du renforcement des communications électroniques afin de réduire la quantité d'imprimés produits : 29 277 abonnés à l'infolettre mensuelle, 13 261 amis sur Facebook, 6513 abonnés au fil Twitter de BAnQ, ainsi que 28 366 visionnements sur YouTube

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 20

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Assurer et développer la présence de BAnQ dans les diverses régions du Québec

	Gestes	**Suivis**
ACTION 6 Donner accès aux fonds, aux collections et aux services à distance de BAnQ à tous les Québécois, notamment par l'intermédiaire du portail de l'institution	• Rendre les documents d'archives et de bibliothèque disponibles par l'intermédiaire des outils de recherche du portail	Poursuivi
	• Poursuivre la refonte du portail	Poursuivi
	• Promouvoir et développer le prêt entre bibliothèques sur tout le territoire du Québec	Poursuivi
	• Participer au réseau de référence à distance	Poursuivi
	• Élaborer un programme de mise en circulation des activités culturelles	Poursuivi
	• Développer, avec les partenaires et les regroupements existants, le réseautage et les échanges entre BAnQ et les milieux documentaires, archivistiques, culturels et de l'éducation	Poursuivi

Indicateurs et cibles	
Indicateurs	• Nombre de documents d'archives et de ressources archivistiques rendus disponibles par l'intermédiaire de l'outil de recherche du portail
	• Nombre de livres et d'autres documents de bibliothèque rendus disponibles par l'intermédiaire de l'outil de recherche du portail
	• Nombre de consultations dans Pistard
	• Nombre de consultations du catalogue Iris
	• Nombre de renouvellements de prêts à distance
	• Quantité de nouveaux contenus et de nouveaux services à distance offerts sur le portail
	• Taux de fréquentation du portail
	• Nombre de participants au réseau de prêt entre bibliothèques
	• Nombre de participants au Catalogue des bibliothèques du Québec
	• Nombre de consultations du Catalogue des bibliothèques du Québec
	• Nombre de demandes de référence à distance
	• Nombre de formations données ou d'outils de formation réalisés
	• Nombre d'activités culturelles réalisées
Cibles	• Accroître le nombre de documents d'archives et de bibliothèque disponibles par l'intermédiaire des outils de recherche du portail
	• Promouvoir le portail et les services de BAnQ sur l'ensemble du territoire du Québec
Résultats de l'année	
	• Accroissement de 9 % du taux de fréquentation du portail (visites internes et externes)
	• Accroissement de 19 % du taux de fréquentation du portail (visites externes seulement)
	• Ajout aux outils de recherche disponibles par l'intermédiaire du portail de 117 879 notices bibliographiques et 95 756 notices archivistiques
	• Accroissement de 4 % du nombre de consultations du catalogue Iris et de 17,5 % du nombre de consultations de Pistard
	• Diminution de 1 % du nombre de renouvellements de prêts à distance et augmentation de 2 % du nombre de demandes de référence à distance
	• Ajout de 43 nouveaux contenus et services à distance
	• Aucun accroissement du nombre de bibliothèques participant au Catalogue des bibliothèques du Québec et augmentation de 10 % du nombre de bibliothèques participant au réseau de prêt entre bibliothèques
	• Augmentation de 3 % du nombre de consultations du Catalogue des bibliothèques du Québec
	• Mise en circulation de 5 expositions
	• Offre en vidéo sur le portail de 3 activités culturelles
	• Offre en baladodiffusion sur le portail de 6 activités culturelles

	Gestes	Suivis
ACTION 6.1 Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise par la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire	• Élaborer un plan d'action	Achevé
	• Déterminer les prochaines étapes de ce plan d'action ainsi que l'échéancier de sa réalisation	Poursuivi
Indicateur et cible		
Indicateur	• État d'avancement du plan d'action d'ici 2014-2015	
Cible	• Mettre en œuvre un plan d'action précisant les types de services à rendre disponibles dans les centres d'achives en région afin de réaliser l'action 6.1 et de leur permettre de devenir, à terme, de véritbales centres de BAnQ en région	
Résultats de l'année		
	• Le plan d'action a été réalisé et la majorité des mesures ont été mises en place.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Développer l'offre numérique sur le portail de BAnQ afin de permettre à ses divers publics de consulter à distance un grand nombre de documents, dans toutes les disciplines, pour répondre à leurs besoins en matière d'information, d'éducation, de recherche, de culture et de loisir, notamment des documents rares et anciens ainsi que des documents nés numériques

	Gestes	Suivis
ACTION 7 Développer l'offre numérique accessible à distance	• Numériser les documents des fonds et des collections de BAnQ	Poursuivi
	• Rendre disponible un nombre croissant d'abonnements aux ressources numériques	Poursuivi
	• Offrir un nombre croissant de documents numériques (archives, livres, revues, enregistrements sonores et visuels, bases de données)	Poursuivi
	• Offrir en ligne des documents adaptés en version numérique (enregistrements sonores) pour les personnes ayant un handicap visuel	Poursuivi
Indicateurs et cibles		
Indicateurs	• Nombre de ressources numériques ajoutées sur le portail	
	• Nombre de consultations des ressources numériques accessibles à distance	
	• Nombre de ressources numériques adaptées aux personnes ayant un handicap visuel ajoutées sur le portail	
Cibles	• Accroître le nombre de documents numérisés accessibles à distance	
	• Accroître le nombre de ressources numériques accessibles à distance	
	• Accroître le nombre d'usagers de BAnQ parmi les personnes ayant un handicap visuel	
	• Accroître le nombre d'usagers de BAnQ provenant des milieux de l'enseignement	
Résultats de l'année		
	• Ajout de 522 502 fichiers numériques et de 262 080 ressources numériques	
	• Augmentation de 66 % du nombre de consultations des ressources numériques par des personnes ayant une déficience perceptuelle	

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Assurer la conservation adéquate des documents d'archives et de bibliothèque dont BAnQ a la garde, et ce, avec des partenaires le cas échéant

	Gestes	**Suivis**
ACTION 8 Doter BAnQ de capacités d'entreposage suffisantes, notamment au moyen d'une bibliothèque de dépôt partagée, afin de répondre aux besoins croissants en matière de conservation de collections, tant pour les bibliothèques publiques que pour les bibliothèques des établissements d'enseignement, et afin de garantir un accès facile et rapide aux documents d'archives et de bibliothèque	• Inventorier et analyser les besoins en matière de lieux de diffusion, de conservation et d'entreposage	Poursuivi
	• Aménager les locaux	Poursuivi
Indicateur et cible		
Indicateur	• État d'avancement de l'organisation des lieux et des conditions de conservation	
Cible	• Assurer le maintien, l'optimisation et le développement des lieux d'entreposage et de travail de BAnQ	
Résultats de l'année		
	• Négociations pour le renouvellement du bail de BAnQ Québec • Démarrage de la phase 2 du Complexe scientifique à Québec • Étude de faisabilité pour l'agrandissement de BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie • Acquisition/ajout d'étagères à BAnQ Rouyn-Noranda • Densification des magasins des Carrières pour répondre aux besoins des directions générales de la diffusion et des archives • Poursuite des travaux pour le réaménagement du rez-de-chaussée de la Grande Bibliothèque • Étude en cours par la Société québécoise des infrastructures pour présenter des options de relocalisation de BAnQ Rimouski	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Intervenir auprès des « clientèles empêchées » (par exemple, les analphabètes, les autochtones, les communautés culturelles, les décrocheurs scolaires)

	Gestes	**Suivis**
ACTION 9 Jouer un rôle de médiation culturelle pour les usagers de BAnQ, actuels ou futurs, et atteindre des segments de nouveaux publics	• Offrir des formations ou des sessions adaptées aux besoins de diverses « clientèles empêchées »	Poursuivi
	• Concevoir, promouvoir et réaliser divers programmes et actions de médiation	Poursuivi

Indicateurs et cible	
Indicateurs	• Nombre de formations adaptées
	• Nombre de partenaires
	• Nouveaux publics informés
Cible	• Atteindre là où elles sont les « clientèles empêchées », notamment les analphabètes, les autochtones, les communautés culturelles, les décrocheurs scolaires et les gens qui ne fréquentent habituellement pas un lieu culturel
Résultats de l'année	
	• Réalisation de 264 séances de formation : classes de francisation, séances d'information sur les régions du Québec pour les nouveaux arrivants et visites de la Grande Bibliothèque pour des jeunes en réinsertion sociale, entre autres
	• Participation de 3624 personnes à ces séances de formation
	• Poursuite du programme de l'Heure du conte avec des histoires offertes en diverses langues : 1007 personnes ont participé à ces animations
	• Poursuite de la collaboration au projet des Amis de BAnQ : animation de groupes de conversation en français avec de nouveaux arrivants

Les objectifs gouvernementaux non retenus par BAnQ sont consignés dans son Plan d'action de développement durable, disponible sur son portail Web.

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

La Politique linguistique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, qui a fait l'objet d'une importante refonte au cours de l'exercice 2012-2013, a reçu, en mai 2013, un avis officiel favorable de l'Office québécois de la langue française. Par conséquent, le projet de politique fut présenté au conseil d'administration de BAnQ, qui l'a adopté le 27 juin 2013. La Procédure concernant la qualité linguistique des documents de BAnQ a, quant à elle, été revue par le comité sur la Politique linguistique.

En conformité avec sa politique linguistique, BAnQ a procédé à la modification de ses contrats types afin d'y inclure, dans le cas des documents produits à l'extérieur pour le compte de BAnQ, une clause qui précise qu'une révision linguistique de qualité doit être exécutée à la charge du rédacteur.

En ce qui a trait aux mesures prises pour faire connaître sa politique linguistique et assurer la formation de ses employés à ce sujet, BAnQ a continué, durant toute l'année, à diffuser dans son journal interne *Le Filigrane* et dans son intranet des capsules d'information sur les difficultés du français rencontrées fréquemment au travail. De plus, à l'occasion de la Francofête, soit du 10 au 23 mars 2014, BAnQ a mis sur pied une campagne de sensibilisation visant à mieux faire connaître sa politique linguistique. Elle a diffusé, tous les jours, des capsules d'information sur des sujets aussi variés que la langue d'affichage, les communications orales et écrites, la qualité de la langue, la révision linguistique et la connaissance du français par les employés de BAnQ.

BAnQ a aussi proposé, dans ses installations, deux activités en lien avec la Francofête, soit le gala et lecture *Conjuguons lire et écrire* et le spectacle *Pyjama Party*.

Malgré tous les efforts déployés à l'égard de l'emploi et de la qualité de la langue française, BAnQ a reçu deux plaintes relatives à l'utilisation du français ou à l'application de sa politique linguistique. Dans les deux cas, BAnQ a pris les mesures appropriées pour corriger la situation.

Gouvernance des sociétés d'État

À l'automne 2012, le ministère de la Culture et des Communications a informé la direction de BAnQ de sa volonté d'engager le processus de révision législative requis pour soumettre l'institution à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Une collaboration a été mise en place entre le ministère et le Secrétariat général de BAnQ en 2013-2014 afin de définir la portée de la révision législative à venir, notamment dans le champ de la gouvernance institutionnelle.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de BAnQ est composé de 17 membres, dont 15 sont nommés par le gouvernement et deux sont élus par les usagers pour les représenter.

Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés et ont droit au remboursement des dépenses liées aux déplacements effectués pour participer aux réunions.

Dans le contexte du processus d'assujettissement de BAnQ à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le ministère de la Culture et des Communications a décidé de prolonger les mandats de certains membres du conseil d'administration venus à échéance, afin de permettre, le moment venu, de nouvelles nominations conformes aux profils de compétence qui seront définis par la nouvelle loi sur BAnQ.

COMPOSITION POUR L'EXERCICE 2013-2014

Président

Guy Berthiaume
Président-directeur général
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Membres

Isabel Assunçao
Directrice, Culture, sports, loisirs et développement social, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Ville de Montréal

Gaston Bellemare
Président
Festival international de la poésie de Trois-Rivières

Isabelle Cadrin
Directrice, arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Ville de Montréal

Marie-Josée Courchesne
Pilote intégrateur en gestion électronique des documents
Direction de programme de la planification stratégique des technologies de l'information, Curateur public du Québec

Martin Desroches
Directeur général
Cinémaginaire

Isabelle Ducharme
Présidente du conseil d'administration
Kéroul

Joëlle Fontaine-Gariépy
Représentante des usagers de l'extérieur de la ville de Montréal
Étudiante

Louise Guillemette-Labory
Directrice associée, Bibliothèques
Direction du développement culturel et des bibliothèques, Service du développement culturel, Ville de Montréal

Christiane Huot
Directrice retraitée
Service des archives et de la gestion des documents, Université du Québec à Montréal

Anastassia Khouri
Bibliothécaire émérite
Université McGill

Yvan Lamonde
Représentant des usagers de la ville de Montréal
Professeur émérite
Université McGill

Francis Leblond
Archiviste
Fédération des caisses Desjardins du Québec

Wendy Lessard-Durrant
Directrice retraitée
Bibliothèque de l'Université Bishop's

Stanley Péan
Animateur de radio et chroniqueur

Joëlle Thivierge
Directrice générale
Réseau BIBLIO de l'Estrie

Gérald R. Tremblay
Avocat associé
McCarthy Tétrault

Secrétaire

Carole Payen
Secrétaire générale et directrice du Bureau de la présidence
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Comités rattachés au conseil d'administration

Les comités rattachés au conseil d'administration sont composés de membres de celui-ci, d'experts externes et de représentants de BAnQ.

COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit a pour rôle premier d'aider le conseil d'administration à exercer sa responsabilité de surveillance à l'égard de la qualité et de l'intégrité de l'information financière.

À ce titre, le comité procède à l'examen des états financiers de BAnQ et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Il reçoit le rapport du Vérificateur général sur les états financiers, procède à l'examen de la prévision budgétaire annuelle, surveille l'environnement de contrôle et la gestion des risques, et met en œuvre les processus nécessaires pour détecter toute fraude ou erreur.

La directrice de la vérification interne relève du président du comité.

COMPOSITION DU COMITÉ

Membres du conseil d'administration de BAnQ

Martin Desroches
Francis Leblond

Membres externes

Louise Charette, présidente
(jusqu'au 28 février 2014)
Consultante en planification stratégique et développement organisationnel
Membre du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Michel Hamelin, président
(depuis le 28 février 2014)
Associé leader, Services organisationnels et financiers, et membre du Comité de direction
Demers Beaulne

Caroline Bineau
Directrice, Administration
et Campagne annuelle
Fondation HEC

Membres du personnel de BAnQ invités
Louise Boutin
Directrice générale de l'administration
et des services internes

Magda Greiss
Directrice de la vérification interne

Johanne Matton
Directrice des ressources financières
Direction générale de l'administration
et des services internes

COMITÉ SUR LES COLLECTIONS ET LES SERVICES DE BAnQ

Le mandat du comité sur les collections et les services de BAnQ est de formuler des avis et recommandations au conseil d'administration quant à l'adoption d'orientations ou de réglementations en matière de développement et de gestion des collections et services de BAnQ. Ces avis doivent prendre en considération les missions de l'institution et ses divers publics, ainsi que son environnement de coopération avec les milieux documentaires québécois, les milieux culturels et les milieux d'éducation.

COMPOSITION DU COMITÉ

Membres du conseil d'administration de BAnQ
Isabel Assunçao, présidente
Marie-Josée Courchesne
Louise Guillemette-Labory
Christiane Huot
Yvan Lamonde
Francis Leblond
Wendy Lessard-Durrant

Membres externes
Denys Chouinard
Archiviste retraité

Françoise Martin
Chef de service des arts,
de la culture et des bibliothèques
Ville de Terrebonne

Membres du personnel de BAnQ invités
Normand Charbonneau
Conservateur et directeur général
des archives

Benoit Ferland
Directeur général de la conservation

Hélène Roussel
Directrice générale de la diffusion

COMITÉ SUR LES SERVICES ADAPTÉS

Le mandat du comité sur les services adaptés est de formuler des avis et recommandations au conseil d'administration quant à l'adoption d'orientations ou de réglementations de BAnQ en matière de développement de services aux personnes handicapées et de développement des collections pour les personnes ayant une déficience perceptuelle ou des limitations fonctionnelles. Il s'attache à garantir au sein de BAnQ l'accessibilité aux collections et services adaptés, notamment grâce aux technologies de l'information et des télécommunications. Le comité conseille également BAnQ sur la mise en œuvre de partenariats avec les autres institutions intéressées.

COMPOSITION DU COMITÉ

Membre du conseil d'administration de BAnQ
Isabelle Ducharme, présidente

Membres externes
Émilie Boulet-Lévesque
Coordonnatrice, responsable du service d'interprétation visuelle pour les cégeps de l'ouest du Québec
Cégep du Vieux-Montréal

Guylaine Martin
Directrice générale
Baluchon Alzheimer

Diane Milliard
Directrice générale
Association du Québec pour l'intégration sociale, Institut québécois de la déficience intellectuelle

Elizabeth Walcot-Gayda
Représentante du milieu des troubles d'apprentissage

Membres du personnel de BAnQ invités
Hélène Roussel
Directrice générale de la diffusion

André Vincent
Chef des services adaptés
Direction de l'accueil et du prêt,
Direction générale de la diffusion

COMITÉ SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le mandat du comité sur les technologies de l'information est de formuler des avis et recommandations au conseil d'administration au sujet des orientations et projets institutionnels dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications. Le comité analyse et commente notamment la planification annuelle et triennale de BAnQ élaborée dans le cadre de la réglementation gouvernementale. Le comité peut également être appelé à étudier tout projet de politique ou de règlement de BAnQ relié aux technologies de l'information et des télécommunications.

COMPOSITION DU COMITÉ

Membres du conseil d'administration de BAnQ
Gaston Bellemare
Christiane Huot

Membres externes
Mario Rancourt, président
Ancien directeur des ressources informationnelles
Sûreté du Québec

Catherine Beaudry
Directrice de la recherche
et du développement stratégique
Sûreté du Québec

Christian Léveillé
Directeur principal, Technologies
Mouvement Desjardins

Sylvain Perras
Directeur, gestion du portefeuille
d'applications
Radio-Canada

Membre du personnel de BAnQ invité
François Montreuil
Directeur général des technologies de
l'information et des télécommunications

Comités institutionnels

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES ARCHIVES PRIVÉES

Le comité consultatif sur les archives privées a pour mandat de favoriser le développement des fonds et collections d'archives privées conservés par BAnQ. Le comité appuie ses réflexions sur la Politique d'acquisition d'archives privées de BAnQ et fonde ses travaux sur des normes et procédures archivistiques reconnues. Le comité prend aussi en considération les recommandations du comité sur les collections et les services de BAnQ.

COMPOSITION DU COMITÉ

Membres externes
Jérôme Bégin
Archiviste
Ville de Québec

Michel Lacroix
Professeur
Département d'études littéraires,
Université du Québec à Montréal

Marie-Thérèse Lefebvre
Professeure émérite
Faculté de musique, Université de Montréal

Martin Pâquet
Professeur
Département des sciences historiques,
Université Laval

Brian Young
Professeur émérite
Département d'histoire et d'études
classiques, Université McGill

Membres du personnel de BAnQ
Hélène Charbonneau, présidente
Directrice de l'ouest du Québec,
responsable des archives privées,
judiciaires et civiles
Direction générale des archives

Christian Drolet
Archiviste-coordonnateur, BAnQ Québec
Direction de l'est du Québec,
Direction générale des archives

Hélène Fortier
Archiviste-coordonnatrice,
BAnQ Vieux-Montréal
Direction de l'ouest du Québec,
Direction générale des archives

Julie Roy
Archiviste-coordonnatrice,
BAnQ Sherbrooke
Direction de l'ouest du Québec,
Direction générale des archives

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES SERVICES AUX NOUVEAUX ARRIVANTS ET AUX COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Le mandat du comité consultatif sur les services aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles est de conseiller BAnQ en matière de services, de collections, de mise en valeur, d'activités culturelles et de promotion destinés aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles. Il doit également fournir des informations de première main sur les besoins de ces publics en matière de services de bibliothèque.

COMPOSITION DU COMITÉ

Membres externes
Efoe-Yves Adjakly
Daniele Bernardes Pimenta
Jennifer Courter
Florente Démosthène
My Loan Duong
Habib El-Hage
Rebeca Garcia
Alice Mascarenhas
Ricardo Mendoza
Robert Vyncke (jusqu'en octobre 2013)
Ping Wang

Membres du personnel de BAnQ
Guy Berthiaume, président
Président-directeur général

Caroline Fodor
Chef de service de la section Économie,
affaires, sciences et technologies
Direction de la référence,
Direction générale de la diffusion

Marylène Le Deuff
Bibliothécaire à la section Économie,
affaires, sciences et technologies
Direction de la référence,
Direction générale de la diffusion

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE

Le mandat des membres du comité consultatif sur la programmation culturelle est d'approuver les orientations annuelles et de veiller à ce que les choix soient représentatifs de la diversité des collections et des priorités de BAnQ. Il veille à définir les priorités triennales et approuve les projets soumis en matière de programmation culturelle.

COMPOSITION DU COMITÉ

Membres externes
Gaston Bellemare
Président
Festival international de la poésie
de Trois-Rivières

Isabelle Cadrin
Directrice de l'arrondissement
du Plateau-Mont-Royal
Ville de Montréal

Denys Chouinard
Archiviste retraité

Michel Huard
Professeur en techniques de muséologie
Collège Montmorency

Hélène Pagé
Directrice du Service de la médiation
culturelle et éducative et des relations
avec les musées québécois
Les Musées de la civilisation

Michel Perron
Directeur général
Société des musées québécois

Membres du personnel de BAnQ
Guy Berthiaume, président
Président-directeur général

Isabelle Corriveau
Coordonnatrice des expositions
Direction de la programmation culturelle

Dominique Hétu
Directrice des communications
et des relations publiques

Carole Payen
Secrétaire générale et directrice
du Bureau de la présidence

Nicole Vallières
Directrice de la programmation culturelle

COMITÉS D'ACQUISITION DES COLLECTIONS PATRIMONIALES

Les comités d'acquisition des collections patrimoniales ont pour mandat de favoriser le développement des collections de BAnQ en examinant les dossiers d'acquisition soumis à son attention et en formulant des recommandations quant à l'acquisition par achat d'un deuxième exemplaire des documents soumis au dépôt légal en un seul exemplaire. Ils ont aussi le mandat d'évaluer le coût d'acquisition de chacune des œuvres à la lumière du prix demandé par les artistes ou par les éditeurs et de la valeur relative du marché.

Membres du personnel de BAnQ siégeant à ces comités
Mireille Laforce
Chef du Service des acquisitions
des collections patrimoniales
Direction des acquisitions et de la
préservation des collections patrimoniales,
Direction générale de la conservation

Marjolaine Lapierre
Directrice des acquisitions et de la
préservation des collections patrimoniales
Direction générale de la conservation

Élise Lassonde
Bibliothécaire responsable de collections
Direction de la recherche et de l'édition,
Direction générale de la conservation

Guylaine Milot (jusqu'au 14 février 2014)
Bibliothécaire
Direction des acquisitions et de la
préservation des collections patrimoniales,
Direction générale de la conservation

COMITÉ D'ACQUISITION DES ESTAMPES

Membres externes
Denise Blackburn
Artiste

Simon Blais
Marchand d'art
Galerie Simon Blais

Thomas Corriveau
Artiste et professeur
École des arts visuels et médiatiques,
Université du Québec à Montréal

François Morelli
Artiste et professeur
Département des arts plastiques,
Université Concordia

Anne-Marie Ninacs
Historienne de l'art

COMITÉ D'ACQUISITION DES LIVRES D'ARTISTES

Membres externes
Claude Chaussard
Artiste

Éric Devlin
Marchand d'art
Galerie Éric Devlin

Andrée-Anne Dupuis Bourret
Artiste

Jacques Lamoureux
Collectionneur

Adeline Rognon
Artiste

COMITÉ D'ACQUISITION DES RELIURES D'ART

Afin d'assurer une continuité dans le développement de sa collection de reliures d'art, de soutenir la création et d'accroître la diversité du patrimoine documentaire national du Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec offre à la communauté des relieurs un programme annuel d'acquisition de reliures d'art contemporaines. Les membres du jury se réunissent en comité une fois par année pour évaluer les œuvres soumises et recommandent ou non l'acquisition des reliures proposées.

Membres externes
Geneviève Bazin
Collectionneuse

Mathieu Bertrand
Libraire
Librairie Bonheur d'occasion

Christine Chartrand
Artiste

Séverine Chevalier
Restauratrice

Louise Genest
Artiste

COMITÉ SCIENTIFIQUE DE LA *REVUE DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC*

Le mandat des membres du comité scientifique consiste à approuver l'orientation de la revue ainsi que l'appel à contributions diffusé annuellement. Les membres du comité sont également responsables de la qualité scientifique des articles publiés dans la *Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*. À cet égard, ils sélectionnent les propositions d'articles et font l'évaluation des articles complets. Enfin, ils peuvent émettre des recommandations visant l'amélioration des composantes de la revue et de son processus d'évaluation.

COMPOSITION DU COMITÉ

Membres externes

Lucia Ferretti
Professeure
Département des sciences humaines,
Université du Québec à Trois-Rivières

Pierre-Édouard Latouche
Professeur
Département d'histoire de l'art,
Université du Québec à Montréal

Josée Vincent
Professeure
Département des lettres
et communications,
Université de Sherbrooke

Membres du personnel de BAnQ

Guy Berthiaume, président
Président-directeur général

Sophie Montreuil, rédactrice en chef
Directrice de la recherche et de l'édition
Direction générale de la conservation

Claire Séguin
Chef de service de la Collection nationale
Direction de la référence,
Direction générale de la diffusion

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

DIFFUSION DES DOCUMENTS VISÉS PAR LE RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au cours de l'année, le sous-comité du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de BAnQ s'est réuni à trois reprises et s'est assuré de la mise à jour continue de la section « Accès à l'information » du portail Internet de l'institution : **banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_linfo.**

BILAN DES DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS REÇUES ET DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS

- Nombre de demandes d'accès **reçues** : 47
- **Nombre** et **nature** des demandes d'accès reçues :

Nombre	Nature
12	Renseignements relatifs à l'administration de la justice et à la sécurité publique
29	Renseignements relatifs à des décisions administratives ou politiques
1	Renseignements relatifs à l'économie
5	Demandes d'accès à des renseignements personnels

- Nombre de demandes **acceptées entièrement** : 14
- Nombre de demandes **partiellement acceptées** : 11

Nombre	Restrictions applicables[1]
1	Article 1, Loi sur l'accès
5	Article 2(4), Loi sur l'accès
1	Articles 9, alinéa 2, 37 et 48, Loi sur l'accès
1	Articles 14, 19, alinéa 2, 53, 54 et 59, Loi sur l'accès
1	Articles 14, 53, 54 et 59, Loi sur l'accès
1	Articles 37 et 48, Loi sur l'accès
1	Article 48, Loi sur l'accès

1. Les restrictions applicables inscrites dans ce tableau sont celles prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c.A-2.1 (ci-après « Loi sur l'accès »).

- Nombre de demandes **refusées** : 21

Nombre	Restrictions applicables[2]
7	Article 1, Loi sur l'accès
2	Article 2(4), Loi sur l'accès
1	Articles 2(4) et 42, Loi sur l'accès
1	Articles 19, 53, 54 et 59, Loi sur l'accès
1	Articles 21, 23 et 24, Loi sur l'accès
2	Articles 23 et 24, Loi sur l'accès
2	Article 42, Loi sur l'accès
3	Article 48, Loi sur l'accès
2	Articles 53 et 54, Loi sur l'accès

- Nombre de demandes **abandonnées** : 1
- Nombre de demandes ayant fait l'objet de **mesures d'accommodements raisonnables** : aucune
- Nombre de demandes ayant fait l'objet de **demande de révision** devant la Commission d'accès à l'information : 1[3]
- Délai de traitement des demandes d'accès :

Délai	Nombre de demandes
20 jours	38
30 jours	8
+ de 30 jours	1

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au cours de l'année 2013, BAnQ a révisé en profondeur la formation en accès à l'information et en protection des renseignements personnels (AIPRP) offerte à ses nouveaux employés au moment de leur entrée en fonction. Cette formation de base a pour objectif de sensibiliser tout nouvel employé aux principes fondamentaux relatifs à l'AIPRP. Entre autres, on y rappelle l'importance de protéger les renseignements personnels détenus par BAnQ, tout au long de leur cycle de vie, de même que l'importance de privilégier l'accès aux documents sous réserve de certaines restrictions. Cette formation sera dorénavant offerte en ligne et sera suivie par tout nouvel employé qui entrera en fonction au sein de BAnQ, mais pourra également être suivie par tout employé déjà en fonction susceptible d'en tirer bénéfice.

BAnQ utilise divers moyens de communication interne afin de diffuser auprès de l'ensemble de ses employés les règles à suivre en matière d'AIPRP. Que ce soit par le truchement d'articles parus dans son journal interne, *Le Filigrane*, ou encore au moyen de son intranet, BAnQ diffuse régulièrement de l'information visant à sensibiliser son personnel en ces matières.

Encore une fois cette année, BAnQ a tenu, du 23 au 28 septembre 2013, la Semaine du droit à l'information, lors de laquelle des capsules informatives ont été diffusées dans son intranet, dans le but de sensibiliser son personnel en ce qui concerne l'AIPRP. Avec l'autorisation du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, BAnQ a diffusé sur son intranet une bande dessinée conçue par ce dernier, intitulée *Branchés et futés – Internet et vie privée*. Une manière ludique de sensibiliser les membres du personnel à la protection de leurs renseignements personnels. La semaine s'est terminée par un quiz visant à tester les connaissances des employés en matière d'AIPRP.

2. Les restrictions applicables inscrites dans ce tableau sont celles prévues à la Loi sur l'accès.
3. La demande de révision a finalement fait l'objet d'un désistement de la part du demandeur.

Accès à l'égalité en emploi

Voir tableaux p. 53-54.

Plan d'action gouvernemental 2008-2013 *La diversité : une valeur ajoutée*

Dans le cadre du plan d'action gouvernemental 2008-2013 *La diversité : une valeur ajoutée*, BAnQ est concernée par la mesure et le moyen d'action suivants :

MESURE 1.3

Assurer une meilleure représentation de la diversité culturelle dans le secteur de la culture et des communications et sensibiliser l'industrie des communications quant à son impact possible sur les préjugés et le racisme.

MOYEN D'ACTION

Inscrire dans les plans stratégiques des organismes et des sociétés d'État, conformément aux orientations formulées par le ministre de la Culture et des Communications, des mesures précises permettant l'atteinte des objectifs suivants :

- accompagner les artistes et orienter les organismes artistiques issus des communautés culturelles vers les circuits professionnels qui leur permettront un meilleur accès au soutien disponible ;
- mieux joindre les publics provenant de communautés culturelles et faciliter leur participation à la vie culturelle québécoise.

Par sa mission, BAnQ contribue notamment à l'atteinte du second objectif dans son Plan stratégique 2013-2016 :

ENJEU 3 **L'ENGAGEMENT CITOYEN**

AXE 2 **CONTRIBUTION À L'INTÉGRATION SOCIALE**

OBJECTIF 1

Faciliter l'intégration des nouveaux arrivants

INDICATEURS
• Nombre d'activités destinées aux nouveaux arrivants
• Nombre de prêts de documents des collections multilingues

Les résultats relatifs à ces indicateurs pour l'année 2013-2014 sont présentés à la p. 25.

Au-delà de ces indicateurs, différentes actions sont menées par l'institution pour favoriser l'intégration des Québécois issus des communautés culturelles et accroître leur participation à la vie culturelle commune, entre autres :

- la consultation régulière d'un comité consultatif sur les services aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles, mis sur pied en novembre 2010 (voir p. 42) ;
- l'offre de collections multilingues (en 11 langues pour les adultes et 5 langues pour les jeunes de 13 ans et moins), d'une collection pour les nouveaux arrivants ainsi que de méthodes d'apprentissage du français ;
- la programmation d'activités dont l'Heure du conte TD en différentes langues, des ateliers sur le marché du travail (entente avec Emploi-Québec) et des groupes de conversation en français (en collaboration avec Les Amis de BAnQ) ;
- la présentation des services aux nouveaux arrivants dans une section spécifique du portail de l'institution **(banq.qc.ca/services/services_specialises/nouveaux_arrivants)**.

TABLEAUX ET GRAPHIQUES

ACTIVITÉS, COLLECTIONS ET FONDS

1. Fréquentation
2. Usagers inscrits
3. Utilisation des ressources documentaires
4. Demandes d'information et de référence
5. Visites et activités de formation
6. Activités d'animation
7. Expositions et activités culturelles
8. Acquisitions
9. Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales pour l'exercice 2013-2014 (nombre de documents)
10. Traitement documentaire et archivistique pour l'exercice 2013-2014
11. État des collections au 31 mars
12. Numérisation des collections patrimoniales et archivistiques
13. Programme de catalogage avant publication (CIP)
14. Numéro international normalisé du livre (ISBN)
15. Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées
16. Approbation de calendriers de conservation
17. Interventions dans le cadre de la fonction-conseil auprès des milieux professionnels

RESSOURCES HUMAINES

18. Représentation et sous-représentation des employés membres des groupes cibles : résultats comparatifs au 31 mars
19. Représentation et sous-représentation des employés membres des groupes cibles par regroupements d'emplois au 31 mars 2014
20. Représentation et sous-représentation des personnes handicapées par catégories professionnelles réservées à ce groupe cible au 31 mars 2014

Légende
- : non disponible ou non applicable

Activités, collections et fonds

TABLEAU 1 – FRÉQUENTATION

	2012-2013	2013-2014	
Visites sur place	**2 575 553**	**2 406 546**	**- 7 %**
Visites à la Grande Bibliothèque	2 539 493	2 371 410	- 7 %
Visites à BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	2 338	2 666	+ 14 %
Visites dans les centres de BAnQ conservant des archives	33 722	32 470	- 4 %
Visites virtuelles	**5 516 407**	**6 568 016**	**+ 19 %**

TABLEAU 2 – USAGERS INSCRITS

	2012-2013	2013-2014	
Usagers inscrits	316 158	334 708	+ 6 %

TABLEAU 3 – UTILISATION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

	2012-2013	2013-2014	
Documents empruntés – Collection universelle	**5 259 406**	**5 177 830**	**- 2 %**
Documents imprimés, audiovisuels, etc.	5 058 095	4 826 146	- 5 %
Documents numériques	201 311	351 684	+ 75 %
Documents consultés	**7 541 394**	**8 337 220**	**+ 11 %**
Collection universelle	1 259 080	1 118 362	- 11 %
Collections patrimoniales	128 055	119 959	- 6 %
Fonds et collections d'archives	36 235	37 487	+ 3 %
Documents numériques[1]	6 118 024	7 061 412	+ 15 %
TOTAL	**12 800 800**	**13 515 050**	**+ 6 %**
Prêt entre bibliothèques			
Documents prêtés par BAnQ	12 297	11 513	- 6 %
Documents empruntés par BAnQ	2 123	1 955	- 8 %
Catalogues en ligne et bases de données – nombre de sessions			
Catalogue de la Collection universelle et des collections patrimoniales	2 842 575	2 969 390	+ 4 %
Catalogue des fonds et collections d'archives	204 226	261 929	+ 28 %
Bases de données	630 934	1 276 617	+ 102 %

1. Cette donnée est composée des consultations des ressources électroniques hébergées par des fournisseurs externes et, depuis 2012-2013, des consultations des ressources numérisées par BAnQ.

TABLEAU 4 – DEMANDES D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCE

	SUR PLACE		PAR TÉLÉPHONE		PAR INTERNET[1]		TOTAL		
	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	
Grande Bibliothèque	210 949	205 435	29 205	30 067	6 255	5 925	246 409	241 427	- 2 %
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	875	704	207	116	358	74	1 440	894	- 38 %
Centres de BAnQ conservant des archives	26 780	33 743	9 428	9 928	9 534	9 033	45 742	52 704	+ 15 %
TOTAL	**238 604**	**239 882**	**38 840**	**40 111**	**16 147**	**15 032**	**293 591**	**295 025**	**+ 0,5 %**

1. Y compris les demandes transmises par courriel.

TABLEAU 5 – VISITES ET ACTIVITÉS DE FORMATION

	VISITES[1]				ACTIVITÉS DE FORMATION[2]				TOTAL					
	2012-2013		2013-2014		2012-2013		2013-2014		2012-2013		2013-2014			
	Nbre	Participants	Nbre	Participants	Nbre	Participants	Nbre	Participants	Nbre	Participants	Nbre	Participants	Nbre	Participants
Grande Bibliothèque	1 305	10 054	1 278	10 938	199	2 981	222	2 910	1 504	13 035	1 500	13 848	- 0,3 %	+ 6 %
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	3	66	4	226	49	1 674	76	2 574	52	1 740	80	2 800	+ 54 %	+ 61 %
Centres de BAnQ conservant des archives	130	2 420	118	2 913	41	726	111	2 753	171	3 146	229	5 666	+ 34 %	+ 80 %
TOTAL	**1 438**	**12 540**	**1 400**	**14 077**	**289**	**5 381**	**409**	**8 237**	**1 727**	**17 921**	**1 809**	**22 314**	**+ 5 %**	**+ 25 %**

1. Y compris les visites guidées et les visites autonomes avec audioguide.
2. Activités de formation destinées aux usagers.

TABLEAU 6 – ACTIVITÉS D'ANIMATION[1]

	2012-2013		2013-2014			
	Nbre	Participants	Nbre	Participants	Nbre	Participants
Grande Bibliothèque	558	28 926[2]	599	26 820[3]	+ 7 %	- 7 %
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	3	235	13	166	+ 333 %	- 29 %
Centres de BAnQ conservant des archives	34	651	16	476	- 53 %	- 27 %
TOTAL	**595**	**29 812**	**628**	**27 462**	**+ 6 %**	**- 8 %**

1. Y compris les activités culturelles.
2. L'activité Nuit blanche a attiré 6 255 participants à la Grande Bibliothèque en 2013.
3. L'activité Nuit blanche a attiré 3 664 participants à la Grande Bibliothèque en 2014.

TABLEAU 7 – EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES

	EXPOSITIONS		ACTIVITÉS CULTURELLES			
	2012-2013	2013-2014	2012-2013		2013-2014	
	Nbre	Nbre	Nbre	Participants	Nbre	Participants
Grande Bibliothèque	11	10	181	21 431[3]	192	20 092[4]
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	1	1	–	–	–	–
Centres de BAnQ conservant des archives	22	15	3	60	2	98
Expositions itinérantes	10[1]	7[2]	–	–	–	–
TOTAL	**44**	**33**	**184**	**21 491**	**194**	**20 190**

1. En 2012-2013, cinq expositions différentes ont été présentées dans 10 lieux hors réseau. Pour des fins statistiques, on calcule le nombre de lieux.
2. En 2013-2014, cinq expositions différentes ont été présentées dans sept lieux hors réseau. Pour des fins statistiques, on calcule le nombre de lieux.
3. L'activité Nuit blanche a attiré 6 255 participants à la Grande Bibliothèque en 2013.
4. L'activité Nuit blanche a attiré 3 664 participants à la Grande Bibliothèque en 2014.

TABLEAU 8 – ACQUISITIONS

	COLLECTION UNIVERSELLE		COLLECTIONS PATRIMONIALES		FONDS DES CENTRES DE BAnQ CONSERVANT DES ARCHIVES		TOTAL		
	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	
	Nbre de documents		Nbre de documents		Nbre de documents		Nbre de documents		
Livres imprimés	86 286	78 805	35 233	24 354	–	–	121 519	103 159	- 15 %
Publications en série en cours (abonnements)	1 991	1 963	11 939[1]	11 326[1]	–	–	13 930	13 289	- 5 %
Documents cartographiques	64	503	439	1 418	845	3 799	1 348	5 720	+ 324 %
Documents audiovisuels[2]	27 285	21 992	5 623	4 685	4 566	774	37 474	27 451	- 27 %
Documents graphiques	–	–	5 055	4 386	103 657	423 672	108 712	428 058	+ 294 %
Documents d'archives textuels (m. l.[3])	–	–	–	–	1 863	1 994	1 863	1 994	+ 7 %
Microformes	–[4]	–[4]	349	114	0	0	349	114	- 67 %
Autres documents	0	0	0	0	75	71	75	71	- 5 %
	Nbre de titres		Nbre de titres		Nbre de titres[5]		Nbre de titres		
Livres numériques	21 645	36 977	3 735	4 114	–	–	25 380	41 091	+ 62 %
Bases de données	226	241	–	–	–	–	226	241	+ 7 %
Publications en série électroniques en cours	27 059	28 444	5 188	5 313	–	–	32 247	33 757	+ 5 %
Documents d'archives textuels (Mo[6])	–	–	–	–	73 161	915	73 161	915	- 99 %
Autres documents numériques[2]	2 249 661	2 478 771	103	311	78 863	42 393	2 328 627	2 521 475	+ 8 %

1. Les publications en série des collections patrimoniales sont acquises majoritairement par dépôt légal.
2. Afin de se conformer à la norme *ISO 2789:2013 – Information et documentation – Statistiques internationales de bibliothèques*, les documents autrefois comptabilisés dans la catégorie Fichiers informatiques (catégorie abolie) sont désormais répartis entre les catégories Documents audiovisuels et Autres documents numériques. Les données 2012-2013 ont été révisées en conséquence.
3. m. l. : mètre linéaire.
4. Les microformes courantes sont comptabilisées sous la rubrique Publications en série en cours.
5. Dans le cas des archives, la base de calcul est la pièce, soit la plus petite unité archivistique indivisible.
6. Mo : mégaoctet.

GRAPHIQUE 9 – MODES D'ACQUISITION POUR LES COLLECTIONS PATRIMONIALES POUR L'EXERCICE 2013-2014 (NOMBRE DE DOCUMENTS)

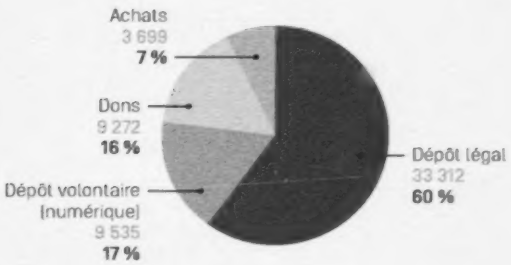

GRAPHIQUE 10 – TRAITEMENT DOCUMENTAIRE ET ARCHIVISTIQUE POUR L'EXERCICE 2013-2014

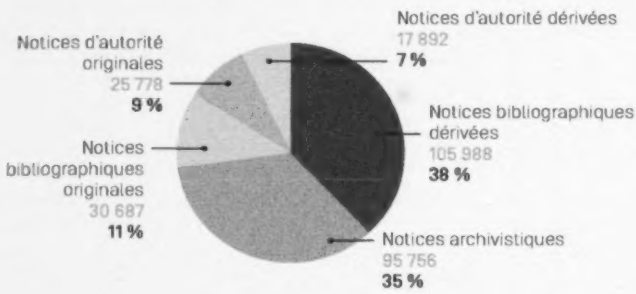

TABLEAU 11 – ÉTAT DES COLLECTIONS AU 31 MARS

	COLLECTION UNIVERSELLE		COLLECTIONS PATRIMONIALES		FONDS DES CENTRES DE BAnQ CONSERVANT DES ARCHIVES		TOTAL		
	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	
	Nbre de documents		Nbre de documents		Nbre de documents		Nbre de documents		
Livres imprimés	1 509 967	1 566 274	1 078 498	1 092 390	–	–	2 588 465	2 658 664	+ 3 %
Publications en série imprimées	93 805	94 148	1 708 870	1 747 045	–	–	1 802 675	1 841 193	+ 2 %
Documents cartographiques	3 838	4 402	64 306	64 569	1 243 161	1 275 415	1 311 305	1 344 386	+ 3 %
Documents audiovisuels[1]	431 982	468 507	96 549	101 657	78 459	85 879	606 990	656 043	+ 8 %
Documents graphiques	–	–	122 725	132 990	18 747 610	18 881 756	18 870 335	19 014 746	+ 1 %
Documents d'archives textuels (m. l.[2])	–	–	–	–	60 492	61 675	60 492	61 675	+ 2 %
Microformes	–[3]	–[3]	461 498	461 653	139 188	142 182	600 686	603 835	+ 1 %
Autres documents	695	691	805	921	2 363	2 434	3 863	4 046	+ 5 %
	Nbre de titres		Nbre de titres		Nbre de titres[4]		Nbre de titres		
Livres numériques	90 562	125 062	29 350	33 354	–	–	119 912	158 416	+ 32 %
Bases de données	229	241	–	–	–	–	229	241	+ 5 %
Publications en série électroniques	24 125	27 648	7 350	8 158	–	–	31 475	35 806	+ 14 %
Documents d'archives textuels (Mo[5])	–	–	–	–	92 164	29 842	92 164	29 842	- 68 %
Autres documents numériques[1]	2 289 043	2 516 318	49 641	56 050	79 647	122 185	2 418 331	2 694 553	+ 11 %

1. Afin de se conformer à la norme *ISO 2789:2013 – Information et documentation – Statistiques internationales de bibliothèques*, les documents autrefois comptabilisés dans la catégorie Fichiers informatiques (catégorie abolie) sont désormais répartis entre les catégories Documents audiovisuels et Autres documents numériques. Les données 2012-2013 ont été révisées en conséquence.
2. m. l.: mètre linéaire.
3. Les microformes sont incluses dans les données relatives aux collections patrimoniales.
4. Dans le cas des archives, la base de calcul est la pièce, soit la plus petite unité archivistique indivisible.
5. Mo : mégaoctet.

TABLEAU 12 – NUMÉRISATION DES COLLECTIONS PATRIMONIALES ET ARCHIVISTIQUES

	2012-2013		2013-2014	
	Nbre de titres	Nbre de fichiers	Nbre de titres	Nbre de fichiers
Livres imprimés	1 386	71 417	346	80 430
Publications en série	76	139 225	9	229 689
Documents d'archives textuels	–	1 248 727	–	395 333
Documents audiovisuels	2 757	138 697	2 653	148 522
Documents cartographiques	–	1 339	–	1 468
Documents graphiques	–	109 701	–	144 372

TABLEAU 13 – PROGRAMME DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (CIP)

	2012-2013	2013-2014	
Demandes reçues	3 034	3 120	+ 3 %
Éditeurs participants	334	345	+ 3 %

TABLEAU 14 – NUMÉRO INTERNATIONAL NORMALISÉ DU LIVRE (ISBN)

	2012-2013	2013-2014	
Nombre de registres d'ISBN attribués aux éditeurs du secteur privé	815	863	+ 6 %
Nombre d'ISBN attribués aux ministères et organismes du gouvernement du Québec	2 987	3 011	+ 1 %

TABLEAU 15 – PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX ARCHIVES – SUBVENTIONS ACCORDÉES

	SOUTIEN AU TRAITEMENT DES ARCHIVES		SOUTIEN AUX ARCHIVES PRIVÉES[1]	
RÉGION	**2012-2013**	**2013-2014**	**2012-2013**	**2013-2014**
01- Bas-Saint-Laurent	4 500,00 $	4 750,00 $	30 483,00 $	30 483,00 $
02- Saguenay–Lac-Saint-Jean	8 671,00 $	8 395,77 $	120 600,00 $	120 600,00 $
03- Québec	29 109,00 $	22 315,86 $	60 280,00 $	60 280,00 $
04- Mauricie	3 000,00 $	4 500,00 $	31 583,00 $	31 583,00 $
05- Estrie	9 531,00 $	9 406,71 $	96 132,00 $	96 132,00 $
06- Montréal	32 233,00 $	36 121,00 $	90 767,00 $	90 767,00 $
07- Outaouais	8 479,00 $	8 408,99 $	29 679,00 $	29 679,00 $
08- Abitibi-Témiscamingue	6 246,00 $	6 162,28 $	59 985,00 $	59 985,00 $
09- Côte-Nord	0,00 $	5 274,98 $	28 274,00 $	28 274,00 $
10- Nord-du-Québec	3 000,00 $	2 300,00 $	29 040,00 $	29 040,00 $
11- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3 438,00 $	3 261,91 $	63 799,00 $	63 799,00 $
12- Chaudière-Appalaches	9 171,00 $	9 387,07 $	61 453,00 $	61 453,00 $
13- Laval	2 000,00 $	4 000,00 $	0,00 $	0,00 $
14- Lanaudière	4 000,00 $	5 500,00 $	31 426,00 $	31 426,00 $
15- Laurentides	11 262,00 $	7 299,71 $	30 796,00 $	30 796,00 $
16- Montérégie	17 374,00 $	15 941,29 $	153 864,00 $	153 864,00 $
17- Centre-du-Québec	7 786,00 $	6 774,43 $	54 426,00 $	54 426,00 $
TOTAL	**159 800,00 $**	**159 800,00 $**	**972 587,00 $**	**972 587,00 $**

1. Programme destiné aux services d'archives privées agréés.

TABLEAU 16 – APPROBATION DE CALENDRIERS DE CONSERVATION

	2012-2013	2013-2014	
Nouveaux / refondus	124	72	- 42 %
Modifiés	182	126	- 31 %

TABLEAU 17 – INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE LA FONCTION-CONSEIL AUPRÈS DES MILIEUX PROFESSIONNELS

	2012-2013	2013-2014	
Grande Bibliothèque	610	593	- 3 %
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	39	83	+ 113 %
Centres de BAnQ conservant des archives	3 629	4 163	+ 15 %

Ressources humaines

TABLEAU 18 - REPRÉSENTATION ET SOUS-REPRÉSENTATION DES EMPLOYÉS MEMBRES DES GROUPES CIBLES : RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS

	2012-2013			2013-2014		
	Effectif total[1]	Nombre d'employés		Effectif[1]	Nombre d'employés	
Groupes cibles		total[2]	à ajouter[3]		total[2]	à ajouter[3]
Femmes	742	422	33	728	402	37
Autochtones	742	1	1	728	1	0
Minorités visibles	742	76	12	728	79	5
Minorités ethniques	742	31	23	728	33	14
Personnes handicapées	742	27	10	728	25	15

1. On calcule dans l'effectif total le nombre d'employés permanents et temporaires au sein de l'institution à l'exception du personnel prêté par la Ville de Montréal et du personnel étudiant.
2. Le nombre d'employés total précise uniquement la représentation totale des groupes cibles au sein de l'institution.
3. Le nombre d'employés à ajouter indique la sous-représentation des groupes cibles dans chaque catégorie pour toute l'institution.

TABLEAU 19 - REPRÉSENTATION ET SOUS-REPRÉSENTATION DES EMPLOYÉS MEMBRES DES GROUPES CIBLES PAR REGROUPEMENTS D'EMPLOIS AU 31 MARS 2014

		Autochtones		Femmes		Minorités ethniques		Minorités visibles	
	Effectif	Nombre d'employés		Nombre d'employés		Nombre d'employés		Nombre d'employés	
Regroupements d'emplois	total[1]	actuel[2]	à ajouter[3]	actuel[2]	à ajouter[3]	actuel[2]	à ajouter[3]	actuel[2]	à ajouter[3]
Personnel de haute direction	7		0		0		0		0
Personnel de direction et chefs de service	36		0		0		0		0
Personnel de coordination	20		0		1		1		1
Bibliothécaires	77		0		1		3		0
Bibliothécaires temporaires	21		0		0		0		0
Archivistes	29		0		0		0		0
Personnel professionnel en informatique	23		0		1		0		0
Autre personnel professionnel	51		0		0		1		0
Personnel bibliothéconomique et techniciens en documentation	113		0		0		1		3
Personnel bibliothéconomique et techniciens en documentation temporaires	21		0		2		0		0
Personnel technique en informatique	28		0		4		0		0
Autre personnel technique	48		0		1		0		1
Commis de bibliothèque	129		0		21		5		0
Commis de bibliothèque temporaires	28		0		5		0		0
Autre personnel de soutien et de secrétariat	78		0		0		3		0
Autre personnel de soutien et de secrétariat temporaire	8		0		0		0		0
Personnel manuel et de transport	11		0		1		0		0
TOTAL	**728**	**1**	**0**	**402**	**37**	**33**	**14**	**79**	**5**

1. On calcule dans l'effectif total le nombre d'employés permanents et temporaires au sein de l'institution à l'exception du personnel prêté par la Ville de Montréal et du personnel étudiant. La colonne *Effectif total* dénombre, par groupe cible, les employés dans chaque regroupement d'emplois, subdivisé si le nombre le justifie selon le statut des employés, soit permanent (permanent, permanent temps partiel), soit temporaire.
2. Les colonnes *Nombre d'employés actuel* précisent uniquement la représentation totale de chaque groupe cible. Afin de préserver la confidentialité, les données spécifiant le nombre de personnes des groupes cibles dans les regroupements d'emplois ne figurent pas au tableau.
3. Les colonnes *Nombre d'employés à ajouter* indiquent la sous-représentation des groupes cibles dans chaque regroupement d'emplois.

TABLEAU 20 - REPRÉSENTATION ET SOUS-REPRÉSENTATION DES PERSONNES HANDICAPÉES PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES RÉSERVÉES À CE GROUPE CIBLE AU 31 MARS 2014

	Catégories professionnelles	Effectif total[1]	Nombre d'employés actuel[2]	Nombre d'employés à ajouter[3]
01	Cadres supérieurs	7		0
02	Cadres intermédiaires et autres administrateurs	35		0
03	Professionnels	216		8
04	Personnel semi-professionnel et personnel technique	191		7
05	Surveillants	4		0
07	Personnel administratif et personnel de bureau	46		0
10	Personnel de bureau	218		0
12	Travailleurs manuels spécialisés	10		0
14	Autres travailleurs manuels	1		0
	Total	**728**	**25**	**15**

1. On calcule dans l'effectif total le nombre d'employés permanents et temporaires au sein de l'institution à l'exception du personnel prêté par la Ville de Montréal et du personnel étudiant. La colonne *Effectif total* dénombre les employés dans chaque catégorie professionnelle.
2. La colonne *Nombre d'employés actuel* précise uniquement la représentation totale des personnes handicapées au sein de l'institution. Afin de préserver la confidentialité, les données spécifiant le nombre de personnes handicapées dans les catégories professionnelles ne figurent pas au tableau.
3. La colonne *Nombre d'employés à ajouter* indique la sous-représentation des personnes handicapées dans chaque catégorie professionnelle.

États financiers

de l'exercice clos le 31 mars 2014

Table des matières

59 Rapport de la direction

60 Rapport de l'auditeur indépendant

62 État des résultats

63 État du déficit cumulé

64 État de la situation financière

65 État de la variation de la dette nette

66 État des flux de trésorerie

67 Notes complémentaires

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public et l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre 5-37.01) en ce qui a trait à la comptabilisation des paiements de transferts. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Guy Berthiaume

La directrice générale de l'administration
et des services internes,

Louise Boutin

Montréal, le 19 juin 2014

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, l'état des résultats, l'état du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a pas comptabilisé au 31 mars 2014 et 2013 à l'état de la situation financière des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts et pour lesquelles les travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que Bibliothèque et Archives nationales du Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants selon l'estimation établie sont nécessaires afin que les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution)	
	2014	**2013**
État de la situation financière	**$**	**$**
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	180 195 116	181 581 097
Contributions reportées du gouvernement du Québec	116 771 898	117 177 437
Dette nette et déficit cumulé	(63 423 218)	(64 403 660)
État des résultats		
Contribution du gouvernement du Québec	(980 442)	64 403 660
Déficit annuel (2014) / Excédent annuel (2013)	980 442	(64 403 660)

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2014 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2014 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Montréal, le 19 juin 2014

ÉTAT DES RÉSULTATS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
REVENUS			
Contributions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	50 423 424 $	50 423 420 $	51 374 350 $
Centres d'archives privées	1 004 300	1 004 300	1 004 300
Cinémathèque	531 300	531 300	550 000
Contribution financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 19)	36 351	47 541	36 144
Contribution financière du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (note 19)	23 000	23 000	23 000
Contribution financière de la Commission des biens culturels du Québec (note 19)	–	–	25 000
Intérêts	5 421 428	6 159 564	6 316 002
Contribution relative au remboursement des dettes	16 252 211	15 866 024	(47 610 063)
Virement des contributions reportées (note 15)	2 007 028	1 434 634	1 003 050
Contribution financière de la Ville de Montréal (note 4)	8 077 050	8 081 079	8 008 947
Contribution financière du gouvernement du Canada			
Contribution Jeunesse Canada au travail	10 000	33 848	10 309
Virement des contributions reportées (note 15)	2 072	2 399	9 925
Autres contributions	–	5 000	23 000
Autres revenus	3 142 835	3 219 772	6 748 402
Intérêts	400 000	367 682	370 043
	87 330 999	87 199 563	27 892 409
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	41 491 286	40 480 353	41 478 406
Charge résultant d'un sinistre	–	–	30 546
Services professionnels, administratifs et autres	5 306 685	4 690 198	5 273 008
Loyer	5 666 383	5 629 696	5 585 148
Taxes et permis	5 092 416	4 999 415	4 955 464
Fournitures et approvisionnements	4 688 715	3 981 024	3 870 777
Entretien et réparations	3 762 202	3 555 244	3 943 161
Publicité et communication	957 600	1 166 932	1 140 520
Frais de déplacement et de représentation	375 475	328 606	333 623
Contributions octroyées aux centres d'archives privées	1 132 387	1 132 387	1 132 049
Contributions octroyées à la Cinémathèque	531 300	531 300	550 000
Amortissement des immobilisations corporelles	14 605 502	14 184 203	13 616 901
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	250 000	403 694	217 733
Achats pour le fonds patrimonial (note 6)	239 390	241 537	228 535
Frais financiers (note 5)	6 421 629	6 600 298	7 278 690
	90 520 970	87 924 887	89 634 561
DÉFICIT ANNUEL (note 3)	**(3 189 971) $**	**(725 324) $**	**(61 742 152) $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DU DÉFICIT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
(Déficit) excédent cumulé au début	(38 636 692) $	(38 636 692) $	23 105 460 $
Déficit annuel	(3 189 971)	(725 324)	(61 742 152)
Déficit cumulé à la fin	**(41 826 663) $**	**(39 362 016) $**	**(38 636 692) $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2014

	2014	2013
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 7)	9 831 518 $	14 125 518 $
Placements (note 8)	11 442 764	11 443 078
Débiteurs (note 9)	2 867 791	2 552 562
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	–	340 823
	24 142 073	**28 461 981**
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	9 091 942	8 261 536
Intérêts courus à payer	2 199 453	2 269 844
Provision pour vacances (note 11)	3 800 366	3 783 239
Emprunts (note 12)	22 180 463	35 929 277
Dettes (note 13)	156 418 573	147 460 892
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 14)	575 700	665 905
Revenus reportés	131 417	145 737
Contributions reportées (note 15)	6 409 926	7 610 251
Provision pour congés de maladie (note 11)	3 175 306	3 046 389
	203 983 146	**209 173 070**
DETTE NETTE	**(179 841 073)**	**(180 711 089)**
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 16)	135 237 239	137 175 554
Charges payées d'avance	5 241 818	4 898 843
	140 479 057	**142 074 397**
DÉFICIT CUMULÉ	**(39 362 016) $**	**(38 636 692) $**

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président du conseil d'administration,

Guy Berthiaume

Le président du comité d'audit,

Michel Hamelin

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
DÉFICIT ANNUEL	**(3 189 971) $**	**(725 324) $**	**(61 742 152) $**
Acquisition d'immobilisations corporelles	(15 679 767)	(12 649 582)	(10 098 673)
Amortissement des immobilisations corporelles	14 605 502	14 184 203	13 616 901
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	250 000	403 694	221 427
	(824 265)	1 938 315	3 739 655
Acquisition des charges payées d'avance	(4 956 267)	(5 241 818)	(4 898 843)
Utilisation des charges payées d'avance	5 106 590	4 898 843	4 903 048
	150 323	(342 975)	4 205
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE	(3 863 913)	870 016	(57 998 292)
DETTE NETTE AU DÉBUT	(180 711 089)	(180 711 089)	(122 712 797)
DETTE NETTE À LA FIN	**(184 575 002) $**	**(179 841 073) $**	**(180 711 089) $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	2014	2013 Redressé (note 21)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit annuel	(725 324) $	(61 742 152) $
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 184 203	13 616 901
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	403 694	221 427
Virement des contributions reportées	(17 303 057)	46 597 087
	(3 440 484)	**(1 306 737)**
Variation des actifs financiers et des passifs		
Débiteurs	(315 229)	50 115
Contributions à recevoir	16 443 555	14 506 630
Créditeurs et charges à payer	(2 006)	(27 418)
Intérêts courus à payer	(70 391)	(256 027)
Provision pour vacances	17 127	96 081
Provision pour congés de maladie	128 917	(16 456)
Revenus reportés	(14 320)	(13 236)
Charges payées d'avance	(342 975)	4 205
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	**12 404 194**	**13 037 157**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de placements et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	314	–
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	**(11 817 170)**	**(10 037 708)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts effectués	14 445 070	14 242 711
Emprunts remboursés	(28 193 884)	(18 283 895)
Dettes effectuées	42 697 533	17 872 437
Dettes remboursées	(33 739 852)	(14 245 995)
Obligations découlant de contrats de location-acquisition effectuées	–	52 147
Obligations découlant de contrats de location-acquisition remboursées	(90 205)	(106 281)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**(4 881 338)**	**(468 876)**
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(4 294 000)	2 530 573
TRÉSORERIE AU DÉBUT	14 125 518	11 594 945
TRÉSORERIE À LA FIN	**9 831 518 $**	**14 125 518 $**

Les données supplémentaires concernant les flux de trésorerie se trouvent à la note 18.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2014

1. CONSTITUTION ET MISSION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a été constituée par la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, chapitre B-1.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel ainsi que les documents relatifs au Québec publiés à l'extérieur du Québec.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, Bibliothèque et Archives nationales du Québec est mandataire de l'État. À ce titre, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

UTILISATION ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics et municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01) en ce qui a trait à la comptabilisation des paiements de transferts. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ces derniers.

La préparation des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'évaluation des documents de bibliothèque radiés ainsi que l'évaluation des billets à terme adossés à des actifs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devise.

Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs et les placements, à l'exclusion des taxes de vente à recevoir, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts, les créditeurs et les charges à payer, à l'exclusion des charges sociales et des taxes de vente à payer, les intérêts courus à payer, la provision pour vacances et la dette sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux effectif.

Les coûts de transaction, s'il y a lieu, sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Contributions

Les revenus provenant de contributions du gouvernement du Québec sont constatés dans l'exercice lorsqu'ils sont autorisés, que Bibliothèque et Archives nationales du Québec satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Ils sont comptabilisés en contributions reportées lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Autres revenus

Les autres revenus sont générés par le stationnement, les ventes et la prestation de services divers. Ils sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Intérêts

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose de soldes bancaires.

Placements

Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, la valeur comptable doit être réduite pour tenir compte de cette moins-value. La variation annuelle de cette provision pour moins-value doit être prise en compte dans l'état des résultats.

Des provisions pour moins-value sont constituées pour traduire le degré de recevabilité et le risque de perte. L'évaluation est effectuée pour une catégorie donnée de prêts.

Les provisions pour moins-value sont déterminées à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers.

PASSIFS

Obligation découlant des contrats de location-acquisition

Les contrats de location auxquels Bibliothèque et Archives nationales du Québec est partie à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée sont constatés à titre d'immobilisations corporelles et inclus dans les obligations découlant de contrats de location-acquisition. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. L'amortissement de ces immobilisations corporelles est calculé selon la durée du bail.

Les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

Avantages sociaux futurs

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés selon le mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de journées de maladie par les employés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont, de par leur nature, employées normalement pour fournir des services futurs. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative à partir de leur date d'utilisation.

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service. L'amortissement de ces immobilisations corporelles débute au moment de leur utilisation.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de Bibliothèque et Archives nationales du Québec de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs se rattachant à ces biens; leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ceux-ci sont acquis.

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et font partie des immobilisations corporelles. Compte tenu de leur nature particulière, les documents du fonds patrimonial, décrit à la note 6, sont exclus de la définition des immobilisations corporelles et ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière. Les documents patrimoniaux acquis contre paiement sont imputés aux résultats de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives, les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de leur coût nul.

3. ÉTAT DES RÉSULTATS

Les résultats de Bibliothèque et Archives nationales du Québec proviennent de deux sources, soit les activités provenant des opérations et les activités financées par des emprunts spécifiques.

Les activités provenant des opérations découlent des opérations courantes de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ainsi que des revenus et des charges d'exploitation du stationnement. S'ajoutent à ces opérations la mise en réseau des bibliothèques publiques dans un catalogue collectif assorti d'un service de prêt entre bibliothèques et la mise en œuvre d'un guichet unique de traitement documentaire.

Les activités financées par des emprunts spécifiques autorisés par le gouvernement du Québec représentent les opérations afférentes aux programmes de maintien des actifs du gouvernement ainsi que l'amortissement des opérations préalables et nécessaires à l'ouverture de la Grande Bibliothèque au public.

	2014			2013		
	Fonds des opérations	**Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques**	**Total**	**Fonds des opérations**	**Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques**	**Total**
Revenus	65 170 975 $	22 028 587 $	87 199 562 $	65 796 445 $	(37 904 036) $	27 892 409 $
Charges	64 928 847	22 996 039	87 924 886	66 489 057	23 145 504	89 634 561
Excédent (déficit) annuel	242 128 $	(967 452) $	(725 324) $	(692 612) $	(61 049 540) $	(61 742 152) $

4. CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

La Bibliothèque nationale du Québec a signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'achat, par la Bibliothèque nationale du Québec, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des ressources matérielles afférentes, de même que la conservation, l'enrichissement et le traitement documentaire de la collection. Cette entente prévoit également le prêt de personnel de la Ville de Montréal.

Depuis 2004, la Ville de Montréal contribue financièrement au fonctionnement de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour un montant de sept millions de dollars indexé annuellement. La somme versée par la Ville de Montréal correspond au montant de cette contribution après déduction du traitement et des avantages sociaux des employés que celle-ci a prêtés à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Cette entente d'une durée de cinq ans a été renouvelée en 2009 pour une autre période de cinq ans. Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, un montant de 8 081 079 $ (8 008 947 $ en 2013) a été comptabilisé à titre de contribution financière de la Ville de Montréal.

L'entente en cours a été dénoncée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec le 10 juillet 2013 afin que les termes soient renégociés sur des bases actualisées.

5. FRAIS FINANCIERS

	2014	2013
Intérêts et frais bancaires	46 661 $	32 266 $
Intérêts sur emprunts	451 677	703 973
Intérêts sur la dette et sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	6 101 960	6 542 451
	6 600 298 $	**7 278 690 $**

Aucun intérêt n'a été capitalisé aux immobilisations corporelles pour les exercices clos le 31 mars 2014 et le 31 mars 2013.

6. FONDS PATRIMONIAL

Le fonds patrimonial de Bibliothèque et Archives nationales du Québec contient deux grandes composantes, soit les collections patrimoniales et les fonds d'archives. Les collections patrimoniales comprennent les catégories suivantes de documents : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, partitions, publications électroniques et microformes, ainsi que les collections spéciales, particulières par leur rareté, par leur support matériel ou par leur format, qui comprennent les livres anciens, les estampes, les livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie, les reliures d'art, les affiches, les programmes de spectacles, les cartes postales, les cartes géographiques, l'iconographie documentaire et les reproductions d'œuvres d'art. Les collections patrimoniales comprennent également des documents cinématographiques et télévisuels.

Le fonds patrimonial comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registres d'état civil, actes notariaux, greffes d'arpenteurs) ainsi que des archives privées (individus, familles, entreprises, industries, commerces, etc.). À ces documents textuels s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques et disques appartenant aux mêmes catégories.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés. La valeur des documents patrimoniaux acquis par Bibliothèque et Archives nationales du Québec au cours de l'exercice s'établit à 241 537 $ (228 535 $ en 2013). De plus, la valeur des documents patrimoniaux acquis par donation par Bibliothèque et Archives nationales du Québec au cours de l'exercice et dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives s'établit à 679 275 $ (1 507 745 $ en 2013).

7. TRÉSORERIE

Au 31 mars 2014, le taux d'intérêt des comptes courants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec est de 0,7 % (0,7 % en 2013). Afin d'assurer une bonne gestion de la trésorerie, Bibliothèque et Archives nationales du Québec utilise un compte bancaire à taux préférentiel pour gérer ses surplus d'encaisse. Le taux d'intérêt de ce compte bancaire est de 1,35 % (1,35 % en 2013).

8. PLACEMENTS

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers

Au 31 mars 2014, Bibliothèque et Archives nationales du Québec détient des billets à terme adossés à des actifs du VAC 2 (véhicule d'actifs-cadres) qu'elle a obtenus en échange de placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) à la suite d'une entente de restructuration survenue le 21 janvier 2009.

Ces billets ont été comptabilisés au coût moins une moins-value durable.

BTAA bancaire

Les titres portent intérêt à des taux qui reflètent ultimement les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, y compris le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

Ne pouvant considérer le marché de ces nouveaux billets comme étant actif, la direction estime à 11 442 764 $ (11 443 078 $ en 2013) la somme qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur leur valeur nominale. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2014. À cette date, ces placements n'ont pas subi de moins-value durable additionnelle à celle déjà comptabilisée.

Ainsi, au 31 mars 2014, Bibliothèque et Archives nationales du Québec détient les titres suivants :

		2014			2013		
Date d'échéance		**Valeur nominale**	**Moins-value cumulative**	**Valeur comptable**	**Valeur nominale**	**Moins-value cumulative**	**Valeur comptable**
	BTAA de tiers VAC II						
15 juillet 2016	Catégorie A-1	7 143 929 $	(446 760) $	6 697 169	7 144 243 $	(446 760) $	6 697 483 $
15 juillet 2016	Catégorie A-2	424 880	(424 880)	–	424 880	(424 880)	–
15 juillet 2016	Catégorie B	77 128	(77 128)	–	77 128	(77 128)	
15 juillet 2016	Catégorie C	237 192	(237 192)	–	237 192	(237 192)	
28 septembre 2016	BTAA bancaire restructuré	5 603 140	(857 545) $	4 745 595	5 603 140	(857 545)	4 745 595
	Placements à long terme	**13 486 269 $**	**(2 043 505) $**	**11 442 764 $**	**13 486 583 $**	**(2 043 505) $**	**11 443 078 $**

9. DÉBITEURS

	2014	2013
Ville de Montréal	1 788 498 $	1 817 036 $
Taxes de vente à recevoir	769 458	19 054
Autres débiteurs	309 835	716 472
	2 867 791 $	**2 552 562 $**

10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2014	2013
Fournisseurs et frais courus	7 105 962 $	6 046 896 $
Traitements	1 804 370	2 060 728
Avantages sociaux	181 610	153 912
	9 091 942 $	**8 261 536 $**

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de Bibliothèque et Archives nationales du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFQ), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le taux de cotisation au RREGOP est passé le 1er janvier 2014 de 9,18 % à 9,84 % de la masse salariale cotisable. Les taux RRAS et RRPE sont passés de 12,30 % à 14,38 %. Le taux de cotisation du RREFQ est demeuré inchangé.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1er janvier 2014 (0,54 % au 1er janvier 2013) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et d'un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, Bibliothèque et Archives nationales du Québec doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2013 correspondant à 1,08 % de la masse salariale cotisable et à 11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014.

Les cotisations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, incluant le montant de compensation, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 383 527 $ (2 196 263 $ en 2013). Les obligations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

Bibliothèque et Archives nationales du Québec évalue ses obligations relatives aux congés de maladie accumulés selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

	2014	2013
Solde au début	3 046 389 $	3 062 845 $
Charges de l'exercice	1 339 222	1 206 064
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 210 305)	(1 222 520)
Solde à la fin	**3 175 306 $**	**3 046 389 $**

Description

Bibliothèque et Archives nationales du Québec dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations dont elle assume les coûts en totalité. Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours de rémunération. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Considérant son historique et afin de mieux refléter les deux choix qui s'offrent aux employés dans ses hypothèses, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a divisé les employés en deux groupes, soit les employés de 50 ans et plus et les employés de moins de 50 ans. La probabilité que les employés de 50 ans et plus utilisent les journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées étant plus élevée, un montant de 2 311 952 $ (2 094 783 $ en 2013) a été calculé. La différence sur le total de 3 175 306 $ (3 046 389 $ en 2013), soit un montant de 863 354 $ (951 606 $ en 2013), a été calculée pour le groupe de 50 ans et moins. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation afin d'en pourvoir le paiement. Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Évaluation et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2014 :

	Taux d'indexation		Taux d'actualisation		Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	
	%	%	%	%		
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
RREGOP	1,00	1,00	1,69 à 4,29	1,58 à 3,84	De 3 à 21 ans	De 3 à 20 ans
RRPE	2,00	2,25	1,23 à 4,16	1,33 à 3,69	De 1 à 17 ans	De 1 à 17 ans

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque Bibliothèque et Archives nationales du Québec estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

	2014	2013
Solde au début	3 783 239 $	3 687 158 $
Charges de l'exercice	2 826 245	2 778 068
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 809 118)	(2 681 987)
Solde à la fin	**3 800 366 $**	**3 783 239 $**

12. EMPRUNTS

Bibliothèque et Archives nationales du Québec est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 77 839 491 $ (91 635 292 $ en 2013), aux fins suivantes :

	2014	2013
Démarrage des activités de la Grande Bibliothèque	– $	3 030 000 $
Maintien des actifs	66 234 790	77 178 645
Résorption du déficit d'entretien	1 020 100	808 000
Aménagements de magasins supplémentaires au Centre d'archives de Québec	584 601	618 647
Marge de crédit	10 000 000	10 000 000
	77 839 491 $	**91 635 292 $**

12. EMPRUNTS (SUITE)

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Bibliothèque et Archives nationales du Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme. Les montants prélevés portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 %. Au 31 mars 2014, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires s'établit à 1,53 % (1,52 % au 31 mars 2013) et le solde de ces emprunts se répartit comme suit :

	2014	2013
Emprunts sur marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Démarrage des activités de la Grande Bibliothèque		
Terrain, construction du bâtiment, acquisition des équipements, des documents et du mobilier et traitement des documents	– $	2 370 249 $
Maintien des actifs	22 180 463	33 559 028
	22 180 463 $	**35 929 277 $**

13. DETTES

	2014	2013
Emprunts sur les billets à long terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec		
• 2,698 % (taux effectif de 2,715 %) remboursable par versements annuels de 2 642 270 $ jusqu'au 1er octobre 2018	13 149 257 $	– $
• 2,934 % (taux effectif de 2,952 %) remboursable par versements annuels de 2 536 487 $ jusqu'au 1er septembre 2023	25 200 000	
• 3,318 % (taux effectif de 3,345 %) remboursable par versements annuels de 27 172 $ jusqu'au 1er octobre 2015	54 072	81 127
• 4,816 % (taux effectif de 4,870 %) remboursable par versements annuels de 43 404 $ jusqu'au 1er décembre 2014 et par un versement de 260 423 $ le 1er décembre 2015	301 700	346 092
• 4,411 % (taux effectif de 4,456 %) remboursable par versements annuels de 28 164 $ jusqu'au 14 mai 2016 et par un versement de 140 819 $ le 14 mai 2017	223 733	252 295
• 4,411 % (taux effectif de 4,457 %) remboursable par versements annuels de 851 414 $ jusqu'au 14 mai 2017	3 381 816	4 230 927
• 4,816 % (taux effectif de 4,869 %) remboursable par versements annuels de 1 465 234 $ jusqu'au 1er décembre 2015	2 909 956	4 369 853
• 4,816 % (taux effectif de 4,870 %) remboursable par versements annuels de 2 570 775 $ jusqu'au 1er décembre 2014 et par un versement de 79 694 018 $ le 1er décembre 2015	81 688 940	84 654 150
• 4,274 % (taux effectif de 4,314 %) remboursable par versements annuels de 1 787 924 $ jusqu'au 1er décembre 2015	3 550 816	5 329 978
• 1,932 % (taux effectif de 1,940 %) remboursable par versements annuels de 1 373 770 $ jusqu'au 1er octobre 2016	4 105 650	–
• 4,475 % (taux effectif de 4,524 %) remboursable par versements annuels de 9 532 $ jusqu'au 18 mai 2018	47 327	56 828
• 2,961 % (taux effectif de 2,982 %) remboursable par versements annuels de 1 624 767 $ jusqu'au 1er septembre 2023	16 133 937	17 747 331
• 4,926 % (taux effectif de 4,984 %) remboursable par versements annuels de 317 617 $ jusqu'au 1er avril 2031	5 671 369	5 988 992
• 4,598 % (taux effectif de 4,646 %)	–	6 200 244
• 5,169 % (taux effectif de 5,231 %)	–	68 835
• 4,932 % (taux effectif de 4,991 %)	–	3 511 664
• 2,726 % (taux effectif de 2,743 %)	–	9 153 838
• 4,559 % (taux effectif de 4,608 %)	–	5 468 738
Total	**156 418 573 $**	**147 460 892 $**

13. DETTES (SUITE)

Tous les remboursements du capital et les intérêts des emprunts du fonds des activités financées par des emprunts spécifiques décrits ci-dessus sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur chacune des contributions accordées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec par le ministre de la Culture et des Communications au fur et à mesure que le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts à l'exception de la dette pour la construction du stationnement au montant de 5 671 369 $. Les versements effectués au titre des contributions sont transmis directement au Fonds de financement.

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts à long terme du fonds des opérations, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Bibliothèque et Archives nationales du Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour cet emprunt.

Le montant des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2015	15 183 057 $
2016	91 981 939
2017	9 329 758
2018	8 073 075
2019	7 087 787
2020 et suivants	24 762 957

14. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2014	2013
Obligations relatives à la location d'aménagements auprès de la Société québécoise des infrastructures		
• 4,28 % (taux effectif de 4,370 %) remboursable par versements mensuels de 961,52 $ jusqu'au 31 août 2013 incluant les intérêts	– $	4 757 $
• 4,60 % (taux effectif de 4,693 %) remboursable par versements mensuels de 2 343,68 $ jusqu'au 31 mars 2014 incluant les intérêts	–	27 436
• 3,16 % (taux effectif de 3,205 %) remboursable par versements mensuels de 938,28 $ jusqu'au 31 mars 2017 incluant les intérêts	32 186	42 254
• 4,28 % (taux effectif de 4,361 %) remboursable par versements mensuels de 6 026,96 $ jusqu'au 30 avril 2023 incluant les intérêts	543 514	591 458
	575 700 $	**665 905 $**

Le montant des versements à effectuer sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

	Capital	Intérêts	Total
2015	60 429 $	22 948 $	83 377 $
2016	62 946	20 423	83 369
2017	65 569	17 790	83 359
2018	56 879	15 242	72 121
2019	59 361	12 750	72 111
2020 et suivantes	270 516	23 840	294 355

15. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2014	2013
Solde au début	7 610 251 $	129 473 539 $
Augmentation des contributions du gouvernement du Québec et du Canada	–	7 901
Augmentation des contributions (autres)	241 334	–
Virement de l'exercice (gouvernement du Québec)	(1 434 634)	(1 003 050)
Virement de l'exercice (gouvernement du Canada)	(2 399)	(9 925)
Virement de l'exercice (autres)	(4 626)	–
Redressement relatif à la comptabilisation des paiements de transfert	–	(120 858 214)
Solde à la fin	**6 409 926 $**	**7 610 251 $**

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Bâtiment	Station-nement	Mobilier et équipement	Équipement informatique et de télécom-munication	Progiciels développés et logiciels	Documents de biblio-thèque et frais de reliure	Aménage-ments loués en vertu de contrats de location-acquisition	2014 TOTAL	2013 TOTAL
Durée de vie utile		**10 à 40 ans**	**40 ans**	**4 à 10 ans**	**5 à 10 ans**	**3 à 10 ans**	**3 à 10 ans**	**5 à 15 ans**		
Coût des immobilisations	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
Solde d'ouverture	10 592 863	94 872 419	7 786 728	14 501 416	12 487 148	21 438 879	83 723 901	1 212 592	246 615 946	237 669 096
Acquisitions	–	254 505	–	963 238	2 025 395	2 288 837	7 117 607	–	12 649 582	10 098 673
Cessions et radiations	–	(124 666)	(37 650)	(72 207)	(78 592)	–	(1 967 809)	–	(2 280 924)	(1 151 823)
Solde de clôture	**10 592 863**	**95 002 258**	**7 749 078**	**15 392 447**	**14 433 951**	**23 727 716**	**88 873 699**	**1 212 592**	**256 984 604**	**246 615 946**
Amortissement cumulé	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
Solde d'ouverture	–	20 474 113	1 487 837	11 063 373	10 989 471	15 696 090	49 127 200	602 308	109 440 392	96 753 887
Amortissement de l'exercice	–	2 460 045	194 550	1 096 867	700 592	1 408 366	8 230 415	93 368	14 184 203	13 616 901
Incidence des cessions et radiations	–	(26 191)	(8 043)	(71 419)	(77 480)	–	(1 694 097)	–	(1 877 230)	(930 396)
Solde de clôture	**–**	**22 907 967**	**1 674 344**	**12 088 821**	**11 612 583**	**17 104 456**	**55 663 518**	**695 676**	**121 747 365**	**109 440 392**
Valeur comptable nette au 31 mars 2014	**$ 10 592 863**	**$ 72 094 291**	**$ 6 074 734**	**$ 3 303 626**	**$ 2 821 368**	**$ 6 623 260**	**$ 33 210 181**	**$ 516 916**	**$ 135 237 239**	**$ 137 175 554**
Valeur comptable nette au 31 mars 2013	**$ 10 592 863**	**$ 74 398 306**	**$ 6 298 891**	**$ 3 438 043**	**$ 1 497 677**	**$ 5 742 789**	**$ 34 596 701**	**$ 610 284**	**$ 137 175 554**	**$ 140 915 209**

1. Des progiciels développés à l'interne, d'une valeur capitalisée de 618 087 $, étaient en voie de réalisation au 31 mars 2014 (1 084 673 $ au 31 mars 2013) et ne sont pas amortis.

17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est engagée en vertu de contrats de service échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2015. Les paiements minimums futurs totaux relatifs à ces contrats s'élèvent à 951 835 $ pour l'exercice échéant le 31 mars 2015 et à 48 040 $ pour l'exercice échéant le 31 mars 2016.

De plus, outre les contrats de location-acquisition décrits à la note 14, Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est engagée avec la Société québécoise des infrastructures, en vertu d'ententes d'occupation sans date d'échéance, pour des locations de locaux. Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, la charge en vertu de ces contrats de location-exploitation totalise 4 751 683 $ (4 727 343 $ en 2013). Pour l'exercice 2014-2015, cette charge totalisera 4 740 787 $.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec est autorisée par décret à dépenser un solde de 635 324 $ (635 324 $ au 31 mars 2013) aux fins des opérations et du démarrage des activités de la Grande Bibliothèque.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a également conclu un bail avec la Société québécoise des infrastructures pour la location d'un centre d'entreposage de documents d'archives. Ce bail, d'une durée de 20 ans, vient à échéance le 30 septembre 2028 et le loyer mensuel sera ajusté selon les modalités prévues au bail. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, la charge de l'exercice relative à ce bail s'élève à 685 724 $ (683 694 $ en 2013). Pour l'exercice 2014-2015, cette charge s'élèvera à 691 831 $.

Ce bail est fait en considération d'un loyer annuel composé d'un prix de base, des taxes, des frais d'exploitation, des frais d'énergie et des travaux d'aménagement. L'estimation du montant des versements à effectuer sur les loyers au cours des prochains exercices, basé sur le loyer de 2014, se détaille comme suit :

	Loyer
2015	691 831 $
2016	691 831
2017	691 831
2018	691 831
2019	691 831
2020 et suivantes	6 572 393

18. DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2014	**2013**
Intérêts payés	7 008 474 $	7 375 838 $
Opérations sans effet sur la trésorerie relatives aux activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles financés à même les charges à payer et frais courus	1 349 362 $	516 950 $

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, lesquelles sont comptabilisées à la valeur d'échange, Bibliothèque et Archives nationales du Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publics contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des transactions mentionnées ci-dessous, Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Au moment de la fusion de la Bibliothèque nationale du Québec et des Archives nationales du Québec, le 31 janvier 2006, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a acquis les droits et assumé les obligations des Archives nationales du Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec a alors comptabilisé un compte à payer envers le ministère de la Culture et des Communications correspondant à la somme de la valeur comptable nette des actifs transférés le 31 janvier 2006 ainsi que de certaines dépenses à rembourser au ministère. Au 31 mars 2014, les créditeurs et charges à payer comprennent le solde dû au ministère, soit un montant de 12 087 (22 743$ au 31 mars 2013).

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SUITE)

Le 30 mars 2010, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a renouvelé une entente pour une période de cinq ans avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de laquelle Bibliothèque et Archives nationales du Québec prête à celui-ci un espace pour les activités du Centre emploi-carrière. Emploi-Québec s'engage à assumer les coûts d'implantation et de fonctionnement du Centre emploi-carrière, et ce, en ce qui concerne les ressources documentaires, humaines et matérielles.

En vertu de cette entente, Emploi-Québec a remboursé le coût initial d'acquisition d'une collection de 4400 ressources documentaires d'une valeur de 160 000 $, devenues la propriété de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Emploi-Québec s'engage également à rembourser les coûts liés au renouvellement des collections jusqu'à concurrence de 50 000 $ par année. Au cours du présent exercice, ces acquisitions ont représenté un montant de 24 249 $ (22 908 $ en 2013). Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange. Au cours du présent exercice, le montant constaté à titre de contribution financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'élève à 47 541 $ (36 144 $ en 2013).

Le 24 août 2011, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a conclu une entente pour une période de cinq ans avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour la prestation de services aux nouveaux arrivants. Au cours du présent exercice, le montant constaté à titre de contribution financière s'élève à 23 000 $ (23 000$ en 2013).

Le 15 mai 2000, la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec a été créée par lettres patentes émises en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec, partie III. La Fondation est une personne morale sans but lucratif et a pour mission de recueillir des fonds pour financer des projets voués à l'épanouissement de tous les Québécois et pour appuyer Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans la réalisation de ses mandats de grande bibliothèque publique, de bibliothèque nationale, d'archives nationales et d'acteur de premier plan au sein de la francophonie mondiale. La Fondation a peu d'activités. Bibliothèque et Archives nationales du Québec fournit gracieusement à la Fondation l'accès à ses locaux et à certains équipements. Au 31 mars 2014, l'actif net de la Fondation totalise 125 813 $ (133 294 $ au 31 mars 2013). Advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs restants après acquittement de ses dettes seront remis à Bibliothèque et Archives nationales du Québec ou à une organisation exerçant une activité analogue.

Le 16 août 2012, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a signé un bail avec la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exploitation du stationnement de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Ce bail prend fin le 31 mars 2016. Au cours du présent exercice, le montant constaté à titre d'autres revenus s'élève à 774 366 $ (914 777 $ en 2013).

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours de ses activités, Bibliothèque et Archives nationales du Québec est exposée à différents types de risques, tels que le risque de liquidité et le risque de prix. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

L'objectif de Bibliothèque et Archives nationales du Québec est de gérer l'exposition du risque de prix au niveau de sa trésorerie et de ses placements. Ce risque est réduit au minimum par l'investissement des excédents de trésorerie dans un compte bancaire spécifique pour lequel un taux préférentiel a été négocié.

Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) exposent Bibliothèque et Archives nationales du Québec à un risque de prix en raison de la fluctuation de la valeur de recouvrement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liés à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec considère qu'elle détient suffisamment de liquidité et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Au 31 mars 2014	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 a 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	8 910 332	–	–	–	8 910 332 $
Provisions pour vacances	3 800 366				3 800 366
Intérêts courus à payer	2 199 453	–	–	–	2 199 453
Emprunts bancaires	22 180 463	–	–	–	22 180 463
Dettes	15 183 057	109 384 772	11 536 256	20 314 488	156 418 573

Au 31 mars 2013	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	8 107 624	–	–	–	8 107 624 $
Provisions pour vacances	3 783 239				3 783 239
Intérêts courus à payer	2 269 844	–	–	–	2 269 844
Emprunts bancaires	35 929 277	–	–	–	35 929 277
Dettes	33 159 442	97 623 763	4 896 066	11 781 621	147 460 892

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Bibliothèque et Archives nationales du Québec est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent Bibliothèque et Archives nationales du Québec à un risque de crédit sont composés de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs et des placements représente l'exposition maximale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à l'encaisse est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux débiteurs sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti.

Le risque de crédit associé aux placements est réduit puisque Bibliothèque et Archives nationales du Québec enregistre des provisions pour moins-value pour tenir compte des pertes de crédit potentielles. Le détail des provisions pour perte de crédit afférentes aux placements est décrit à la note 8.

À l'exception des placements (voir détails à la note 8), une provision pour créances douteuses de 14 025 $ en 2014 (13 288 $ en 2013) est comptabilisée au 31 mars 2014 à l'égard des autres actifs financiers, et aucun actif financier à cette date n'est en souffrance. Bibliothèque et Archives nationales du Québec est d'avis que les provisions pour perte de crédit sont suffisantes pour couvrir le risque de non-paiement et estime que la qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni dépréciés ni en souffrance au 31 mars 2014 est bonne.

	2014	2013
Encaisse	9 831 518 $	14 125 518 $
Débiteurs	2 438 371	2 552 562
Placements	11 442 764	11 443 078
	23 712 653 $	**28 121 158 $**

21. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2013 ont été reclassés.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ », est une institution culturelle à vocation bibliothéconomique et archivistique d'envergure nationale. Elle est chargée de la conservation, de la diffusion et de la mise en valeur du patrimoine documentaire québécois et d'une collection universelle. Elle offre une large gamme de ressources et de services à l'ensemble des Québécois. Agissant comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises, BAnQ leur propose de plus des services de soutien-conseil tant dans le domaine de la bibliothéconomie que dans celui de l'archivistique. À ce titre, la Loi sur les archives confère à BAnQ un pouvoir d'intervention et de conseil dans la gestion des documents actifs, semi-actifs et inactifs des ministères et organismes publics et lui confie la charge de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

Sa mission

La mission de BAnQ est multiple :

- elle rassemble et conserve en permanence, selon les normes les plus élevées en la matière, le patrimoine documentaire québécois publié, de même que tout document relatif au Québec publié à l'extérieur du Québec ;
- elle rassemble et conserve le patrimoine archivistique témoignant de l'histoire collective des Québécois ;
- elle diffuse et met en valeur le patrimoine documentaire québécois publié, une collection universelle ainsi que les archives placées sous sa garde ;
- elle offre un accès à la culture et au savoir universel.

Elle accomplit cette mission dans des lieux physiques et virtuels d'accès libre et gratuit pour tous les Québécois.

Forte de cette mission, BAnQ poursuit les objectifs suivants :

- valoriser la lecture, la recherche et l'enrichissement des connaissances ;
- stimuler l'intérêt des Québécois à l'égard de leur patrimoine commun ;
- promouvoir la diffusion des archives auprès de la population ;
- promouvoir l'édition québécoise ;
- faciliter l'autoformation continue ;
- collaborer avec les milieux de l'éducation en matière de formation et de recherche ;
- favoriser l'intégration des nouveaux arrivants ;
- renforcer la coopération et les échanges entre les bibliothèques ;
- stimuler la participation québécoise au développement de la bibliothèque virtuelle.

Ses engagements

BAnQ s'engage à :

- constituer, maintenir, développer, conserver et diffuser :
  - des collections patrimoniales ;
  - une collection universelle ;
  - des fonds et collections d'archives ;
- favoriser un accès optimal à ses collections et à ses fonds ;
- faire respecter, par ses administrateurs et par tous les membres de son personnel, ses codes de déontologie et d'éthique ;
- prendre les mesures susceptibles de favoriser l'autonomie de l'usager et sa liberté de consultation, de lecture et d'information dans le respect des lois ;
- implanter, maintenir et développer une philosophie de gestion qui privilégie, en permanence, l'excellence de son approche client ;
- rendre compte publiquement de sa gestion sur une base annuelle ;
- œuvrer à une amélioration continue de ses services ;
- mesurer, par divers moyens, la satisfaction et les attentes du public par rapport aux collections et aux services offerts et apporter les correctifs qui s'imposent afin de répondre adéquatement à ses besoins.

Ses publics

BAnQ s'engage à accueillir toute personne, sans distinction de race, de couleur, de sexe, d'orientation sexuelle, d'âge, d'état de santé, d'état civil, de religion, de convictions politiques, de langue, d'origine ethnique ou nationale, de condition sociale ou de handicap.

Elle déploie notamment son offre de ressources documentaires et de services en faveur :

- de l'ensemble des citoyens du Québec ;
- des chercheurs et des généalogistes ;
- des professeurs, des enseignants et des étudiants ;
- du public jeune ;
- des utilisateurs des services bibliographiques ;
- des intervenants des milieux du livre, tels les auteurs, les éditeurs, les libraires, les distributeurs et les producteurs de ressources documentaires ;
- des représentants des institutions documentaires et culturelles, locales et régionales, nationales et étrangères ;

- des représentants des ministères et des organismes gouvernementaux, de même que des représentants des organismes des secteurs municipaux, de l'éducation et de la santé.

Ses services

BAnQ offre des services gratuits[1] :

- accueil, orientation et référence sur place et à distance ;
- consultation et prêt de documents, y compris le prêt entre bibliothèques ;
- activités culturelles, expositions, conférences, colloques ;
- formation documentaire et aide à l'utilisation des équipements ;
- attribution de numéros ISBN et production de notices CIP à l'intention des éditeurs francophones canadiens ;
- développement des institutions documentaires québécoises ;
- aide-conseil auprès de la communauté des archives.

Ses moyens

BAnQ vise à être une institution d'expertise et d'excellence, qui offre des services de qualité adaptés aux besoins de ses différents publics. La qualité des services comprend les éléments suivants :

L'accessibilité
L'accessibilité implique la gratuité de la plupart des services offerts, des espaces, activités et services accessibles aux personnes ayant des incapacités, des systèmes documentaires et informatiques conviviaux pour les usagers et le souci de rendre les services offerts accessibles au plus grand nombre possible de citoyens québécois indépendamment de leur lieu de résidence.

L'accueil du public
Dans leurs rapports avec le public, les membres du personnel de BAnQ agissent avec diligence, courtoisie et respect. Ils doivent faire preuve d'empathie, d'empressement, d'honnêteté et d'intégrité.

Le traitement des demandes
Les demandes de renseignements sont traitées avec célérité, équité et impartialité.

Le suivi des services rendus
Pour garantir la qualité des services, BAnQ réévalue continuellement ses modes de fonctionnement, ses procédures, la nature de ses installations et le fonctionnement de ses équipements.

Le réajustement des objectifs
BAnQ maintient un haut niveau de vigilance, afin de s'assurer de l'efficacité de ses programmes de services au public. BAnQ révise au besoin ses objectifs et rend publiques ses évaluations.

BAnQ définit les devoirs du personnel envers l'institution, les usagers, la profession et les collègues, de manière à empêcher les conflits d'intérêts, à favoriser la confidentialité et la sécurité de l'information, et à promouvoir la qualité des services. Ces obligations sont consignées dans le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de BAnQ et le Règlement relatif au code d'éthique des employés de BAnQ.

Le traitement des plaintes

BAnQ s'engage à traiter les plaintes avec célérité, confidentialité, attention et impartialité.

Les plaintes sont traitées dans un délai de 30 jours suivant la date de réception.

Adoptée le 31 janvier 2006.
Révisée le 12 décembre 2013.

1. Certains de ces services requièrent l'abonnement de l'usager. Outre les services de base, certaines activités à valeur ajoutée peuvent être tarifées.

CODES D'ÉTHIQUE

A. Le Règlement relatif au code d'éthique des employés de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

CHAPITRE I

BUTS, OBJETS ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement sur le Code d'éthique des employés de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ », a pour buts de préserver le lien de confiance du public et des usagers de BAnQ dans l'intégrité et l'impartialité de BAnQ, d'offrir et de garantir aux usagers un accès équitable et sécuritaire ainsi qu'un service de qualité et ce, sans discrimination, et de responsabiliser les employés de BAnQ.

2. Le présent règlement régit les devoirs et obligations des employés de BAnQ envers l'institution, son conseil d'administration et ses dirigeants, leurs collaborateurs, le public et les usagers de BAnQ.

   Le présent règlement régit également les conflits d'intérêts et la protection et la confidentialité des renseignements personnels par les employés de BAnQ.

3. Le présent règlement s'applique à l'ensemble des employés de BAnQ, quel que soit leur statut et leur lien d'emploi, à l'exception du président-directeur général et de la secrétaire générale dans la mesure où ils sont déjà régis par le Règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec adopté en vertu de la résolution 99-14 du conseil d'administration de BAnQ.

4. Pour les fins d'application du présent règlement, sont assimilées à un employé de BAnQ toute personne engagée à contrat ou comme occasionnelle et toute personne qui effectue un stage à BAnQ.

5. Aux fins du présent règlement, on entend par « code » le présent règlement, par « Loi », la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., c. B-1.2 modifiée par le chapitre 25 des Lois de 2004), par « institution » Bibliothèque et Archives nationales du Québec et les membres de son conseil d'administration et par « président » le président-directeur général de BAnQ.

CHAPITRE II

DEVOIRS DE L'EMPLOYÉ

6. L'employé de BAnQ contribue et participe, dans le cadre de ses fonctions, à la réalisation de la mission de BAnQ et à la diffusion, l'accessibilité et la mise en valeur de la culture et de l'information à tous les Québécois, et ce, sans discrimination.

7. L'employé de BAnQ contribue activement au mieux-être culturel, social et économique des Québécois et il leur assure des services de qualité.

8. L'employé de BAnQ doit exercer ses fonctions et agir, dans ses rapports avec le public, l'institution et ses dirigeants, avec équité, honnêteté, impartialité, intégrité, loyauté et prudence.

9. L'employé de BAnQ doit agir de manière à ne pas porter préjudice à l'institution, à ses dirigeants et aux usagers de BAnQ et à ne pas user de procédés déloyaux.

10. L'employé de BAnQ doit, dans la mesure du possible et dans le respect des politiques de BAnQ, veiller à ce qu'aucun acte illégal, injuste, immoral ou frauduleux ne soit commis à l'encontre des biens de BAnQ ou de ses usagers.

11. L'employé de BAnQ doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter de se placer en situation de conflits d'intérêts ou dans un contexte où son indépendance professionnelle puisse être mise en doute.

12. L'employé de BAnQ doit se comporter de manière à ne pas exercer, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, de discrimination, d'intimidation, de harcèlement, de menaces ou de représailles.

13. L'employé de BAnQ doit connaître, dans l'exercice de ses fonctions, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et en respecter les dispositions, de même que celles des politiques et réglementations de BAnQ en matière de sécurité de l'information de BAnQ.

14. L'employé de BAnQ doit, dans l'exercice de ses fonctions, subordonner son intérêt personnel à celui de l'institution et des usagers de BAnQ.

15. L'employé de BAnQ est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est également tenu, à tout moment, au respect du caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

    Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un employé de représenter ou d'être lié à un groupe d'intérêts particulier, de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si BAnQ exige le respect de la confidentialité.

16. L'employé de BAnQ doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ou lorsqu'il représente publiquement BAnQ, faire preuve de réserve dans la manifestation de ses opinions.

    L'employé de BAnQ qui participe à des activités externes ou publie des textes professionnels à titre personnel doit le dire expressément s'il s'agit d'une prestation orale et l'écrire s'il s'agit d'une publication et ce, en tout temps.

    Dans le cadre de ces activités et publications, l'employé s'assure de respecter l'ensemble des dispositions prévues au Règlement relatif au code d'éthique des employés et plus particulièrement les articles 8 et 9.

17. L'employé de BAnQ ne doit pas confondre les biens de BAnQ avec les siens et il ne peut utiliser de tels biens à son profit ou au profit de tierces personnes.

18. L'employé de BAnQ ne peut pas accepter un cadeau, une marque d'hospitalité ou un avantage autre que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

    Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

19. L'employé de BAnQ ne peut pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

CHAPITRE III

DEVOIRS ENVERS LES USAGERS

20. Sauf mention contraire, le présent chapitre du code vise l'employé de BAnQ qui est en communication professionnelle directe et régulière avec les usagers de l'institution.

21. L'employé de BAnQ doit agir conformément à la Charte des droits et libertés de la personne et éviter toute tentative visant à limiter le droit d'un usager à l'information autre que celle qui est confidentielle.

22. L'employé de BAnQ ne peut refuser de rendre des services professionnels à un usager pour des motifs de discrimination fondés sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, la grossesse, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

23. Étant donné la nature de ses actes professionnels envers les usagers, l'employé de BAnQ doit s'acquitter de ses obligations avec dignité, diligence, disponibilité, efficacité et impartialité.

24. L'employé de BAnQ doit faire preuve d'objectivité et de désintéressement lorsqu'un usager lui demande conseil.

25. L'employé de BAnQ doit offrir aux usagers un service courtois et s'abstenir d'exercer ses fonctions de façon impersonnelle.

26. L'employé de BAnQ témoin ou victime de quelque intimidation, discrimination, harcèlement, menaces ou représailles envers un usager de l'institution est tenu d'aviser immédiatement d'un tel acte son supérieur immédiat ainsi que la Division de la prévention et de la sécurité de l'institution.

27. L'employé de BAnQ témoin de la part d'un usager de l'institution d'un acte troublant la quiétude des lieux ou d'un méfait, tels le vandalisme et le vol, répréhensible envers les documents, appareils et équipements de l'institution mis à la disposition des usagers est tenu d'aviser immédiatement la Division de la prévention et de la sécurité de BAnQ.

CHAPITRE IV

DEVOIRS ENVERS LA PROFESSION ET LES COLLABORATEURS

28. L'employé de BAnQ ne peut utiliser un titre ni agir de façon à laisser croire qu'il est spécialiste ou titulaire d'un titre s'il n'est pas effectivement titulaire d'un tel titre.

29. L'employé de BAnQ est invité à participer au développement de sa profession par sa contribution à des revues scientifiques et professionnelles, l'échange de ses connaissances, la collaboration à des travaux de recherche, la participation à la vie d'associations professionnelles.

30. L'employé de BAnQ qui envisage de publier ou de diffuser sous quelque support que ce soit un texte portant sur des sujets reliés à l'exercice de ses fonctions ou les activités de BAnQ doit préalablement obtenir l'autorisation de son gestionnaire.

    Dans le cas où l'employé de BAnQ agit à titre personnel, il doit le faire dans le respect de l'article 16 du présent règlement.

31. L'employé de BAnQ sollicité pour donner une entrevue doit en informer la Direction des communications et des relations publiques avant de prendre tout engagement.

32. L'employé de BAnQ doit se comporter avec respect à l'égard de ses collaborateurs et ne pas exercer envers ces derniers de discrimination, d'intimidation, de harcèlement ou de violence sous quelque forme que ce soit.

CHAPITRE V

CONFLITS D'INTÉRÊTS ET CONFIDENTIALITÉ

33. L'employé de BAnQ est tenu de remplir au moment de son embauche et de remettre à la Direction des ressources humaines une déclaration de conflits d'intérêts conforme au formulaire prescrit par BAnQ. Cette déclaration est conservée au Secrétariat général.

    L'employé est tenu de remplir une nouvelle déclaration concernant toute modification de sa situation.

    Les déclarations de conflits d'intérêts et leurs mises à jour sont des documents confidentiels.

    Les déclarations ainsi que leurs mises à jour ne peuvent être consultées que par les personnes suivantes : le président, la secrétaire générale, la directrice des ressources humaines et la personne directement visée par un document ou un renseignement contenu dans la déclaration.

34. L'employé de BAnQ qui est ou estime être en situation de conflit d'intérêts direct ou indirect ou en apparence de conflit d'intérêts doit le signaler à la secrétaire générale ou à la Direction des ressources humaines de BAnQ.

35. L'employé de BAnQ qui croit avoir un intérêt direct ou indirect dans une association, une entreprise ou un organisme susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions doit en informer le gestionnaire dont il relève. Cet employé doit, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'association, l'entreprise ou l'organisme concernés.

36. L'employé de BAnQ doit se conformer aux politiques et réglementations de l'institution en matière de protection et de confidentialité des renseignements personnels, ainsi que de toute information qui lui est transmise ou confiée à titre confidentiel ou qu'il a ainsi obtenue dans l'exercice de ses fonctions.

37. L'employé de BAnQ est tenu au respect intégral et à la confidentialité de tout renseignement personnel et il ne peut faire usage d'un tel renseignement au détriment de l'institution, de ses dirigeants et de ses usagers ou en vue d'obtenir un avantage personnel direct ou indirect.

38. L'employé de BAnQ est également tenu au respect du caractère privé de toute information obtenue de la part d'un usager au cours de ses échanges.

    Il doit également s'abstenir de dévoiler la nature des services documentaires rendus à un usager dans la mesure où ces services ne contreviennent pas à quelque législation ou réglementation.

39. L'employé de BAnQ doit collaborer avec le responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de l'institution dans la recherche d'un document à la suite d'une demande fondée d'accès à l'information ou de rectification d'un renseignement personnel.

40. L'employé de BAnQ expressément autorisé doit respecter le droit de toute personne visée par un renseignement personnel collecté par l'institution de prendre connaissance de ce renseignement qui la concerne et de demander d'apporter la rectification demandée.

41. L'employé de BAnQ doit conserver confidentiels ses codes d'accès et mot de passe et prendre les mesures nécessaires pour qu'il en soit toujours ainsi.

42. L'employé de BAnQ qui n'est pas autorisé à accéder à des renseignements confidentiels ou personnels selon le registre d'autorité de l'institution ne peut accéder ou tenter d'accéder de quelque manière que ce soit à ces renseignements ni percer quelque code ou système informatique de BAnQ.

43. L'employé de BAnQ qui contrevient au présent Code d'éthique s'expose à des mesures disciplinaires.

CHAPITRE VI

MISE EN ŒUVRE

44. La mise en œuvre du présent règlement relève de la Direction des ressources humaines et du Secrétariat général de BAnQ.

CHAPITRE VII

ENTRÉE EN VIGUEUR

45. Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration de BAnQ.

Adopté le 4 mars 2002.
Révisé le 12 décembre 2013.

B. Règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

CHAPITRE I

OBJETS ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ », a pour objet de préserver le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de BAnQ, de favoriser la transparence au sein de BAnQ et de responsabiliser les administrateurs publics de BAnQ.

2. Le présent règlement s'applique aux membres du conseil d'administration et du comité exécutif, au président-directeur général, ainsi qu'à la secrétaire générale et directrice du Bureau de la présidence de BAnQ.

   Le règlement s'applique également aux membres d'un comité rattaché au conseil d'administration de BAnQ qui ne sont ni membres du conseil d'administration ni employés de BAnQ.

3. La personne déjà régie par des normes d'éthique en vertu de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1) est aussi assujettie au présent règlement lorsqu'elle occupe des fonctions d'administrateur public au sein de BAnQ.

4. Pour les fins d'application du présent règlement, est assimilée au président du conseil d'administration toute personne qui remplit des fonctions équivalentes aux siennes.

   Pour les fins d'interprétation du présent règlement, l'expression « administrateur public » renvoie aux personnes et administrateurs publics visés à l'article 2 du présent règlement et le mot « code » renvoie au Code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

CHAPITRE II

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉTHIQUE

5. L'administrateur public de BAnQ est nommé ou désigné pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de BAnQ et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

6. La contribution de l'administrateur public de BAnQ doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, impartialité, intégrité, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

7. L'administrateur public de BAnQ est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes et règles d'équité et d'éthique prévus à la loi et au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics édicté par le décret 824-98 du 17 juin 1998, ainsi que ceux établis dans le présent code.

   En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

   L'administrateur public de BAnQ doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles et il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent pas nuire à l'exercice de ses fonctions.

   L'administrateur public de BAnQ qui, à la demande d'un autre organisme ou d'une autre entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur public dans cet organisme ou cette entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

8. L'administrateur public de BAnQ est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

   Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

9. Le président du conseil d'administration de BAnQ doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

10. L'administrateur public de BAnQ doit éviter de se situer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations liées à ses fonctions.

    Il doit dénoncer à BAnQ tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans une association, une entreprise ou un organisme susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre BAnQ, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

    Sous réserve de l'article 8 du présent code, l'administrateur public de BAnQ nommé ou désigné dans un autre organisme ou une entreprise doit aussi faire cette dénonciation à BAnQ.

11. Un administrateur public de BAnQ à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une association, une entreprise ou un organisme mettant en conflit son intérêt personnel et celui de BAnQ. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

    Tout autre administrateur public de BAnQ qui a un intérêt direct ou indirect dans une association, une entreprise ou un organisme doit, sous peine de révocation, dénoncer cet intérêt au président du conseil d'administration.

    Cet administrateur doit, le cas échéant et sous réserve de l'article 36 du présent code, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'association, l'entreprise ou l'organisme dans lequel il a cet intérêt et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

    Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de BAnQ de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de BAnQ par lesquelles il serait aussi visé.

12. L'administrateur public de BAnQ ne doit pas confondre les biens de BAnQ avec les siens et il ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

13. L'administrateur public de BAnQ ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

    Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public de BAnQ représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

14. Un administrateur public de BAnQ à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé le désigne ou le nomme à d'autres fonctions.

    Un administrateur public à temps plein autre que le président du conseil d'administration peut toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

    Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire général du Conseil exécutif.

15. L'administrateur public de BAnQ ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

    Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à l'État.

16. L'administrateur public de BAnQ ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

17. L'administrateur public de BAnQ doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par une offre d'emploi.

18. L'administrateur public de BAnQ qui a cessé d'exercer des fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de BAnQ.

19. L'administrateur public de BAnQ qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque de conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant BAnQ.

    Il est interdit à l'administrateur public de BAnQ, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération à laquelle BAnQ est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

    L'administrateur public visé au deuxième alinéa ne peut traiter, dans les circonstances prévues à cet alinéa, avec un administrateur public de BAnQ dans l'année où il a quitté ses fonctions.

20. Le président du conseil d'administration de BAnQ doit s'assurer du respect et de l'exécution des principes et règles du présent code par les administrateurs publics de BAnQ.

CHAPITRE III
ACTIVITÉS POLITIQUES

21. Le présent chapitre du code ne s'applique pas à un membre d'un comité rattaché au conseil d'administration de BAnQ qui n'est ni membre du conseil d'administration ni un employé de BAnQ.

22. L'administrateur public de BAnQ à temps plein qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

    Tout autre administrateur public de BAnQ qui a une telle intention doit en informer le président du conseil d'administration.

23. Le président du conseil d'administration de BAnQ qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

24. L'administrateur public de BAnQ autre que le président qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale ou de député à la Chambre des communes du Canada dont l'exercice sera probablement à temps plein ou partiel doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

25. L'administrateur public de BAnQ autre que le président qui veut se porter candidat à une charge publique élective non visée à l'article 24 dont l'exercice sera probablement à temps plein ou partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

26. L'administrateur public de BAnQ qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 24 ou 25 du présent code a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le trentième jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le trentième jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

27. L'administrateur public de BAnQ autre que le président dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge de député à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes du Canada et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public de BAnQ.

CHAPITRE IV
RÉMUNÉRATION

28. L'administrateur public de BAnQ n'a droit, dans l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération permise reliée à ces fonctions. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires et des avantages établis par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation des actions ou sur la participation au capital-actions d'une entreprise, notamment.

29. L'administrateur public de BAnQ révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir ni allocation ni indemnité de départ.

30. L'administrateur public de BAnQ qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir pendant cette période.

    Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

31. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public de BAnQ pendant la période correspondant à cette allocation ou à cette indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir pendant cette période.

    Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public de BAnQ est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser que l'allocation ou l'indemnité jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

32. L'administrateur public à temps plein de BAnQ qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

33. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur public de BAnQ n'est pas visé par les articles 30 à 32.

34. La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 30 et 31 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de paiement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

    Pour l'application des articles 30 à 32 du présent code, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

CHAPITRE V
NORMES ET RÈGLES PARTICULIÈRES D'ÉTHIQUE

35. En outre de la situation de conflit d'intérêts direct ou indirect qu'il doit éviter et dénoncer, l'administrateur public de BAnQ doit également éviter de se placer dans une situation de conflit apparent ou potentiel de nature à entraver la poursuite de la mission de BAnQ.

36. L'existence d'une situation de conflit d'intérêts apparente ou potentielle n'entraîne pas en soi l'impossibilité ou l'incapacité pour un administrateur public de BAnQ d'agir dans la mesure où l'impartialité, l'intégrité et la transparence de BAnQ sont sauvegardées et que l'administrateur visé n'exerce pas sa fonction à temps plein au sein de BAnQ.

37. Le fait pour la directrice de la Bibliothèque de la Ville de Montréal et une personne désignée par la Ville de Montréal au conseil d'administration de BAnQ qui ne siège pas au conseil municipal ou au comité exécutif de la Ville de participer à une délibération de BAnQ sur toute matière touchant les intérêts de la Ville de Montréal et ses bibliothèques ne constitue pas un conflit d'intérêts au sens du présent code.

    Toutefois, lors de toute discussion ou délibération touchant une matière faisant l'objet de négociations entre BAnQ et la Ville, la personne désignée par la Ville doit se retirer.

38. L'administrateur public de BAnQ autre que le président du conseil d'administration appelé ou invité à représenter officiellement BAnQ en informe le président du conseil d'administration et il doit au préalable obtenir l'autorisation expresse de celui-ci.

    De plus, l'administrateur concerné ne peut aucunement engager BAnQ à moins d'y être expressément autorisé par le président.

    Tout engagement ou toute représentation au nom de BAnQ doit être compatible avec la mission, les orientations et les politiques de BAnQ.

39. L'administrateur public de BAnQ adopte, dans ses relations avec les personnes morales ou physiques ou les corporations ou sociétés faisant affaire avec BAnQ une attitude empreinte de courtoisie, de respect et d'ouverture de manière à assurer des échanges productifs et une collaboration fructueuse et à éviter tout abus.

CHAPITRE VI
MISE EN ŒUVRE DU CODE D'ÉTHIQUE

40. La secrétaire générale et directrice du Bureau de la présidence de BAnQ s'assure que tout administrateur public de BAnQ en fonction, ainsi que tout nouvel administrateur nommé ou désigné, reçoive un exemplaire du présent code et de ses mises à jour.

41. Tout administrateur public de BAnQ en fonction lors de l'entrée en vigueur du présent code doit produire, dans les trente jours de cette entrée en vigueur, une déclaration écrite faisant état de ses intérêts ou des responsabilités qu'il occupe dans un organisme, une association ou une entreprise en relation avec BAnQ, ainsi que des droits qu'il peut faire valoir contre BAnQ.

42. Tout administrateur public de BAnQ nommé ou désigné après l'entrée en vigueur du présent code est tenu à la même obligation dans les trente jours de sa nomination ou de sa désignation.

43. Tout administrateur public de BAnQ doit de plus déposer une mise à jour de sa déclaration dès que survient un changement.

44. La déclaration annuelle d'intérêts, ainsi que ses mises à jour, doivent être déposées auprès de la secrétaire générale et directrice du Bureau de la présidence de BAnQ.

45. Le dépôt de toute déclaration est consigné au procès-verbal de l'une des réunions du conseil d'administration de BAnQ.

46. Le modèle de formulaire de déclaration d'intérêts en usage au sein de BAnQ est celui reproduit en annexe au présent code ou tout autre formulaire de remplacement élaboré par la secrétaire générale et approuvé par le président du conseil d'administration de BAnQ.

47. L'administrateur public de BAnQ qui estime se trouver dans une situation qui soulève quelque difficulté au regard d'une disposition du présent code peut notamment prendre avis auprès de la secrétaire générale ou de la directrice des affaires juridiques de BAnQ quant à cette situation.

48. La secrétaire générale de BAnQ doit faire état dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, du comité exécutif ou de l'un des comités rattachés au conseil d'administration de BAnQ de toute dénonciation de conflit d'intérêts d'un administrateur public de BAnQ, du retrait d'un administrateur lors ou en cours de réunion ou du fait que ce dernier n'a pas pris part à une délibération ou à une prise de décision.

49. Le président du conseil d'administration de BAnQ peut inviter annuellement le conseil d'administration à procéder, selon les besoins et les circonstances, à une révision ou à une mise à jour du présent code.

CHAPITRE VII
CONSERVATION ET ACCÈS DES DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

50. La secrétaire générale de BAnQ garde et maintient à jour le registre des déclarations de conflits d'intérêts des administrateurs publics de BAnQ, ainsi que des manquements, mesures disciplinaires, sanctions et autres décisions prises envers un administrateur public de BAnQ au regard du présent code.

51. Les déclarations de conflits d'intérêts, leurs mises à jour et le registre prévu par l'article 50 du présent code sont des documents confidentiels.

52. Ces documents et le registre ne peuvent être consultés auprès de la secrétaire générale de BAnQ que par les membres du conseil d'administration de BAnQ, et ce, sur demande écrite au préalable.

CHAPITRE VIII
PROCESSUS DISCIPLINAIRE

53. L'autorité compétente pour agir aux fins du processus disciplinaire est le secrétaire général associé du Conseil exécutif responsable des emplois supérieurs lorsque c'est le président du conseil d'administration de BAnQ ou un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

    Le président du conseil d'administration de BAnQ est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur public de BAnQ.

54. L'administrateur public de BAnQ à qui l'on reproche un manquement à l'éthique peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise de décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

55. L'autorité compétente fait part par écrit à l'administrateur public de BAnQ du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

    Elle informe de plus cet administrateur qu'il peut, dans les sept jours suivant la réception de l'écrit, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

56. Sur conclusion que l'administrateur public de BAnQ a contrevenu à la loi, au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

    Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé en vertu de l'article 53, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif.

    En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, elle ne peut être imposée que par le secrétaire général du Conseil exécutif.

    Dans ce dernier cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

57. Sous réserve de l'article 12 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., chapitre B-1.2), la sanction qui peut être imposée à l'administrateur public de BAnQ est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

58. Toute sanction imposée à un administrateur public de BAnQ, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

CHAPITRE IX
ENTRÉE EN VIGUEUR

59. Le présent code entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration de BAnQ.

Adopté le 31 janvier 2006.

Plus grande institution culturelle du Québec par sa fréquentation et la diversité de ses missions, pilier essentiel de la société du savoir, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a pour mandat d'offrir un accès démocratique à la culture et à la connaissance. Elle rassemble, conserve et diffuse le patrimoine documentaire québécois ou relatif au Québec. Elle offre aussi les services d'une bibliothèque publique d'envergure. BAnQ déploie ses activités dans 12 édifices ouverts à tous : la Grande Bibliothèque, BAnQ Vieux-Montréal et BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie à Montréal, BAnQ Gaspé, BAnQ Gatineau, BAnQ Québec, BAnQ Rimouski, BAnQ Rouyn-Noranda, BAnQ Saguenay, BAnQ Sept-Îles, BAnQ Sherbrooke et BAnQ Trois-Rivières.

banq.qc.ca

Vous trouverez à **banq.qc.ca** une version électronique de ce rapport annuel de gestion.

Ce document a été réalisé par la Direction des communications et des relations publiques de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Infographie : Isabelle Toussaint Design graphique

Photographie : Michel Gagné : page 6

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

ISSN 2291-9163 (imprimé)
ISSN 2291-9171 (en ligne)

Ce document est imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant 100 % de fibres recyclées postindustrielles, certifié Choix environnemental ainsi que FSC Mixte à partir d'énergie biogaz.

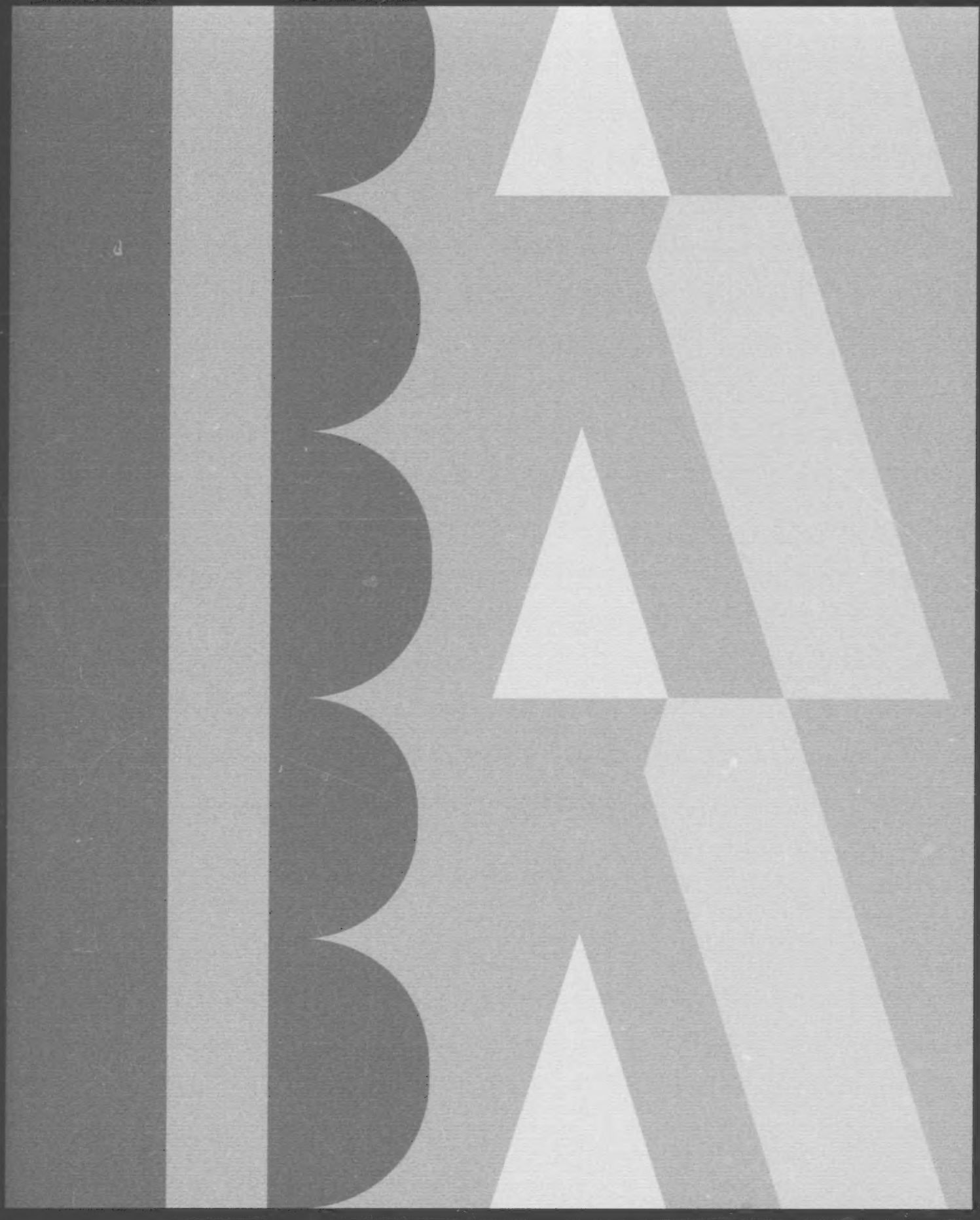

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Région de Montréal : 514 873-1100
Sans frais (au Québec) : 1 800 363-9028

MONTRÉAL

Grande Bibliothèque
475, boulevard De Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 5C4
514 873-1100

BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie
2275, rue Holt
Montréal (Québec) H2G 3H1
514 873-1100

BAnQ Vieux-Montréal
535, avenue Viger Est
Montréal (Québec) H2L 2P3
514 873-1100

QUÉBEC

BAnQ Québec
Pavillon Louis-Jacques-Casault
Campus de l'Université Laval
1055, avenue du Séminaire
Québec (Québec) G1V 4N1
418 643-8904

EN RÉGION

BAnQ Gaspé
80, boulevard de Gaspé
Gaspé (Québec) G4X 1A9
1 800 363-9028, poste 6573

BAnQ Gatineau
855, boulevard de la Gappe
Gatineau (Québec) J8T 8H9
819 568-8798

BAnQ Rimouski
337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4
418 727-3500

BAnQ Rouyn-Noranda
27, rue du Terminus Ouest
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P3
819 763-3484

BAnQ Saguenay
930, rue Jacques-Cartier Est,
bureau C-103
Saguenay (Québec) G7H 7K9
418 698-3518

BAnQ Sept-Îles
700, boulevard Laure, bureau 190
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1
418 964-8434

BAnQ Sherbrooke
225, rue Frontenac, bureau 401
Sherbrooke (Québec) J1H 1K1
819 820-3010

BAnQ Trois-Rivières
225, rue des Forges, bureau 208
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7
819 371-6015

banq.qc.ca

Bibliothèque et Archives nationales
Québec